

R A P P O R T
D'ÉVALUATION

L'évaluation de l'Université de la Réunion a été placée sous la responsabilité de Jean-Claude **Bouvier** et de Pierre **Vialle**, membres du Comité national d'évaluation, et réalisée avec la collaboration de Gilles **Bertrand**, président du CNE et de Jean-Loup **Jolivet**, délégué général.

Ont participé à l'évaluation :

Bernard **Fradin**, secrétaire général de l'Université Lyon II-Lumière ;

Alain **Lottin**, professeur à l'Université d'Artois ;

Dominique **Nicolle**, chargée de mission au CNE ;

Jocelyne **Pérard**, professeur à l'Université de Bourgogne ;

Patricia **Pol**, maître de conférences à l'Université Paris XII - Val-de-Marne ;

Michel **Roignot**, secrétaire général de l'Université de Franche-Comté ;

Pierre **Steinmetz**, professeur à l'Université Nancy I - Henri Poincaré ;

ORGANISATION

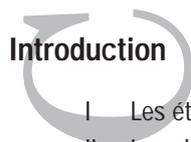
Delphine **Lecointre** a assuré la mise en page, le graphisme et la cartographie de ce rapport.

Avertissement

Le rapport d'évaluation de l'Université de la Réunion est publié dans sa version papier sous la forme jointe.

Le lecteur peut accéder, en complément, sur le site Internet du CNE¹, à des annexes présentant les principaux indicateurs d'activité de l'université et les schémas de l'offre de formation par secteur disciplinaire. Ces tableaux et schémas ont permis d'enrichir les commentaires, de mettre en évidence les spécificités de l'université, ses forces et faiblesses sur les différents aspects de l'évaluation.

¹ <http://www.cne-evaluation.fr>



Introduction

	9
I Les étapes successives du déroulement de l'évaluation	12
II Les champs d'expertise retenus	13

Une université aux traits originaux dans un environnement spécifique **15**

I Un environnement spécifique	17
II Une université aux traits originaux	21

Une offre de formation à la recherche d'équilibres antagonistes **29**

I Une offre de formation large dont le positionnement apparaît incertain	31
II Les thèmes sensibles retenus pour l'évaluation	35
III L'offre de formation en lettres et sciences humaines	36
IV L'offre de formation en sciences	42
V L'offre de formation en droit, économie, gestion	45
VI L'offre de formation dans les instituts	47
VII Formation et milieu professionnel	48



Une coopération à construire avec l'IUFM **51**

I Un contexte historique peu favorable au rapprochement des deux institutions	53
II Les coopérations actuelles université - IUFM	53
III Des évolutions en cours	54
IV Les recommandations du CNE	55

Une recherche en émergence à conforter **57**

I Une recherche originale qui présente des facteurs de fragilité	59
II La démarche suivie pour l'évaluation de la recherche	63
III La recherche en lettres et sciences humaines	64
IV La recherche en sciences	68
V La recherche en droit, économie, gestion	72
VI Bilan de l'évaluation de la recherche	74

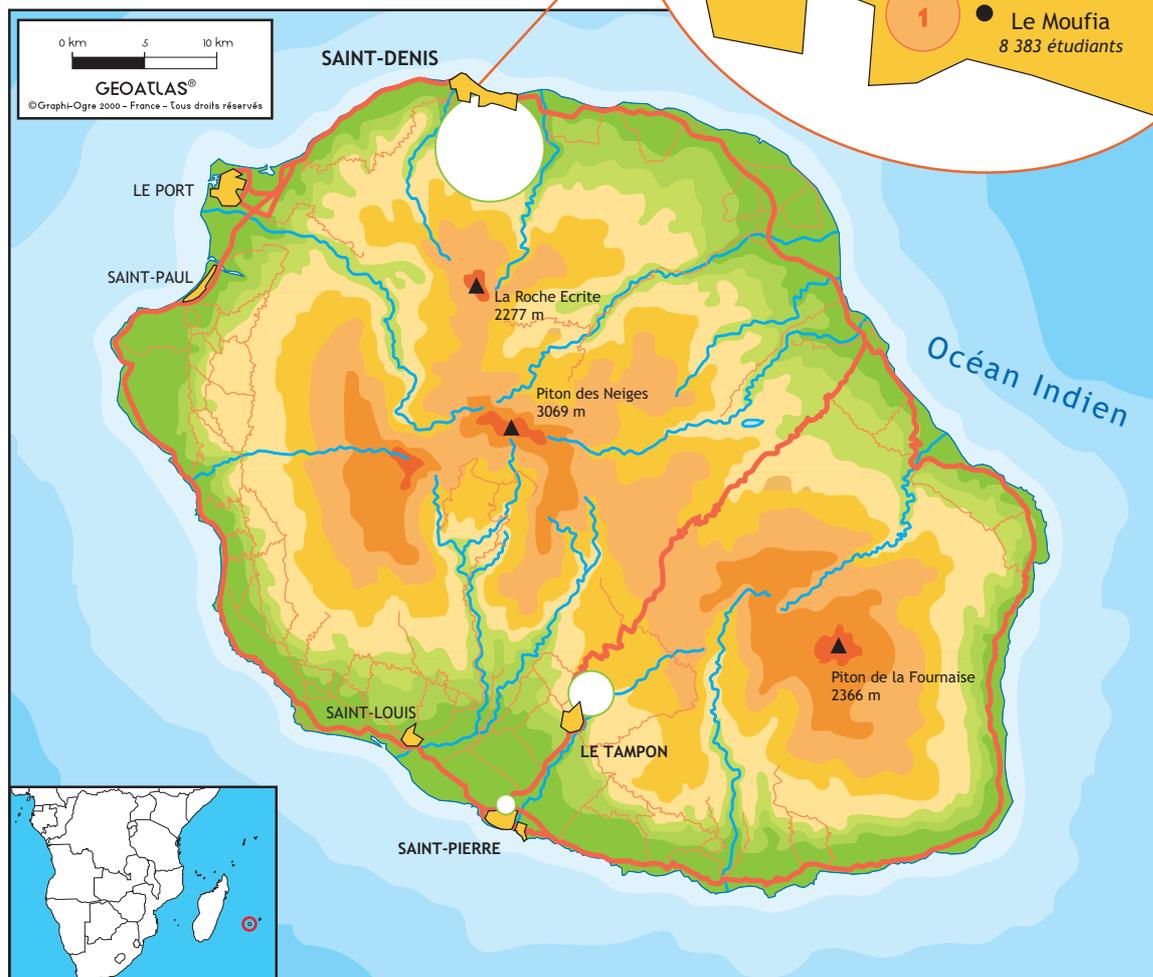
Une université délocalisée – Politique à conduire **77**

I Situation des sites délocalisés	79
II La politique de délocalisation conduite par l'université	80
III Position du CNE et recommandations	81

L'ouverture de l'université sur la région et le monde : un processus en marche	83
I Les orientations du contrat quadriennal 1998-2001	85
II Des atouts indéniables et quelques handicaps	85
III Un processus en marche	86
IV Un axe majeur de la politique de l'université	88
V Les avancées de la dernière décennie	91
VI Recommandations du CNE : pour un développement international ambitieux mais réaliste	92
La vie sociale étudiante : une dimension stratégique pour l'université	95
I Le cadre de l'évaluation	97
II Un effort réel d'information des étudiants en amont	97
III Des initiatives intéressantes à encourager	98
IV Un service de médecine préventive performant (SCMP) au Moufia	100
V L'accueil des étudiants et l'aide sociale : des efforts à amplifier	101
VI Une large palette de loisirs offerts, avec peu de moyens, au Moufia	101
VII Le cadre de vie, les campus : atouts-difficultés	103
VIII Un engagement modéré des étudiants dans la vie sociale	104
IX Restauration-logement : des structures à créer	105
X Conclusions et recommandations	106
Politique générale, gouvernement et gestion	109
I La politique documentaire	111
II Modes de décision et de participation des acteurs dans l'établissement	113
III La procédure budgétaire à l'université	117
IV Les ressources humaines, la situation d'encadrement en personnels	120
V La gestion financière de l'établissement	122
VI Le patrimoine immobilier	123
VII Réseau Renater, assistance informatique : insuffisance des capacités et des moyens humains	124
VIII En conclusion	125
Conclusions générales et recommandations	127
I Bilan du fonctionnement de l'Université de la Réunion	129
II Recommandations générales du CNE pour le développement futur de l'université	130
III Recommandations à l'attention du Ministère et des collectivités	133
Liste des sigles	135
Réponse du président	141
Annexes : schémas, principaux indicateurs d'activité	
<i>(disponibles sur le site Web : http://www.cne-evaluation.fr)</i>	
Annexe I – L'offre de formation et les effectifs étudiants	
Annexe II – La recherche à l'université et dans les composantes	
Annexe III – Les personnels enseignants et IATOS	
Annexe IV – Le financement de l'université	

INTRODUCTION

L'Université de l'île de la Réunion



Le Comité national d'évaluation prend la décision en septembre 2000 d'inscrire à son programme d'évaluation annuel les établissements d'enseignement supérieur dont les contrats avec le Ministère vont être renouvelés. Seront prioritairement soumis à l'évaluation, 15 ou 18 mois en amont pour tenir compte du délai de l'évaluation, les établissements qui sont en fin de période contractuelle n-1 et qui préparent la signature du contrat de la période n. Le CNE, en adossant l'évaluation au bilan du contrat n-1 et en publiant son rapport en amont de la signature du contrat n, espère ainsi pouvoir faciliter et améliorer les conditions de la négociation du contrat futur.

Le dernier contrat de L'Université de la Réunion couvre la période 1998-2001. La signature du prochain contrat 2002-2005 est prévue avant la fin du 1^{er} semestre de l'année 2002. Le CNE a pris contact avec l'université en octobre 2000 pour lancer le processus d'évaluation dès décembre 2000.

I - LES ÉTAPES SUCCESSIVES DU DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION

1 - LE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE EN DÉCEMBRE 2000

Au cours de cette étape, le CNE est accueilli à l'université les 11 et 12 décembre 2000 pour présenter aux acteurs institutionnels la procédure de l'évaluation et exposer les attentes du Comité quant au rapport d'auto-évaluation qui doit être élaboré par l'établissement.

2 - LA CONSTRUCTION ET LA FINALISATION DU RAPPORT D'AUTO-ÉVALUATION

Le rapport d'auto-évaluation de l'université est parvenu au CNE début avril 2001, la date butoir fixée étant le 30 mars. Les délais ont été convenablement respectés, mais en raison d'un trop grand nombre de requêtes formulées à l'établissement à la même période par des acteurs différents (le bilan du contrat et la préparation du futur projet d'établissement par le MEN, une inspection de la Chambre régionale des comptes, une enquête de la Cour des comptes et l'auto-évaluation par le CNE), l'université n'a pas pu consacrer suffisamment de temps au travail d'auto-évaluation et les analyses rédigées dans le corps du rapport sont apparues parfois succinctes ; par ailleurs, certaines statistiques communiquées ont manqué de fiabilité ; toutefois, de nombreuses annexes intéressantes, en réponse à des questions posées par le CNE, ont été fournies, ce qui a permis d'enrichir l'argumentaire initial.

À partir de ce rapport d'auto-évaluation et des problématiques fortes repérées lors du lancement de la procédure, *des champs d'expertise "ciblés"*, venant s'ajouter aux *champs "classiques" de l'évaluation* (cf. infra), ont été retenus et sont présentés dans le § II ci-après.

3 - LES EXPERTISES CONDUITES PAR LE CNE DANS L'ÉTABLISSEMENT

À l'intérieur de chaque champ d'expertise retenu, une réflexion a été conduite autour des objectifs à atteindre pour évaluer correctement le champ. Cela a permis d'établir une liste d'entretiens à conduire, en précisant, pour chaque entretien, le thème, les interlocuteurs clés à rencontrer (qu'ils soient internes ou externes à l'établissement), le ou les évaluateurs du CNE concernés.

En suivant cette démarche, Le CNE a sollicité l'université pour l'organisation de 180 entretiens. L'université a fait preuve d'une capacité remarquable d'adaptation et d'organisation, l'ensemble de nos demandes, formulées pourtant assez tardivement, ayant été satisfaites et un planning élaboré de rencontres nous ayant été adressé en amont de notre mission. Les entretiens se sont déroulés sur place dans des conditions très satisfaisantes.

Le CNE remercie particulièrement l'université, le cabinet de la Présidence et le Secrétariat général pour cette collaboration fructueuse et efficace, et pour l'accueil chaleureux réservé à l'ensemble de la délégation durant la semaine d'expertise.

II - LES CHAMPS D'EXPERTISE RETENUS

Des champs classiques d'évaluation ont été retenus ainsi que des champs plus spécifiques.

Par champs classiques, on entend les dimensions incontournables de la vie d'un établissement (formation, recherche, vie sociale étudiante, politique documentaire, politique générale, gouvernement et gestion) ; l'évaluation a été conduite sur ces champs en s'adossant à la grille de lecture que constitue la trame du contrat quadriennal 1998-2001 (objectifs, politiques et actions). En utilisant cette trame comme cadre, l'évaluateur regarde dans quelle mesure les objectifs ont été totalement ou partiellement atteints et propose des politiques et actions pour améliorer les résultats, le cas échéant.

Par champs spécifiques, on entend des problématiques fortes qui caractérisent l'établissement et qui méritent d'être formalisées de façon claire à l'attention des experts afin que l'évaluateur bâtisse un argumentaire solide en réponse à des questions spécifiques soulevées. Cinq problématiques de ce type ont été relevées et sont résumées ci-après.

1 - L'ENVIRONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ

Parce que l'université est en milieu insulaire, elle est confrontée à un danger de repli spontané, mais parce qu'elle est aussi une des seules universités francophones implantées au cœur de l'océan Indien, elle bénéficie d'opportunités d'ouverture sur l'île et l'océan Indien pour choisir un positionnement original en formation, recherche et activité internationale. Les collectivités, le monde socio-économique et institutionnel s'intéressent par ailleurs beaucoup au développement de l'université.

Un premier champ d'expertise a été défini autour de "l'identification de l'environnement de l'université dans l'île de la Réunion et l'océan Indien". Il a été demandé à l'expert de repérer, en les formalisant, les atouts de l'environnement océan Indien en liaison avec le champ des missions d'une université, ainsi que les contraintes et obstacles qui doivent amener l'université à écarter d'emblée certaines options ou à s'y engager prudemment. L'analyse a été menée aux plans économique, scientifique, démographique, technologique, socioculturel, institutionnel.

2 - LE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE

La recherche est jeune à l'université de la Réunion. L'université s'est peu à peu structurée autour de six pôles de recherche. Sur l'un d'entre eux, elle a exploré une niche reconnue internationalement. Mais sur les autres pôles, les contours de ce qu'elle a développé sont encore flous et l'ensemble apparaît encore fragile.

Un deuxième champ d'expertise a été défini autour de l'identification des points forts et faibles des activités de recherche existantes, des pistes qui peuvent être crédibles pour conforter à l'avenir la recherche de l'établissement, des créneaux à explorer qui apportent une vraie reconnaissance compte tenu des compétences en interne de l'établissement, des spécificités de l'environnement, des partenariats qui peuvent être envisagées pour asseoir des compétences spécifiques dans l'île et la zone de l'océan Indien.

3 - LES RELATIONS INTERNATIONALES

L'Université de la Réunion a la volonté d'inscrire son développement dans la zone de l'océan Indien et pas seulement à l'intérieur de l'île, pour diverses raisons. Les efforts en faveur du développement du système éducatif ayant été extrêmement importants depuis un demi-siècle à la Réunion, le niveau de qualification des jeunes augmente, mais l'île ne peut fournir du travail qualifié à tous ses jeunes diplômés. Par ailleurs, la Réunion s'est affaiblie économiquement, dans le jeu de la concurrence internationale, sur ses productions traditionnelles (géraniums, vanille, sucre..) et ne peut plus rivaliser avec les pays proches d'Afrique et du Pacifique, de l'océan Indien sur ce terrain. Par contre, elle a une véritable avance sur les pôles recherche et éducation susceptible d'intéresser des pays comme Madagascar, Maurice, les Seychelles, les pays d'Afrique francophone, qui partagent en commun avec elle la francophonie et expriment des demandes fortes en ce domaine.

Un troisième champ d'expertise, en liaison avec les deux premiers, a été défini autour de l'ouverture internationale de cette université afin d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes : comment l'université en se recentrant sur des secteurs prometteurs peut-elle être un "accompagnateur" du développement dans l'océan Indien, un relais de la francophonie dans l'océan Indien ?

4 - LA COOPÉRATION UNIVERSITÉ-IUFM

L'université ne participe quasiment pas à la formation des maîtres. L'IUFM est maître d'œuvre à 95% de la préparation aux concours. Il n'y a pas d'articulation entre les cursus de formation DEUG-licence de l'université (pouvant déboucher sur une 1^{ère} année d'IUFM) et la préparation aux concours PE, PLC ou PLP (absence de pré-professionnalisation). L'IUFM semble être demandeuse d'un concours fort de l'université. La présidence de l'université semble aussi souhaiter se rapprocher de l'IUFM.

Un quatrième champ d'expertise a été défini autour de l'identification des facteurs de blocage actuels entre les deux institutions, les pistes crédibles et le plan d'action à proposer pour qu'un rapprochement efficace puisse s'opérer entre université et IUFM.

5 - LES MOYENS AFFECTÉS À L'UNIVERSITÉ ET LEUR UTILISATION

L'université est sous-dotée par rapport au groupe des universités comparables tant en emplois (enseignants et IATOS) qu'en crédits de fonctionnement. Sa situation financière s'est tendue sur le dernier quadriennal (le ratio résultat/ressources est passé de 2,9% en 1996 à -16,3% en 1998). Le système San Remo, dans sa mécanique actuelle, ne prendrait pas suffisamment en compte les spécificités de l'établissement pour le calcul des dotations théoriques. Mais, par ailleurs, les ressources ne seraient pas toujours utilisées de façon optimale dans l'université.

Un cinquième champ d'expertise a été défini autour de la problématique des moyens pour analyser la part imputable à l'État dans la situation de tension vécue par l'université et la part imputable à l'université elle-même. Ainsi des recommandations pourront être faites au ministère de tutelle et à l'université elle-même.

UNE UNIVERSITÉ
AUX TRAIT ORIGINAUX
DANS UN
ENVIRONNEMENT
SPÉCIFIQUE

L'Université de la Réunion est une jeune université, qui accueille 10 500 étudiants en 2001. Sa création date de 1982. Il existait auparavant un embryon de formations supérieures, autour d'un Institut d'études politiques, créé par l'IAE d'Aix-en-Provence en 1960, et de quelques formations en lettres, sciences humaines et sciences, ouvertes dans les années 60-70. En 1970, on assiste à la création d'un centre universitaire par regroupement des quelques formations existantes dans les trois secteurs : Droit, Lettres-Sciences humaines (LSH) et Sciences. Autour de ces trois noyaux durs, se structureront peu à peu les trois pôles Droit-Économie, LSH et Sciences, qui deviendront UFR après 1982.

L'Université de la Réunion a été, dès sa création, voire dès 1970, confrontée à un délicat problème de positionnement : fallait-il chercher à couvrir toutes les missions de la loi de 1984, comme dans une université nouvellement créée en métropole, ou au contraire ne convenait-il pas mieux de programmer un développement sélectif, permettant de concentrer des moyens restreints sur les besoins spécifiques de l'île et de son environnement de proximité – l'océan Indien – en matière d'enseignement supérieur et de recherche ? On verra, au cours de ce rapport, que cette délicate question n'a jamais été complètement tranchée et que l'Université de la Réunion est toujours à la recherche d'un difficile équilibre entre ces deux voies, qui ont chacune leurs atouts et leurs limites.

Présenter les spécificités de l'université n'a de sens que si les caractéristiques de l'environnement dans lequel elle s'inscrit sont elles-mêmes décrites, ce qui fait l'objet du paragraphe suivant.

I - UN ENVIRONNEMENT SPÉCIFIQUE

1 - LA PRÉGNANCE DE LA GÉOGRAPHIE

Les spécificités géographiques de l'île. Bien des caractères géographiques de l'île constituent des contraintes avec lesquelles l'université doit composer. Le contexte volcanique et tropical, marqué par des cyclones et des pluies diluviennes, impose des constructions aux normes exigeantes, à l'épreuve des cyclones, du milieu salin agressif, et génère un surcroît de dépenses d'entretien des bâtiments.

En même temps, cette île montagneuse (elle ne compte qu'un quart de surface agricole utile), pluriculturelle, à la démographie galopante et à l'économie fragile, offre à l'université un environnement scientifiquement riche, qu'elle s'efforce d'exploiter pour acquérir, dans certains domaines de l'enseignement, de la recherche et du développement, une spécialisation reconnue.

Une île de l'océan Indien éloignée de la métropole. L'éloignement par rapport à la métropole, distante d'environ 9000 km, et par rapport aux pays de l'océan Indien, crée des handicaps à surmonter en termes d'image et de moyens financiers à mobiliser.

En termes d'image, l'université est confrontée à des difficultés pour mieux se faire connaître de la communauté universitaire internationale, pour être plus attractive pour les étudiants européens ; il lui est difficile de participer pleinement à des réseaux thématiques d'universités françaises ou étrangères ; de la même façon, elle est gênée par son éloignement pour répondre rapidement à des appels d'offres, notamment européens, impliquant plusieurs établissements. Les universités les plus proches, celles de Maurice et de Madagascar, ont rarement, pour des raisons diverses, la possibilité de satisfaire le cahier des charges de ces appels à programme.

En termes de moyens financiers, les frais de mission et la mobilité étudiante entraînent des surcoûts, car l'insularité et l'exiguïté de la Réunion ne permettent pas, bien souvent, de rassembler toutes les ressources humaines ou logistiques de proximité, par exemple pour des formations spécifiques de personnels ou d'étudiants. Aussi, malgré les efforts importants et constants de l'université, dans les années récentes, pour élargir son offre de formation et diversifier ses outils et ses centres de ressources, un nombre important d'étudiants quitte l'île, après la licence ou la maîtrise, pour suivre des cursus spécialisés en métropole. Souvent même, ce départ intervient dès après le bac, par exemple pour des formations d'écoles d'ingénieurs, dont l'université est actuellement dépourvue.

2 - UNE DÉMOGRAPHIE GALOPANTE, UNE POPULATION PLURICULTURELLE

La croissance démographique. La population croît très fortement : on comptait 715 900 habitants au 1/1/2000, avec un taux moyen annuel de croissance de 1,9%. La démographie n'a pas connu de fléchissement au cours des dernières années et, si les rythmes actuels se maintiennent, la Réunion devrait compter plus de 900 000 habitants en 2020, alors même que sa densité de population est déjà très forte. Ce dynamisme démographique est surtout lié à un fort excédent naturel (+ 1,6% par an en moyenne), avec un taux moyen de natalité qui reste élevé (19%, contre 12,7% en métropole) et un taux de mortalité relativement bas, comparé à celui des États de l'océan Indien. L'autre source de croissance provient d'un solde migratoire devenu positif depuis quelques années (+ 0,3% par an en 1999), qui traduit l'attractivité de l'île.

Une population jeune. Les moins de 20 ans représentent 38% de l'ensemble, ce qui constitue *a priori*, pour le recrutement des étudiants de l'université, un abondant vivier, qui ne devrait pas se tarir avant plusieurs décennies, surtout si l'immigration actuelle, qui concerne surtout des sujets jeunes, se poursuit.

Une population pluriculturelle. La diversité des cultures est un autre trait marquant de la population insulaire. Aux riches cultures créoles se sont juxtaposées celles des nombreuses communautés venues des différentes parties de l'océan Indien. La plupart des familles originaires de ces régions, immigrées récemment ou implantées depuis plusieurs générations à la Réunion, encore majoritairement issues des classes les moins favorisées, ont conservé des traditions et des pratiques de leur pays d'origine. Dans ces communautés, on note, par exemple, des liens renforcés entre les membres d'une même famille, qui est ici plus large que celle du modèle occidental, une autorité parentale plus marquée sur les descendants, même d'âge adulte, un fort attachement aux coutumes et aux règles du groupe. Si ce phénomène a des conséquences positives, il entraîne parfois un certain déphasage entre le monde traditionnel dans lequel l'étudiant, issu de ces communautés, est enraciné, et le monde universitaire qu'il découvre, et dont sa famille ignore les arcanes, pour ne pas dire l'existence même.

La population étudiante reflétant assez fidèlement la composition sociale de l'île, ce phénomène aura un impact fort sur les politiques d'animation, d'accueil et d'accompagnement de l'étudiant dans sa scolarité à l'université, comme on le verra dans le chapitre consacré à la vie sociale étudiante.

3 - UNE POPULATION EN SITUATION DE GRANDE PRÉCARITÉ ÉCONOMIQUE

Une proportion élevée de catégories socio-professionnelles défavorisées. Le PIB moyen par habitant est faible, mais masque cependant d'assez grandes disparités de revenus. Il est inférieur de plus de 50% à celui de la métropole, avec une part importante de la population qui vit des soutiens publics : 20,9% des Réunionnais perçoivent le RMI et, en 2000, malgré une évolution favorable, le taux de chômage atteint encore 36,5%. La population étudiante de l'université reflète peu ou prou la composition sociale de l'île : c'est ainsi qu'à la rentrée 2000, 24% des inscrits déclaraient avoir des parents "sans revenus" et, parmi eux, plus de 20% avaient des parents chômeurs¹. La proportion de boursiers, qui ne cesse d'augmenter au fil des années, atteint 43,6% pour l'ensemble de l'université en 2001, et plus de 52% en premier cycle, avec des taux inégaux suivant les composantes².

Ceci a une double conséquence pour l'université : la politique d'accueil de l'étudiant doit faire l'objet d'une attention toute particulière. Par ailleurs, l'université doit veiller à ce que sa compensation financière boursière soit intégrale et versée dans des délais raisonnables par l'État, compte tenu de la privation non négligeable de ressources propres sur droits d'inscription que représente le pourcentage très élevé de boursiers.

¹ Données fournies par le Service de scolarité de l'université.

² cf. Annexe I. La formation et les étudiants : l'origine des étudiants et le poids des boursiers. Tableau 3.

Un tissu économique pauvre. Le tissu économique ne couvre pas un spectre large d'activités et se structure autour de très petites entreprises (TPE). Les indicateurs évoqués ci-dessus témoignent de la fragilité actuelle de l'économie réunionnaise, qui a connu de profondes mutations, passant d'une économie agricole de type colonial jusqu'à l'après-guerre, à une société où dominent les activités tertiaires (77% des entreprises sont de commerce ou de services). Et même si les grandes sociétés sucrières demeurent, surtout au sud de l'île, qui connaît le plus fort dynamisme économique, et si on trouve quelques grosses entreprises dans le BTP et la distribution, la plus grande partie du tissu économique est constituée par des PME (88% des PME occupent moins de 10 salariés), et le plus souvent par de très petites entreprises employant moins de 3 personnes.

Le tissu économique de l'île de la Réunion n'offre pas à l'université des conditions optimales pour créer une pleine synergie avec le monde des entreprises, du fait notamment de leur petite taille et du champ relativement réduit de leurs activités. D'où, comme on le verra, les difficultés rencontrées par l'université pour trouver des stages de proximité aux étudiants des filières professionnalisées et mettre en place des structures de recherche et développement. Les spécificités de ce tissu peuvent être un frein à la progression des filières professionnalisées, à l'émergence de la valorisation, à la collecte de la taxe d'apprentissage.

4 - UN STATUT TERRITORIAL FAVORABLE

En dépit de sa fragilité économique et de ses fractures sociales, la Réunion bénéficie, grâce à son statut de département d'outre-mer, d'avantages importants, qui ont des retombées positives non négligeables pour l'université.

Une position malgré tout dominante. Le statut de DOM confère à l'île (et à Mayotte) un niveau économique supérieur à celui des autres Territoires français de l'océan Indien et des États indépendants voisins, avec notamment un bon développement des infrastructures et des services, dont l'université est un exemple. Cette position "dominante" de la Réunion au sein de cette zone géographique offre à l'université la possibilité d'être un établissement leader de l'enseignement supérieur dans l'espace francophone de l'océan Indien.

Des avantages sociaux appréciables. Le statut de DOM confère aussi aux Réunionnais d'importants avantages sociaux, ce qui atténue les difficultés économiques précédemment évoquées. Aux dispositifs d'aide sociale existants en métropole s'ajoute un certain nombre de soutiens financiers spécifiques (cf. la loi d'orientation pour l'Outre-mer du 12 décembre 2000), notamment pour favoriser le travail des jeunes, la réinsertion professionnelle des chômeurs et la lutte contre les inégalités sociales.

Ceci a une incidence sur les effectifs étudiants de l'université. Ces aides de l'État, complétées par des soutiens importants des collectivités territoriales, en particulier sous la forme de bourses d'études et de mobilité¹, permettent à un nombre important de familles à revenus modestes, parfois touchées par le chômage, d'envoyer leurs enfants dans l'enseignement supérieur. Avec le fort taux de croissance démographique, c'est là la principale raison de la poussée des effectifs étudiants de l'université, qui devrait logiquement se poursuivre dans les deux prochaines décennies.

Le statut de DOM est attractif pour le salarié, et particulièrement pour le fonctionnaire. En offrant un abattement fiscal de 30% sur les revenus salariaux et une confortable majoration des traitements des fonctionnaires de l'île, il joue en faveur de l'université. Ainsi, malgré son éloignement de la métropole, l'Université de la Réunion ne paraît plus maintenant avoir de problème particulier pour pourvoir ses postes d'enseignant-chercheur ou d'IATOS mis au concours, même si le *turn over* demeure ici important, avec une durée moyenne d'occupation de poste de 3 ans environ, et une moyenne d'âge du personnel plus faible que dans la plupart des universités de l'hexagone.

¹ On se reportera au chapitre consacré à l'offre de formation (I, § 5) : un soutien important des collectivités à la mobilité étudiante

La Réunion, région "ultrapériphérique". Enfin, au titre de DOM, la Réunion, partie intégrante de l'Union européenne, a été classée région "ultrapériphérique", pouvant élargir aux importants programmes d'aide communautaire, pour soutenir sa situation économique difficile et promouvoir son développement (cf. le Document unique de programmation / DOCUP 2000-2006). Ainsi, en plus des appuis habituels consentis par l'Union européenne dans le domaine de la mobilité étudiante (Programme SOCRATES), l'université peut bénéficier, pour un certain nombre de ses projets d'équipement, de recherche et de coopération régionale inscrits au CPER, de soutiens substantiels des programmes européens en faveur des régions "ultrapériphériques".

5 - L'IMPLICATION FORTE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'université, interlocuteur privilégié des collectivités locales. Les rencontres organisées entre les experts du CNE et les représentants des collectivités territoriales ont démontré le vif intérêt et la forte implication des collectivités pour tout ce qui touche à l'université. Manifestement, elles considèrent, à juste titre, que l'université doit tenir un rôle majeur dans le développement de l'île et le rayonnement de la culture française dans l'océan Indien. La force des liens entre l'Université de la Réunion et les organes institutionnels de l'île, l'État et les collectivités territoriales, est actuellement incontestable.

Il est vrai que le statut de DOM, pourvoyeur de crédits publics supplémentaires, dont une partie importante revient aux collectivités, leur permet de s'impliquer, parfois bien au-delà de leurs missions statutaires, dans le développement universitaire. C'est notamment le cas du Conseil général, qui soutient un programme d'aide à la réussite des étudiants.

Il est vrai, aussi, que le contexte insulaire favorise les contacts et les négociations directes et fréquentes du président de l'université avec les élus de la Réunion, mais il faut mettre au crédit de l'université la démarche volontariste forte de l'équipe présidentielle en faveur de l'ouverture, pour lutter contre l'insularité et l'isolement géographique.

Des aides financières substantielles. Ce vif intérêt des collectivités pour l'université lui apporte un soutien non négligeable et favorise son développement. Les soutiens financiers les plus importants transitent actuellement par le XII^{ème} CPER et concernent essentiellement les constructions nouvelles liées à l'extension des campus, ainsi que le soutien à la vie étudiante. 240 MF (concernant aussi l'IUFM et le CROUS) sont injectés par les Conseils général et régional, et 20 MF par les municipalités, dans l'enveloppe globale de 500 MF du CPER.

Le Conseil régional et le Conseil général complètent leurs apports par des financements hors CPER. Ceux-ci, jusqu'ici récurrents, concernent le soutien à la scolarité de l'étudiant, l'appui à la recherche ainsi qu'à la mobilité, et s'élèvent à 10 MF environ.

Les municipalités, quant à elles, apportent plutôt leur soutien – sous des formes variées et à des degrés divers – au développement des filières de l'université. À ce titre, la ville de Saint-Denis est restée jusqu'ici assez discrète, même si elle met à la disposition de l'université ses équipements sportifs et des personnels pour l'entretien des espaces verts. Les communes du sud, Le Tampon et Saint-Pierre, sont, en revanche, fortement impliquées. Outre leur participation au financement des extensions universitaires prévues dans le XII^{ème} CPER (mise à disposition de terrains pour une valeur d'environ 10 MF), elles apportent une aide significative au fonctionnement des sites méridionaux (entretien des surfaces et espaces verts, mise à disposition de personnels pour la logistique, développement de structures municipales, comme les équipements sportifs, pour faciliter la vie étudiante).

Ainsi, les collectivités territoriales semblent avoir maintenant bien pris conscience du rôle important de l'Université de la Réunion pour la qualification et l'insertion professionnelle des jeunes Réunionnais et pour le développement, notamment technologique, de l'île.

6 - SYNTHÈSE

L'environnement atypique dans lequel s'inscrit l'Université de la Réunion est donc porteur d'opportunités pour son développement, mais aussi de handicaps et de contraintes, avec lesquels elle doit compter.

Les facteurs d'environnement favorables

Le contexte insulaire, volcanique et tropical offre de nombreuses ressources scientifiques (liées notamment à l'océan, à la géosphère, à la climatologie, au multiculturalisme et au multilinguisme).

Le statut de DOM, ainsi que celui de région "ultrapériphérique", confèrent à l'île des avantages économiques certains, lui donnant une position favorable dans l'ensemble des territoires de l'océan Indien. L'université peut être amenée à jouer, à terme, un rôle fort dans l'espace francophone de cette partie du monde.

Les collectivités apportent des soutiens importants au développement de l'université et à son ouverture sur l'île et l'océan Indien.

Les facteurs d'environnement plus contraignants

L'éloignement de l'université rend difficile son implication dans des réseaux. Par ailleurs, le contexte insulaire ne permet pas de réunir sur l'île toutes les ressources pour offrir une large palette d'activités. Éloignement et insularité affaiblissent donc l'attractivité de l'université.

Les caractères de la population étudiante (pluriculturelle, issue de CSP défavorisées, majoritairement boursière) suscitent une réflexion de fond sur la politique d'accueil, d'intégration et d'accompagnement de l'étudiant dans sa scolarité, et imposent un effort particulier quant aux moyens à mobiliser pour la mettre en œuvre.

Le tissu économique, atomisé et couvrant un spectre assez étroit d'activités, est un frein au développement des formations professionnalisées et à la valorisation de la recherche.

L'éloignement, le caractère volcanique de l'île et le climat tropical entraînent d'importants surcoûts qu'il convient de prendre en compte dans les dotations de fonctionnement de cette université.

II - UNE UNIVERSITÉ AUX TRAITS ORIGINAUX

1 - LA MARQUE DE L'ENVIRONNEMENT

À la lecture des différents projets d'établissement et contrats, on remarque que la plupart des orientations de développement proposées dans les projets par les équipes dirigeantes, puis validées dans les contrats par le Ministère, portent la marque du contexte économique et socio-culturel bien particulier de l'île. L'exemple du contrat quadriennal 1998-2001 traduit bien cet état de fait. Il préconise pour l'université l'accomplissement "*des missions performantes qui s'appuient sur les caractéristiques de l'environnement*" et décline cette orientation générale en plusieurs actions. Parmi celles-ci, on en citera trois, car ce sont celles qui touchent au cœur même de la vocation de l'université, qui est la diffusion de la connaissance :

- adapter l'offre de formation aux enjeux du développement scientifique, économique et social de l'île, et accompagner l'étudiant réunionnais dans ses choix et sa scolarité pour une plus grande réussite de ses études ;
- développer la recherche en partenariat, en privilégiant des thématiques spécifiques, qui exploitent des ressources scientifiques locales, comme la mer, le volcanisme ou le climat tropical ;
- accroître l'ouverture de l'université sur son environnement (ville, département, région ...) pour une meilleure diffusion de la culture et de l'information scientifique dans la zone de l'océan Indien, et afin de combattre la tentation spontanée de repli liée à l'insularité.

Le présent rapport montrera dans quelle mesure l'université a atteint les objectifs qu'elle s'était fixés à travers les axes politiques défendus dans ses projets et validés par le Ministère. L'analyse portera particulièrement sur la période 1998-2001 correspondant au contrat quadriennal en cours d'achèvement, dont les orientations sont dans la continuité de celles qui ont sous-tendu le développement de l'université au cours de la dernière décennie. Au terme de son évaluation, le CNE formulera des recommandations à l'intention de l'établissement, mais aussi de ses partenaires (État, collectivités) pour tenter de créer des conditions plus favorables à la poursuite du développement de l'université.

2 - LES PRINCIPAUX INDICATEURS

Une université pluridisciplinaire. L'Université de la Réunion est une université pluridisciplinaire (hors médecine) qui a accueilli 10 500 étudiants en 2000-2001.

Elle comporte trois UFR, gardant ici le nom de "faculté", et deux instituts article 33. Le tableau suivant donne, pour chaque composante, son site d'implantation, ainsi que le poids qu'elle représente, au sein de l'université, en termes d'effectif étudiant. Le SCFP comptabilise les effectifs en formation continue.

INTITULÉ DE LA COMPOSANTE	% D'ÉTUDIANTS ACCUEILLIS EN 2000-2001	SITE D'IMPLANTATION
Faculté des Lettres et des Sciences humaines	40,0%	Le Moufia , avec délocalisation de filières au Tampon (comme le DEUG d'Histoire-Géographie et la maîtrise FLE)
Faculté de Droit et d'Économie	29,0%	Le Moufia , avec délocalisation de filières au Tampon (comme le DEUG AES)
Faculté de Sciences et de Technologie <i>L'IUP d'Agro-alimentaire lui est rattaché</i>	23,5%	Le Moufia , avec délocalisation de filières au Tampon (cf. filière STAPS entièrement implantée au Tampon)
IUT. 2 départements (Génie civil, Gestion des entreprises et administrations), 1 licence professionnelle (Commerce électronique)	2,5%	Saint-Pierre exclusivement
Institut d'administration des entreprises <i>L'IUP de Tourisme lui est rattaché</i>	2,0%	Saint-Denis (en centre-ville)
Service commun de la formation permanente - SCFP	3,0%	Saint-Denis

Source : Division des affaires scolaires de l'université. Annexe I. Fiche 3. Tableau 1

Les trois-quarts des étudiants de l'Université de la Réunion sont donc engagés dans des filières de lettres et sciences humaines ou de droit-sciences économiques. L'IUT n'accueille qu'une très faible proportion de la population étudiante.

Un premier cycle majoritaire¹. La répartition des étudiants par cycle s'établissait respectivement, en 2000-2001, à 64% pour le premier (en incluant le pré-universitaire), 30,5% pour le second, et 5,5% pour le troisième. Comparée à la répartition moyenne des étudiants par cycle dans l'ensemble des jeunes universités pluridisciplinaires auquel appartient l'Université de la Réunion, cette répartition est nettement marquée en faveur du 1^{er} cycle, au détriment du 3^e. Le contexte particulier lié à la démographie galopante de l'île, au retard de scolarisation par rapport à la métropole et à la création récente de l'établissement doit être gardé en mémoire pour comprendre cette spécificité.

¹ cf. Annexe I. La formation et les étudiants : les effectifs étudiants par composante, cycle, site. Tableau 2. La répartition des étudiants par cycle en 2000-2001

Un grand nombre d'étudiants titulaires du baccalauréat technologique ou professionnel². La proportion d'étudiants ayant un baccalauréat technologique ou professionnel est, à l'Université de la Réunion, élevée par rapport à celle observée dans les universités comparables. Elle atteignait, en 2000-2001, 36,4% pour les étudiants de LSH, 41% pour ceux de droit-économie et 18,3% pour ceux de sciences. Cette proportion s'accroît avec le temps : elle se situait respectivement, en 1998-1999, à 34,7%, 29,7% et 17%. Les aides à la mobilité étudiante ont sans doute largement contribué à cette situation, en amenant les meilleurs étudiants, souvent issus des bacs généraux, à poursuivre leurs études supérieures en métropole.

La répartition géographique des étudiants sur les sites de l'université³. La population étudiante de l'université se répartit sur quatre sites : deux au nord de l'île, à Saint-Denis (le site du Moufia et de Saint-Denis centre), et deux au sud, au Tampon et à Saint-Pierre. En 2000-2001, 83% des étudiants étaient scolarisés à Saint-Denis, dans l'une des trois UFR ou à l'IAE (80,5 % sur le site du Moufia et 2,5% à Saint-Denis centre), tandis que 17% l'étaient dans les sites du sud (14,3% au Tampon pour les filières délocalisées des trois UFR, ainsi que pour les STAPS ; 2,7% pour l'IUT, à Saint-Pierre). Les sites du sud connaissent un développement de leurs effectifs étudiants sensiblement plus important que les sites du nord : alors qu'en 1997-1998, Le Tampon et Saint-Pierre accueillaient environ 10% des étudiants, ils dépassaient les 17% en 2000-2001.

L'origine sociale des étudiants. La population étudiante est majoritairement issue de familles à revenus modestes et à faible niveau d'études. En 2000-2001, les étudiants dont les parents se déclarent sans revenus représentent environ 24% de l'effectif global⁴. L'Université de la Réunion est l'un des établissements d'enseignement supérieur français qui compte le plus fort taux d'étudiants boursiers et, au fil des années, la proportion augmente de manière très significative. D'après les données du CROUS, on comptait, en 2000-2001, près de 49% de boursiers. Ceux-ci ne représentaient qu'un peu plus de 31% en 1997-1998⁵.

L'origine géographique des étudiants. En 2000-2001, la majorité des étudiants de l'université était originaire de l'île (92,3%), contre 6,7% de la métropole et 1% de l'étranger. Durant la période du dernier contrat quadriennal, on note une légère ouverture, le poids des étudiants de métropole et des étudiants étrangers étant passé de 0,7 à 1%⁶.

3 - UNE UNIVERSITÉ JEUNE

La genèse et les étapes du développement de l'université. Rappelons que l'université a été créée en 1982 à partir d'un collège universitaire constitué en 1970 et rattaché à l'Université d'Aix-Marseille I, avec laquelle elle a gardé des liens : les deux universités ont, en effet, trois DEA en cohabilitation, et une équipe de LSH est intégrée dans une UMR-CNRS de l'Université de Provence.

L'université s'est développée en deux phases, marquées chacune par des priorités fortes.

De 1970 à 1990, la priorité porte sur le développement des premiers cycles. L'idée est de répondre d'abord à un besoin fort de formation générale dans l'île en concentrant tous les moyens sur l'enrichissement de l'offre de formation de 1^{er} cycle. La recherche est provisoirement délaissée, jusqu'à ce que cet objectif soit atteint de façon satisfaisante.

² cf. Annexe I. L'origine des étudiants. Tableau 2. L'origine des étudiants par type de baccalauréat sur la période 1997-2001

³ cf. Annexe I. Les effectifs étudiants par composante, cycle et site : Tableau 3 (La répartition des étudiants par site en 2000-2001) et Tableau 6 (Évolution du poids des sites sur la période 1997-2001)

⁴ Données fournies par le Service de scolarité de l'université.

⁵ cf. Annexe I. L'origine des étudiants et le poids des boursiers. Tableau 3. Le pourcentage de boursiers sur la période 1997-2001

⁶ cf. Annexe I. L'origine des étudiants et le poids des boursiers. Tableau 1. L'origine géographique des étudiants. Évolution sur la période 1997-2001

À partir de 1990, c'est le développement des deuxièmes cycles et la structuration de la recherche qui deviennent prioritaires. Au début des années 1990, l'Université de la Réunion fait le constat qu'elle n'a quasiment aucune activité de recherche et que pour devenir une université à part entière, comparable à une jeune université de métropole, elle doit inscrire son développement autour d'activités de recherche, de formations de deuxième et troisième cycles. Le contexte de la contractualisation de cette dernière décennie va lui permettre de construire une politique en ce sens : deux contrats quadriennaux (1993-1997, 1998-2001) sont signés et un projet d'établissement pour la période 2002-2005 est achevé fin 2001 par l'université ; il sert de base au Ministère pour la rédaction du prochain contrat quadriennal.

Les traits d'une jeune université. L'Université de la Réunion présente toutes les caractéristiques d'une jeune université. On se bornera ici à les présenter de façon succincte, car elles seront détaillées dans les différents chapitres concernés. On relève :

- concernant la structure de la population étudiante, le poids élevé du premier cycle, qui a fortement augmenté au cours de la dernière décennie, et la grande faiblesse du troisième cycle ;
- concernant l'offre de formation, un "portefeuille de formations" non stabilisé, avec des ouvertures fréquentes de nouvelles filières, de 1^{er} cycle d'abord, puis de 2^e cycle, pour répondre à la forte attente de démocratisation de l'enseignement supérieur dans l'île ;
- concernant la recherche et la formation à la recherche, des programmes pluri-formations et des équipes de recherche reconnues par le Ministère comme "jeunes équipes" ou "équipes d'accueil" ; un budget de recherche par enseignant-chercheur modeste ; une absence d'engagement financier des grands organismes, qui n'accordent ni crédits de fonctionnement, ni personnels ITA ; des DEA presque tous cohabilités ; un nombre très faible d'habilitations à diriger des recherches ;
- concernant les moyens humains et financiers, un déficit d'encadrement en personnel IATOS important ; un déficit élevé d'encadrement en personnel enseignant ; une proportion importante d'enseignants du 2nd degré, beaucoup plus marquée encore que dans les universités récentes de métropole, au détriment des enseignants-chercheurs ;
- concernant l'organisation, la sous-dotation en personnels IATOS de nombreux services et fonctions, l'essentiel des postes IATOS ayant servi à structurer les services centraux, comme dans la plupart des universités récentes, au détriment des services communs, et aussi des composantes.

4 - LES SIGNES D'UN RÉEL DYNAMISME

C'est surtout à partir des années 90 que l'université, stimulée par les programmes ministériels, notamment le plan U 2000 et les contrats d'établissement, soutenue par les collectivités territoriales et les aménagements législatifs en faveur des DOM, a connu un développement très important. Le dynamisme de l'université, en grande partie dû aux efforts de ses équipes dirigeantes pour développer, en moins de deux décennies, les structures de l'établissement, pour l'insérer dans des partenariats constructifs et dans les réseaux nationaux et internationaux d'enseignement supérieur, offre bien des facettes :

- accroissement important et continu des effectifs étudiants et structuration de l'institution pour les accueillir. En 1990, l'Université de la Réunion comptait seulement 4 362 étudiants, 121 enseignants ou enseignants-chercheurs et 91 IATOS, et elle ne comportait alors que peu de composantes, exclusivement localisées dans le chef-lieu de l'île (Saint-Denis centre-ville et Le Moufia). En 1995, elle avait presque doublé ses effectifs étudiants, étoffé ses cursus, diversifié ses cycles et elle occupait déjà tous les sites actuels : Le Moufia, Saint-Denis, Saint-Pierre et Le Tampon. À la rentrée 2000, l'université a inscrit environ 10 500 étudiants, encadrés par 332 enseignants et 215 personnels IATOS sur postes budgétaires. Bien qu'ayant connu récemment un léger fléchissement¹, la croissance des effectifs étudiants devrait se poursuivre, avec une perspective de 20 000 étudiants vers 2020 (cf. Plan U3M). Compte tenu du fait que le taux actuel de fréquentation de l'enseignement supérieur des jeunes de l'île est sensiblement inférieur à celui de la métropole, cette prévision ne paraît pas irréaliste ;

¹ cf. Annexe 1. Les effectifs étudiants par composante, cycle, site. Tableaux 4 et 5. Évolution des effectifs sur la période 1997-2001

- forte extension des surfaces bâties de l'université, programmée et en partie réalisée, à la fois dans les sites du nord (Le Moufia, le pôle technologique du CERF) et ceux du sud (Le Tampon, Saint-Pierre) ;
- forte diversification et montée en charge rapide des formations¹, des filières professionnalisées notamment², mais aussi des formations à la recherche : l'université compte huit DEA, dont cinq cohabilités, et s'est dotée depuis 2000 d'une école doctorale interdisciplinaire (EDI) ;
- accroissement régulier, de 1990 à 2001, du nombre d'équipes de recherche reconnues. Quasiment dépourvue de structures de recherche en 1990, l'université dispose maintenant de quinze équipes reconnues par le Ministère : 1 Jeune équipe, 13 Équipes d'accueil et 1 antenne d'UMR avec Aix-Marseille ; les efforts faits pour structurer la recherche ont conduit à la mise en place de six pôles scientifiques et de programmes pluri-formations (3 actuellement financés), induisant des synergies et des partenariats bénéfiques ;
- modernisation des services généraux et des services communs, comme le Service de la scolarité (SCD), le Centre de ressources informatiques, le Centre multimédia, le Service de médecine préventive, et mise en place de nombreux outils ou structures d'interface prenant appui sur les TIC, notamment pour faciliter la communication interne et renforcer les liens avec les partenaires institutionnels (collectivités territoriales, entreprises, monde universitaire).

5 - UNE COHÉRENCE ET UNE ARTICULATION FORTE DES MANDATS PRÉSIDENTIELS SUCCESSIFS

Durant la période du premier mandat présidentiel (1982-1987), le Président s'est attaché à faire reconnaître l'université auprès de la population réunionnaise et des acteurs politiques locaux qui n'étaient pas convaincus du bien-fondé de son émergence dans l'île. Ce mandat est alors marqué par un important travail d'explication, de conviction, qui permet peu à peu d'atteindre l'objectif fixé. Au cours du second mandat (1987-1992) le Président s'adosse au travail de son prédécesseur en pilotant un important programme immobilier qui permettra la mise en service de plus de 20 000 m² ; ce programme pouvait être mis en œuvre car d'importants financements pour l'université étaient inscrits dans le contrat de plan État-Région et dans le plan U2. Ainsi, l'université dispose en 1992 d'un cadre immobilier pour développer son offre de formation et son activité de recherche. Le troisième Président, au cours de son mandat (1992-1997), a pour objectif de faire reconnaître l'Université de la Réunion dans le champ des universités françaises et, pour cela, il élargit l'offre de formation en développant les 2^e et 3^e cycles ainsi que l'activité de recherche de l'université, jusque là très embryonnaire.

L'action du président actuel (1998-2002) s'inscrit en continuité avec les actions précédentes. L'objectif est d'accroître le rayonnement de l'université dans l'île auprès des collectivités et des entreprises, en métropole auprès des décideurs et institutionnels (Ministère, CPU, universités de métropole) et à l'international (Amérique du Nord, Europe, océan Indien). Les maîtres mots de son mandat sont ouverture et consolidation de l'image de l'université. Le président façonne cette ouverture quotidiennement par un travail de conviction, de communication externe en direction de multiples partenaires (collectivités locales, industrie, organismes de recherche locaux, universités de l'océan Indien, de métropole, d'Amérique du Nord, Ministère, Conférence des présidents d'université etc.) dont les liens avec l'université se tissent peu à peu de manière très constructive. Une démarche de consolidation de l'image est engagée par le Président en exercice à travers une politique dynamique de structuration de la recherche autour de pôles (visant à rendre la recherche lisible et de qualité), de professionnalisation des formations et de suivi et accompagnement de l'étudiant dans son parcours de formation (visant à favoriser l'insertion professionnelle et l'intégration des jeunes à l'université). Les orientations du projet 2002-2005 consolident cette vision.

¹ cf. Chapitre consacré à l'offre de formation (I-§1) : histogrammes montrant le développement rapide de l'offre de formation depuis la création de l'université

² cf. Chapitre consacré à l'offre de formation. (I-§ 2) : histogramme portant sur l'évolution des diplômes professionnalisants ou professionnalisés

6 - LES FACTEURS DE BLOCAGE

C'est précisément parce qu'elle est de création récente et qu'elle a dû tout construire en peu d'années que l'université est aujourd'hui confrontée à un certain nombre de blocages, qui pourraient entraver son dynamisme actuel.

S'agissant des postes d'enseignant¹, le déficit reconnu selon les normes dites SAN REMO est actuellement de 182 ETE, (le potentiel réel étant de 332 postes) alors même que la montée en charge des filières déjà créées, les projets d'habilitation liés à l'augmentation des effectifs étudiants et au développement programmé des sites méridionaux, vont considérablement augmenter les charges pédagogiques.

Le déficit en poste IATOS est tout aussi inquiétant². Bon nombre de personnels rencontrés ont souligné l'augmentation et la diversification graduelle de leurs tâches, au fil du développement de l'établissement, et insisté sur cette carence en ressources humaines. On compte, en moyenne, un IATOS pour une cinquantaine d'étudiants dans l'ensemble de l'université. Mais ce chiffre moyen cache des situations de sous-encadrement plus alarmantes encore : les composantes sont extrêmement mal encadrées ; de nombreux services communs sont très faiblement dotés au regard des enjeux auxquels ils sont confrontés. Pour assurer la montée en charge et la structuration des services communs et des composantes, l'université a recruté sur fonds propres des personnels à statut précaire, ce qui pèse sur son budget de fonctionnement et est source de tensions sociales.

Autre point de blocage, lié au moins en partie à la jeunesse de l'établissement, même si d'autres facteurs interviennent (départ des étudiants, environnement socio-culturel) : le nombre assez faible d'étudiants de 3^e cycle et la croissance relativement lente de cet effectif³. Ainsi, sur la période 1997-2000, le nombre d'inscrits en 3^e cycle n'a augmenté que d'un peu plus de 4%, alors que, dans le même temps, les effectifs étudiants croissaient, pour l'ensemble de l'université, de plus de 17%. Or, si on confronte le nombre d'étudiants de 3^e cycle (572 à la rentrée 2000) à celui des DEA (8) et des DESS (9), l'attractivité des formations à bac + 5 et au-delà apparaît faible.

7 - SYNTHÈSE

Une jeune université en cours de développement et de structuration. Créée en 1982, elle a connu, comme la plupart des établissements de la métropole, une forte augmentation de ses effectifs au cours des années 90. Si la décrue s'est amorcée dans l'hexagone, la croissance se poursuit à l'Université de la Réunion (dans des proportions élevées sur les sites délocalisés du sud), et elle semble devoir continuer encore assez longtemps si on considère l'évolution démographique probable de l'ensemble de l'île. Au cours de la dernière décennie, la population étudiante a été multipliée par 2,5.

L'offre de formation ne cesse de se recomposer par développement et diversification des cursus. La recherche est en cours de structuration : les budgets sont encore modestes, l'encadrement des laboratoires en personnels IATOS est, on le verra, quasiment insignifiant. Mais les efforts faits pendant les dix dernières années ont été couronnés de succès, puisque ne disposant, en 1990, que d'un embryon d'activité de recherche, l'université peut aujourd'hui se prévaloir de quinze équipes reconnues par le Ministère.

L'organisation interne de l'établissement est encore fragile, les composantes, tout comme les services communs, étant très sous-encadrées. En effet, en l'absence de créations suffisantes d'emplois, le choix de doter d'abord les services centraux a été fait, afin de créer les conditions d'un pilotage satisfaisant de l'institution.

¹ On se reportera au chapitre consacré à la politique générale, au gouvernement et à la gestion (§ IV-1 portant sur les personnels enseignants) ainsi qu'à l'annexe III (le personnel enseignant)

² On se reportera au chapitre consacré à la politique générale, au gouvernement et à la gestion (§ IV-2 portant sur les personnels IATOS) ainsi qu'à l'annexe III (le personnel IATOS)

³ cf. Annexe I - Les effectifs étudiants par composante, cycle et site : Tableau 4. Évolution des effectifs par cycle sur la période 1997-2001

Un premier défi à relever : comment développer la recherche et la formation à la recherche avec des facteurs de blocage ? (déficit en enseignants-chercheurs et IATOS ; activités de recherche développées autour de thématiques locales, structurées à l'intérieur de pôles interdisciplinaires, que le ministère de la Recherche comme les grands organismes soutiennent de façon hésitante, parce qu'elles sont à la frontière de plusieurs disciplines ; forte mobilité des étudiants réunionnais en direction de la métropole – titulaires d'un DEUG, d'une licence ou d'une maîtrise – encouragée par les collectivités, ce qui ne favorise pas le développement du 3^e cycle à l'Université de la Réunion.

Un second défi à relever : comment choisir un bon positionnement dans un contexte d'éloignement et d'insularité ?

Comment réaliser un bon compromis entre la nécessité de s'adapter au contexte local tant au plan de la formation que de la recherche et celle de ne pas se couper du champ des universités de métropole ? Pour ne prendre que deux exemples, les étudiants réunionnais doivent pouvoir poursuivre leurs études en 2^e ou 3^e cycle en métropole, et donc y être préparés à l'Université de la Réunion ; l'université ne peut se couper des réseaux de recherche des universités et organismes métropolitains et européens pour progresser dans ses activités scientifiques etc.

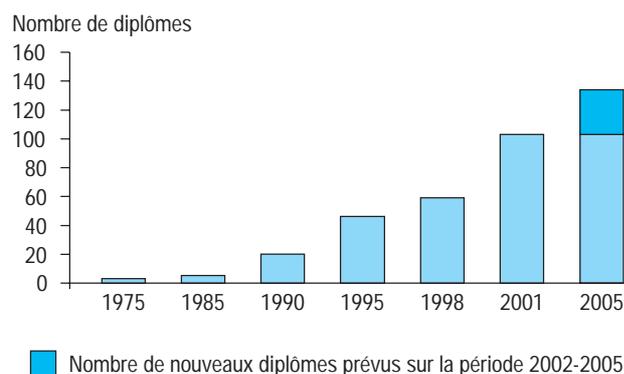
UNE OFFRE
DE FORMATION
À LA RECHERCHE
D'ÉQUILIBRES
ANTAGONISTES

I - UNE OFFRE DE FORMATION LARGE DONT LE POSITIONNEMENT APPARAÎT INCERTAIN

1 - UN DÉVELOPPEMENT RAPIDE DE L'OFFRE DE FORMATION DEPUIS LA CRÉATION DE L'UNIVERSITÉ

Un développement accéléré du nombre de diplômes offerts depuis 1990

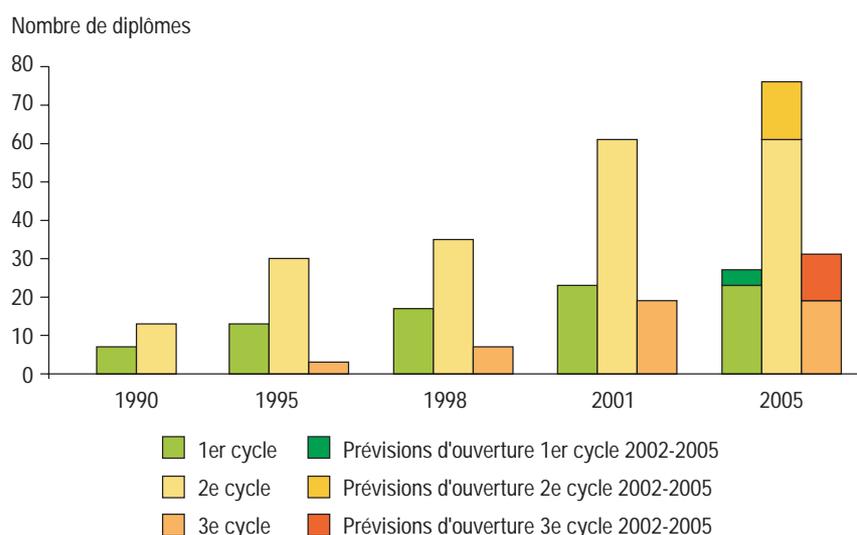
Évolution du nombre de diplômes nationaux offerts par l'université depuis 1975, tous cycles et secteurs disciplinaires confondus



On constate après 1990 un fort développement de l'offre de formation. Cette croissance est particulièrement importante sur la période 1990-1995 ainsi que sur la période du dernier contrat quadriennal 1998-2001. Le projet de développement 2002-2005 prévoit le lancement de 31 nouveaux diplômes (par rapport à 100 existant actuellement), ce qui correspond à un très fort accroissement.

Un accroissement particulièrement important du nombre de diplômes de 2nd cycle créés au cours de la dernière décennie

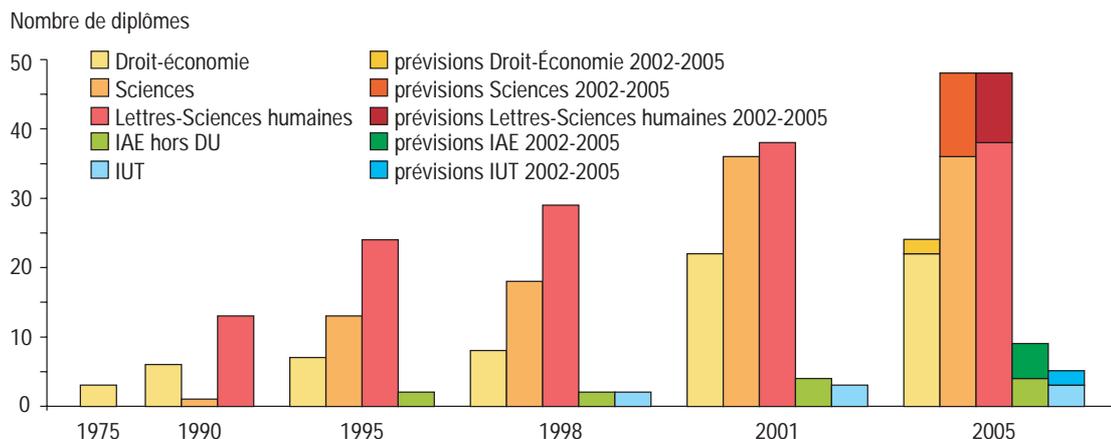
Évolution du nombre de diplômes nationaux offerts par cycle à l'université depuis 1990 et prévisions d'ouverture de nouveaux diplômes en 2002-2005



Durant la dernière décennie, le rythme de développement de l'offre de formation de 2^e cycle est plus fort que le rythme de développement de l'offre de 1^{er} cycle. Les prévisions 2002-2005 confirment cette tendance. Le rythme de croissance des 3^{es} cycles est particulièrement important depuis 1998 et devrait se poursuivre dans le cadre du prochain contrat quadriennal.

Des rythmes de croissance de l'offre différents selon les secteurs disciplinaires

Évolution du nombre de diplômes nationaux offerts par secteur disciplinaire à l'université depuis 1975 et évolution prévisionnelle dans le cadre du prochain contrat quadriennal 2002-2005



On constate un développement rapide de l'offre de formation en sciences depuis 1995 et la tendance reste la même pour la période 2002-2005. L'accroissement de l'offre de formation en lettres depuis 10 ans est contenu, mais il y a une tendance à l'accélération sur 2002-2005 avec 1/3 de nouveaux diplômes proposés à la création. L'offre de formation en droit-économie s'est beaucoup étoffée au cours du dernier contrat quadriennal, mais le développement prévu dans le cadre du prochain contrat quadriennal est davantage maîtrisé.

La lecture de ces histogrammes peut-être complétée par un regard sur les schémas de l'offre de formation¹.

Une majorité de cursus complets dans tous les secteurs disciplinaires

Les schémas de l'offre de formation¹ peuvent être complétés des commentaires qui suivent :

En s'appuyant sur les informations communiquées par la Direction des Affaires scolaires et de l'Enseignement (DASE) relatives aux dates de création des diplômes, il apparaît que, dans chaque secteur disciplinaire, des créations successives de diplômes ont permis peu à peu d'offrir des cursus complets. En effet, en 2001, sur dix-huit cursus recensés dans les secteurs Sciences – Droit – Économie – Lettres – Sciences humaines de l'université, douze cursus, soit 67%, sont des cursus complets allant du 1^{er} cycle au 3^e cycle.

Certains secteurs disciplinaires se sont majoritairement dotés au début des années 90 de diplômes de second cycle et ont ouvert par la suite, en amont, les DEUG correspondants. D'autres secteurs disciplinaires ont plutôt favorisé, dès le départ, la création de DEUG et ont complété peu à peu les cursus en aval par des diplômes de 2nd, voire de 3^e cycle.

Mais, d'une façon générale, on observe que la tendance est à la création de nouveaux diplômes au fil des années, tant que les cursus restent incomplets.

Conclusion. L'université accueille donc des étudiants dans les trois cycles de formation universitaire, son 1^{er} cycle étant surdimensionné et son 3^e cycle sous-dimensionné par rapport à ceux des jeunes universités métropolitaines.

¹ cf. Annexe I. L'offre de formation. Les schémas de l'offre de formation

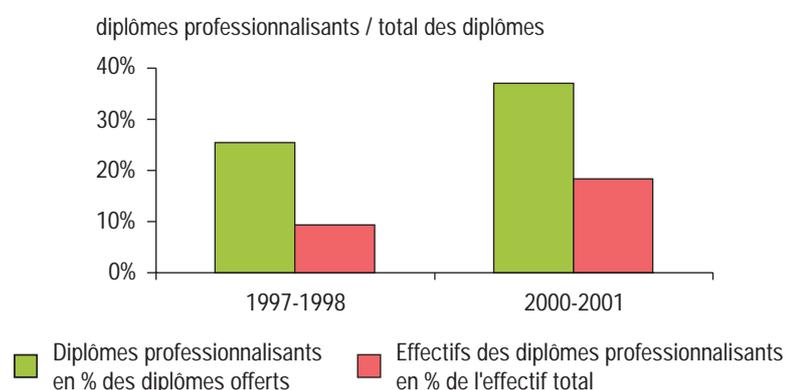
2 - UN PORTEFEUILLE DE FORMATIONS PLUS FAVORABLE AUX FILIÈRES GÉNÉRALES QU'AUX FILIÈRES PROFESSIONNALISÉES

L'offre de formation globale de l'université se développe dans le cadre de filières de trois facultés (Sciences et Technologies, Droit-Économie et Lettres - Sciences humaines) et de deux instituts (un IUT et un IAE).

95% des effectifs sont inscrits dans les filières d'université : Sciences, Lettres et Sciences humaines, Droit-Économie. Seulement 5% sont inscrits dans les instituts IUT- IAE- IUP qui offrent des cursus très professionnels.

Si les instituts offrent des filières professionnelles, les facultés ont des diplômes ou des formations qui sont eux-mêmes professionnels ou professionnalisants. Après les avoir identifiés on peut montrer que 37% des diplômes sont professionnels ou professionnalisants en 2001, ce qui n'est pas négligeable, mais que seulement 18% des effectifs de l'université sont accueillis dans ces diplômes. L'effort de professionnalisation conduit dans le cadre du dernier contrat quadriennal peut se lire sur l'histogramme ci-après.

Évolution du poids des diplômes professionnalisants à l'université dans l'ensemble des diplômes et évolution pendant la durée du contrat quadriennal 1998-2001



3 - UNE MAJORITÉ DE FORMATIONS À PETITS EFFECTIFS N'ATTEIGNANT PAS UNE MASSE CRITIQUE

Hypothèse retenue : une formation de 1^{er} cycle (DEUG 1 ou DEUG 2) atteint son seuil critique avec un effectif de 80 étudiants, une année de licence-maîtrise avec 50 étudiants et une année de DEA ou DESS avec un effectif de 15.

Sur la base de cette hypothèse et en observant les effectifs de chaque formation dispensée à l'Université de la Réunion¹ on peut montrer qu'un nombre important de formations n'atteignent pas une masse critique en 2000-2001 : 30% environ pour les 1^{ers} cycles ; 75% environ pour les 2^{nds} cycles, avec une dégradation continue de ce pourcentage sur les quatre dernières années ; 25% pour les 3^{es} cycles.

Certes, on ne peut occulter que de vrais efforts sont faits, notamment en sciences, pour mutualiser des enseignements en tronc communs entre plusieurs formations de même niveau. Mais le délicat problème du rythme de croissance idéal à retenir en matière d'offre pédagogique pour les années à venir va se poser, tant il est vrai qu'un fonctionnement pédagogique reposant sur un sous-effectif global accentue le sous-encadrement en personnel enseignant et constitue un facteur de blocage de la croissance.

¹ cf. Annexe I. L'offre de formation. Les schémas de l'offre de formation (on se reportera à la légende)

4 - DES TAUX DE RÉUSSITE FAIBLES AUX EXAMENS ET DES TAUX DE SORTIE ÉLEVÉS EN 1^{ER} CYCLE

Les taux d'échec et d'abandon enregistrés sont particulièrement élevés pour les premiers cycles de l'université. Le tableau suivant, qui présente le devenir des étudiants de 1^{er} cycle pour les deux années 1997-1998 et 1998-1999, souligne des taux réels de passage très bas dans l'ensemble, de l'ordre de 30% (sauf dans quelques secteurs STAPS : IUT et Lettres) et des taux réels de sortie élevés (plus de 50% en sciences pour l'ingénieur, AES et sciences humaines). Certaines filières font toutefois plutôt bien réussir leurs étudiants compte tenu des caractéristiques des entrants ; il en est ainsi des STAPS, des sciences de la nature et de la vie et, dans une moindre mesure, des lettres-sciences du langage et arts.

Devenir des entrants en 1^{ère} année de 1^{er} cycle en 1997-1998/1998-1999

Filières	Taux de passage		Taux de redoublement		Taux de sortie	
	<i>réel</i> ¹	<i>simulé</i> ²	<i>réel</i> ¹	<i>simulé</i> ²	<i>réel</i> ¹	<i>simulé</i> ²
Droit - Sciences politiques	18,3	33,4	42,2	36,0	39,5	30,2
Sciences éco - Gestion (hors AES)	31,7	41,5	40,3	28,7	27,9	29,4
AES	15,7	35,2	29,9	26,0	54,5	38,5
Lettres -Sciences du Langage - Arts	<u>56,1</u>	54,4	23,4	23,3	20,5	22,0
Langues	35,3	43,1	28,2	26,2	36,5	30,2
Sciences humaines et sociales	23,7	33,9	24,0	24,8	52,3	40,9
Sciences et structure de la matière	33,5	44,8	48,3	32,6	18,2	22,3
Technologie/ Sciences pour l'ingénieur	14,7	23,7	<u>18,7</u>	27,3	66,7	48,9
Science de la nature et de la vie	<u>47,6</u>	39,7	<u>26,8</u>	33,6	25,7	26,6
STAPS	<u>79,6</u>	48,3	<u>16,8</u>	34,3	3,6	17,3
IUT	56,3	67,6	<u>14,1</u>	16,7	29,6	15,5
Ensemble	30,6	39,7	31,0	28,3	38,4	31,7

Source : INFOSUP (1999)

La différence entre le taux réel et le taux simulé mesure la part de comportement spécifique de l'université pour faire réussir ses étudiants. Lorsque la différence est favorable, (cf. chiffres soulignés), on peut dire qu'il y a apport de valeur ajoutée significatif de l'établissement par rapport aux autres établissements qui auraient le même public étudiant.

L'ensemble des filières globalement s'attache avec succès à améliorer peu à peu ces indicateurs (cf. infra). Il paraît évident qu'une convergence d'éléments d'ordre sociologique est à l'origine de cette situation, délicate à gérer pour l'établissement : le contexte familial, parfois difficile, évoqué dans le premier chapitre ; la "sélection à rebours", qui s'instaure de fait puisqu'un nombre non négligeable de bacheliers partent effectuer leurs études supérieures en métropole (grâce notamment au soutien financier important que leur accordent les collectivités territoriales de l'île) ; la psychologie particulière de l'étudiant réunionnais, plutôt individualiste, qui constitue un frein à son intégration à l'université etc. Il semble aussi que, dans le contexte socio-économique particulier de l'île, la certitude de l'obtention d'une bourse d'études tienne parfois lieu de motivation principale pour s'inscrire à l'université. Il est difficile d'estimer la proportion de ces étudiants "particuliers" de 1^{ère} ou 2^e année, mais leur existence pourrait contribuer à expliquer pour partie ces taux d'échec et d'abandon particulièrement élevés enregistrés dans les premiers cycles de l'université.

Il faut toutefois souligner que les taux de réussite sont nettement plus favorables dans les filières professionnelles (des instituts ou des facultés) que dans les filières générales. En sciences, les formations professionnelles ou professionnalisantes offrent des taux de réussite d'au moins 75% (85% pour la maîtrise de Sciences et Techniques Valorisation, 86% pour la maîtrise de Biologie des populations, 88% pour la licence IUP). En droit-économie, le même constat peut être fait (85% de réussite dans la licence d'Administration publique, 70% dans les deux maîtrises à mention : Droit privé et Droit public).

¹ Taux réel : taux correspondant à la description de la réalité de l'université telle qu'elle est observable

² Taux simulé : taux qu'on observerait si les entrants, compte tenu de leurs caractéristiques, se comportaient en matière de devenir de la manière que l'on observe dans l'ensemble des universités

5 - UN SOUTIEN IMPORTANT DES COLLECTIVITÉS À LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE EN MÉTROPOLE ET À L'ÉTRANGER APRÈS LE BAC OU LE DEUG

Un effort particulier pour l'enseignement supérieur

Des bourses d'étude et de mobilité sont accordées aux étudiants bacheliers par les collectivités territoriales de l'île pour qu'ils poursuivent leurs études universitaires en métropole.

Chaque année, 3 000 jeunes ayant un niveau bac+2, +3 ou +4 obtiennent des financements du Conseil général pour quitter la Réunion et poursuivre leurs études après le DEUG, la licence ou la maîtrise en métropole, en Europe, au Canada ou aux États-Unis. Chaque étudiant en mobilité de type SOCRATES, CREPUQ ou ISEP¹ reçoit ainsi 4 000 F/mois de soutien de la part des collectivités.

Les étudiants post bac+2 obtiennent un financement du Conseil régional à hauteur de 3 500 F/mois environ lorsqu'ils effectuent un stage en Europe ou dans la zone de l'océan Indien. La Région finance plutôt les séjours courts et les 3^{es} cycles, tandis que le Conseil général finance plutôt les séjours longs (souvent deux ans minimum) pour les 1^{er} et 2nd cycles.

Les étudiants boursiers d'État, "en mobilité" pour leur cursus, voient leur versement mensuel majoré de moitié par le Conseil général. Et, dans tous les cas, le voyage est pris en charge : soit par une collectivité, soit par l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer (ANT), agence mise en place dans l'île dans les années 80 pour aider à l'insertion professionnelle des jeunes réunionnais.

Une politique d'encouragement à la mobilité

Chaque année, la demande de travail des jeunes est supérieure à deux fois, voire trois fois, l'offre. Entre 7 000 et 8 000 jeunes terminent leur cursus d'études chaque année et se mettent à la recherche d'un emploi dans l'île. Or, il n'y a que 3 000 offres d'emploi par an dans l'île. Par ailleurs, selon les témoignages concordants du Conseil régional et du Conseil général, l'expérience professionnelle est privilégiée dans tous les emplois offerts à la Réunion.

Les collectivités souhaitent, en outre, lutter contre les effets gênants de l'insularité, pensant qu'il est très bénéfique pour un jeune de l'île de rencontrer des jeunes d'autres cultures et pays.

Conclusion. L'université de la Réunion doit prendre en compte cette situation ambivalente pour développer et positionner son offre de formation.

S'il n'est pas contestable que la croissance de la population étudiante de l'île enregistrée ces dix dernières années semble devoir se poursuivre encore assez longtemps en raison de l'évolution démographique probable de l'ensemble de l'île, on peut se demander si elle ne sera pas ralentie compte tenu d'un certain nombre de facteurs comme le manque de débouchés dans l'île pour des étudiants qualifiés, la politique offensive menée par les collectivités en faveur de la mobilité étudiante en dehors de l'île. La montée en charge de la plupart des formations créées depuis 10 ans sera-t-elle alors effective comme cela semble être programmé compte tenu de l'évolution démographique ?

II - LES THÈMES SENSIBLES RETENUS POUR L'ÉVALUATION

1 - LE CADRE DE L'ÉVALUATION : LES ORIENTATIONS EN TERMES DE POLITIQUE DE FORMATION ET LES AXES SOUTENUS DANS LE CONTRAT QUADRIENNAL 1998-2001

7,5 MF ont été dégagés dans le précédent contrat quadriennal, soit 10,27% de la dotation contractuelle pour "l'adaptation de l'offre de formation aux enjeux du développement scientifique, économique et social de l'île". Cet objectif a été décliné de la façon suivante :

¹ CREPUQ-Conférence des recteurs et présidents des universités québécoises.
ISEP-International Student Exchange Program

- offrir une formation plus professionnalisante par rapport aux possibilités d'insertion en se recentrant sur des axes de développement majeur comme l'agro-alimentaire, le tourisme, le BTP, les technologies nouvelles et l'enseignement ; favoriser les passerelles, les parcours originaux et la transversalité des formations pour une meilleure insertion de l'étudiant ;
- dessiner une géographie de l'offre de formation cohérente avec les prévisions de développement, surtout dans le sud ; voir ce qui est compatible avec la réussite des étudiants aux diplômes et, en termes d'insertion, avec ce qui peut être conjugué au plan scientifique avec des partenaires socio-économiques ;
- renforcer les partenariats avec le monde industriel.

2 - LES PRINCIPALES DIMENSIONS SUR LESQUELLES PORTE L'ÉVALUATION

Le travail d'évaluation portera donc essentiellement sur la mesure de l'adaptation de l'offre aux enjeux du développement scientifique, économique et social de l'île. Il s'agira d'apprécier la pertinence de l'offre de formation actuelle (à l'issue du contrat quadriennal 1998-2001) et prévisionnelle (demandes d'habilitation formulées dans le cadre du prochain contrat quadriennal) au regard d'un certain nombre d'équilibres autour des dimensions suivantes : cohérence des parcours offerts à l'étudiant, niveau de réussite aux diplômes et opportunité d'insertion professionnelle pour l'étudiant, attractivité des formations et équilibre en termes de coût de gestion de l'offre de formation pour l'université.

Ce travail d'évaluation est conduit dans chaque secteur disciplinaire.

III - L'OFFRE DE FORMATION EN LETTRES ET SCIENCES HUMAINES ¹

1 - CARACTÉRISTIQUES COMPARÉES DE L'OFFRE DE FORMATION EN LETTRES ET SCIENCES HUMAINES AVEC L'OFFRE DE FORMATION DANS L'UNIVERSITÉ

Les caractéristiques, différenciées ou semblables, de l'offre de la faculté par rapport à l'offre de l'université ont été mises en évidence sur la base de l'analyse des statistiques relatives aux formations sur les quatre dernières années, et livrées par la Division des affaires scolaires et de l'enseignement de l'université (DASE).

Points de convergence avec l'ensemble de l'université	Points de divergence avec l'ensemble de l'université
<ul style="list-style-type: none"> • De nombreuses formations qui n'atteignent pas une masse critique, notamment en 2^e cycle. • Des taux de réussite faibles aux diplômes : <ul style="list-style-type: none"> - 27% à 28% en histoire-géographie ; - 36% en moyenne en langues ; - 52% en lettres modernes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un développement de l'offre de formation des 1^{er} et 2nd cycles plus modéré que dans l'ensemble de l'université au cours de la décennie 1990-2000. • Des filières non créées (ex : philosophie-psychologie et sociologie, pour lesquelles les difficultés de débouchés, la taille de l'établissement et son isolement auraient constitué de vrais handicaps) et des cursus qui n'ont pas été entièrement complétés. L'offre de formation de la faculté est restée assez sélective. • Un effort de recomposition du portefeuille de formations dans le dernier contrat quadriennal : 10% de formations supprimées et 29% de formations transformées. • Un poids de formations de 1^{er} cycle moins élevé (52% contre 61,3% dans l'université) au profit d'un poids plus élevé de formations de 2nd cycle (40% contre 30,5% dans l'université) en 2000-2001. • Une proportion de formations professionnalisantes plus faible (26% des diplômes contre 37% dans l'université ; 11,8% des effectifs contre 18,3% dans l'université). • Un accroissement des effectifs au cours de la période 1997-2001 plus faible que dans le reste de l'université en 1^{er} et 2nd cycles, y compris sur le site du Tampon. Un accroissement un peu plus important en 3^e cycle.

¹ cf. Annexe I. L'offre de formation. Schéma 1 de l'offre de formation en lettres et sciences humaines

2 - LES TRAITS MARQUANTS DE L'ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE DE FORMATIONS DEPUIS 10 ANS ¹ :

Le renforcement des disciplines fondamentales mises en place il y a plus d'une décennie. Il s'agit des lettres modernes, des langues et de l'histoire-géographie. Ainsi, pour les langues, la filière de langues, littératures et civilisations anglaises, existantes en 1989, a été complétée par deux filières équivalentes en allemand et espagnol.

Des efforts en faveur de la professionnalisation

En histoire-géographie. Les filières Histoire et Géographie ont été rapprochées l'une de l'autre par la création de deux nouvelles mentions ("histoire" en licence de Géographie et "géographie" en licence d'Histoire), et ce notamment dans la perspective de la formation des maîtres.

En langues. Un diplôme d'université d'un niveau de 1^{er} cycle sur l'étude des langues, cultures et civilisations de l'océan Indien, délivré au titre de la formation continue par le département de langues, cultures et sociétés de l'océan Indien, constitue une spécificité locale qui répond à des besoins ciblés sur le tourisme et les affaires et s'adresse à 300 étudiants environ, avides de connaissances sur le milieu culturel réunionnais

Trois secteurs nouveaux, à caractère professionnel. Ils ont émergé depuis 1989.

- C'est tout d'abord le secteur des Sciences de l'éducation qui a été créé au niveau du deuxième et du troisième cycle. Cette filière a, en principe, un caractère généraliste, mais ses responsables ont tenu à l'orienter vers l'ingénierie éducative, en dépassant sensiblement le champ de l'enseignement scolaire et celui de la formation initiale, comme le montre l'existence du DESS préparé exclusivement en formation continue et celle d'un DU de 1^{er} cycle "Médiations éducatives, sociales et culturelles" accueillant un public en formation initiale et continue.

- C'est ensuite le secteur de l'Information-Communication qui a été constitué, au niveau des 2^e et 3^e cycles également. D'une façon générale, cette filière semble fonctionner d'une façon très satisfaisante. De grands efforts ont été réalisés pour assurer aux étudiants une formation à la fois générale et professionnelle (intervention de journalistes, chargés de communication d'entreprise ; stage professionnel de six semaines, projet multimédia) en leur offrant des facilités d'insertion à la fin du 2nd cycle. Deux spécialisations correspondant à des besoins identifiés sont présentes dès la première année et se précisent pendant la seconde : Média-Presse et Communication en entreprise.

- Puis c'est la filière de Français langue étrangère (FLE) qui a été implantée ; c'est une spécialité qui a pour objet d'assurer la formation de ceux qui se destinent à l'enseignement du français à l'étranger ou à des étrangers, mais aussi de tous ceux qui sont confrontés aux problèmes de l'enseignement du français comme langue seconde. Le FLE s'est développé en deux temps à la Réunion, après 1989 : d'abord, la mention FLE dans les licences de Lettres modernes et de Langues, en 1997 à Saint-Denis, puis la maîtrise de FLE en 2000 au Tampon. La maîtrise de FLE a résolument mis l'accent sur les particularités linguistiques et interculturelles de l'apprentissage du français à la Réunion et dans les pays de l'océan Indien. L'équipe apparaît solide et dynamique, et la maîtrise doit être fortement encouragée, notamment dans la perspective d'une professionnalisation plus poussée.

3 - L'ANALYSE DE LA PERTINENCE DE L'OFFRE ACTUELLE

Une approche multicritères pour apprécier l'attractivité des filières. Les différents critères retenus pour mesurer la vitalité des filières ou des diplômes sont les suivants :

- effectifs de la filière et évolution ;
- taux de succès aux diplômes ;
- taux de sortie de la filière ;
- niveau d'encadrement en personnel enseignant ;
- caractère professionnalisant de la formation et degré d'insertion ;
- positionnement dans l'environnement local ;
- facteurs d'environnement favorables ou défavorables ;
- articulation des enseignements avec la recherche.

¹ cf. Annexe I. L'offre de formation. Schéma 1 de l'offre de formation en lettres et sciences humaines

La filière Histoire-Géographie. Elle voit ses effectifs diminuer, surtout en 2^e cycle, le Tampon observant un accroissement encore fort en 1^{er} cycle. Les taux de succès y sont très faibles et on observe un fort taux d' "évaporation" en licence, et surtout en maîtrise. La filière est sous-encadrée. Des efforts sont faits pour la professionnaliser en introduisant dans les cursus actuels (notamment d'histoire) une sensibilisation au patrimoine et à l'histoire de l'art. De la même façon, des efforts sont entrepris en géographie au niveau de la maîtrise pour adapter les travaux des étudiants à la demande sociale : les mémoires portent souvent sur des sujets de développement durable, d'environnement, d'urbanisation qui intéressent les collectivités.

La filière Lettres modernes. Le FLE est rattaché à cette filière. Elle a des effectifs en perte de vitesse en DEUG, licence, maîtrise de Lettres modernes ainsi que dans le FLE spécialité allemand, mais est en constante progression dans le FLE spécialité espagnol et anglais. Les taux de succès sont corrects en DEUG et licence, beaucoup plus faibles en maîtrise. Des efforts d'ouverture sont faits sur les spécificités régionales dans des options comme les littératures francophones et la littérature créole en DEUG, ainsi que dans le programme de la maîtrise de FLE (cf. supra). La filière FLE, qui vient tout juste d'être constituée d'une façon complète, est certainement promise à un bel avenir si l'université décide de la professionnaliser davantage. (cf. recommandations)

La filière Langues. Elle perd régulièrement des effectifs, surtout en allemand. Les taux de succès sont très faibles : de l'ordre de 31% en espagnol, 23% en anglais, plus faible encore en allemand, notamment au niveau du 2nd cycle. Il y a un fort sous-encadrement en personnel enseignant dans la filière. Elle est généraliste et prépare des étudiants à l'enseignement ou, dans des proportions infimes, à la recherche. Cette filière est confrontée à des facteurs d'environnement défavorables ; on peut citer la mauvaise orientation de la plupart des étudiants qui, bien souvent, s'inscrivent en DEUG de Langues parce qu'ils n'ont pas pu avoir de place en BTS. L'isolement et l'éloignement de la Réunion aggravent ces difficultés. Les séjours linguistiques à l'étranger, pourtant indispensables dans des cursus de langues, sont peu nombreux et les lecteurs de langues à peu près inexistantes.

Les filières généralistes "classiques" en lettres modernes, langues, histoire, géographie. Elles sont généralement irriguées par les recherches des enseignants : les sujets de mémoire de maîtrise sont souvent en relation directe avec les orientations de recherche de l'université et favorisent, pour certains, l'insertion professionnelle des étudiants.

La filière Ethnologie. Cette filière a de petits effectifs, en diminution sensible en 2^e cycle. Les taux de succès sont favorables. Dans cette filière qui n'a pas de DEUG, le recrutement se fait essentiellement avec des étudiants métropolitains qui, après leurs études, retournent en métropole ou s'inscrivent en thèse à la Réunion, regagnant la métropole ensuite. Le problème de l'impact de cette formation d'ethnologie sur le développement de l'île est donc posé. Toutefois, l'enseignement de l'ethnologie présente un intérêt pour la connaissance des spécificités de la Réunion. Des querelles personnelles et des différences d'approches scientifiques ont créé une situation confuse dans le département d'Ethnologie qui, pourtant, a une activité scientifique soutenue, reconnue sur le plan international. De toute évidence, l'université devra trouver une solution à cette crise.

La filière Sciences de l'éducation. Elle accueille d'importants effectifs. Les taux de succès y sont très faibles, surtout en maîtrise, avec 9,5% de réussite. L'encadrement en postes enseignants y est très faible, avec un enseignant pour 73 étudiants. En revanche, des efforts y sont faits en faveur de la professionnalisation.

La filière Information - Communication. Elle accueille assez peu d'étudiants. Les taux de succès sont faibles et les taux d'abandon au niveau de la maîtrise élevés. Cette filière est bien encadrée, elle est soutenue financièrement par la taxe d'apprentissage et de gros efforts sont faits pour la professionnaliser. Le taux d'insertion des étudiants qui soutiennent leur mémoire de maîtrise est de 100%, et ce dans un délai court. Le projet professionnel de cette filière est clairement défini et semble correspondre à des besoins bien identifiés, de telle sorte que les débouchés sont dès maintenant réels. Elle est évidemment à soutenir et à suivre avec beaucoup d'attention.

4 - ANALYSE DE LA PERTINENCE DE LA RECOMPOSITION PRÉVISIONNELLE DU PORTEFEUILLE DE FORMATIONS DANS LE PROCHAIN CONTRAT QUADRIENNAL 2002-2005 ¹

Le CNE a examiné les demandes d'habilitation formulées par la faculté des Lettres et Sciences humaines pour le prochain contrat quadriennal 2002-2005. Au regard des objectifs fixés dans le projet d'établissement, des impératifs d'un développement harmonieux pour l'établissement, le CNE propose une approche en trois groupes de ces demandes.

Demandes d'aspect prioritaire

Le projet de licence de Langues et Cultures régionales, option Créole. Il est en effet en phase avec les récentes mesures prises par le Ministre de l'Éducation nationale de développer l'enseignement des langues régionales, notamment dans les DOM, et plus précisément de créer un CAPES de Créole, dont les premières épreuves auront lieu au printemps 2002. Ce projet est un moyen pour l'Université de la Réunion d'afficher l'une de ses spécificités, la valorisation de la langue créole largement pratiquée dans l'île, de donner un prolongement pédagogique aux recherches qui sont menées dans ce domaine par les chercheurs universitaires, et, bien entendu, de proposer une base solide à la préparation au futur CAPES, et donc à la formation des maîtres du second degré.

La licence de Géographie, mention Aménagement. Elle répond au souci des responsables du département de Géographie de développer les enseignements et les recherches dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement durable, en coordination avec les collectivités locales, au niveau de la maîtrise et des études doctorales particulièrement.

Les trois projets de DESS. Ceux-ci renforcent la professionnalisation commencée en second cycle dans les deux filières Sciences de l'éducation et Information-communication :

- le DESS Ingénierie de la formation adultes ;
- le DESS Image et société, qui offrira très opportunément un prolongement et une spécialisation pour les étudiants ayant choisi la future option Image et Société de la filière de second cycle Information-Communication ;
- enfin, le DESS Patrimoine, présenté par les départements d'Histoire et de Géographie, car il a un caractère fédérateur et transversal très affirmé, puisqu'il ne peut être réalisé qu'avec le concours des lettres modernes et de l'anthropologie, et doit être fondé également sur une coopération avec la Direction des affaires culturelles de la Réunion.

Le projet d'éclatement du DEA Lettres et Sciences sociales. Ce DEA, qui accueille une centaine d'étudiants par an, rassemble la plupart des autres disciplines que les sciences du langage : histoire, géographie, lettres modernes, anthropologie, anglais, sciences de l'éducation. Les enseignements de ce DEA sont constitués d'un tronc commun et d'un séminaire de spécialité propre à chaque option. Les options y sont multiples et le tronc commun, qui devrait compenser la dispersion des options, ne peut pas vraiment jouer de rôle intégrateur. Le projet d'éclatement de ce DEA paraît très raisonnable.

Demandes à préciser

Une licence professionnelle Anglais-Chinois. Elle est prévue pour la rentrée 2002 en réponse à une très forte demande des milieux économiques du commerce et du tourisme. Étant donné l'importance de la communauté d'origine chinoise et des mouvements de population entre pays de langue chinoise et la Réunion, cette création peut sembler opportune, mais il serait souhaitable, avant de réaliser ce projet, de voir s'il ne peut pas s'inscrire dans le cadre d'une véritable filière de langues étrangères appliquées (LEA), qui serait à créer si une étude préalable en montrait la nécessité (cf. supra).

¹ cf. Annexe I. L'offre de formation. Schéma 1 de l'offre de formation en lettres et sciences humaines (on se reportera à la légende)

Demandes exigeant de la prudence

La création en 2002 d'un DEUG de sciences humaines et sociales. Ce DEUG pourrait servir de porte d'entrée aux trois licences qui ne disposent pas actuellement d'un premier cycle correspondant : Sciences de l'éducation, Information-Communication et Anthropologie¹.

La spécialisation prévue pour ce DEUG serait "Interventions sociales et éducatives", mention qui est nettement orientée vers la psychologie et la sociologie (cf. arrêté du 30 avril 1997 qui en définit le contenu) et qui pourrait sans doute convenir pour la licence de Sciences de l'éducation, mais très peu pour Information-Communication et Anthropologie. On se demande donc s'il n'est pas plus sage de maintenir le *statu quo*, qui présente l'avantage d'offrir un recrutement diversifié pour ces trois licences, et donc d'éviter une spécialisation trop précoce, ce qui n'empêche pas de réfléchir à la possibilité d'ouvrir, dans les DEUG existants de la faculté des Lettres et Sciences humaines, des options spécialisées qui pourraient préparer une orientation en second cycle dans l'un ou l'autre de ces secteurs.

La licence bi-disciplinaire Histoire-Géographie. Elle aurait pour objet de mieux préparer les étudiants d'histoire et géographie à l'entrée à l'IUFM et aux concours de PE, PLC et PLP, ce qui est une initiative louable dans la perspective d'une meilleure collaboration avec l'IUFM. Ce projet suscite malgré tout deux observations. On peut d'abord se demander si les licences actuelles à mention (licence de Géographie mention "Histoire" et d'Histoire mention "Géographie") ne pourraient pas être aménagées de façon à être adaptées aux nécessités pédagogiques de la préprofessionnalisation. D'autre part, d'une façon plus générale, la question se pose pour l'université tout entière de savoir si, pour assurer une bonne préparation à l'IUFM et aux concours, il faut mettre en place des licences bi-disciplinaires, qui sont encore dérogatoires ou expérimentales, ou des licences pluridisciplinaires.

Le projet de CAPES d'Allemand. La demande concernant ce CAPES serait envisagée d'ici deux ans avec l'IUFM. Sa mise en place est sans doute difficilement réalisable dans les conditions actuelles. On peut se demander si l'avenir de l'allemand à la Réunion se situe vraiment du côté de la formation des enseignants et de la recherche. Il est significatif que des trois langues, ce soit l'allemand qui soit le plus présent dans l'IUP Tourisme de l'université.

5 - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

En ce qui concerne les langues. Les besoins de la professionnalisation militent en faveur de la modification de l'équilibre actuel. Plusieurs voies peuvent être explorées.

La création d'une filière LEA. Elle serait sans doute bienvenue pour apporter un peu de professionnalisation dans le domaine des langues et répondre à certains besoins de la société réunionnaise. Elle pourrait avoir une orientation privilégiée vers le tourisme et le commerce, et peut-être vers la traduction, et connaître des développements en licence professionnelle et/ou masters professionnalisés. Il paraîtrait opportun de lancer dès maintenant une étude de faisabilité sur une filière LEA, en interrogeant particulièrement les milieux économiques et politiques de l'île.

¹ On se reportera au schéma de l'offre de formation en lettres et sciences humaines. Annexe I.

La mise en place d'une filière professionnelle dans le secteur du français langue étrangère. Le FLE est actuellement bilocalisé avec la licence à Saint-Denis et la maîtrise au Tampon. Rattaché au département de Lettres modernes, la filière mériterait d'être regroupée dans un département de FLE, ce qui améliorerait son statut, assurerait une meilleure gestion de l'ensemble, favoriserait le partenariat ¹, la transversalité ; en effet, le contenu même de la mention FLE implique l'intervention de plusieurs disciplines : les sciences du langage, la littérature, les langues, l'anthropologie, la géographie.

Le Centre international d'études pédagogiques de Sèvres (CIEP), implanté en 2001 au Tampon à proximité de la maîtrise de FLE, représente une vraie opportunité de développement pour la filière (cf. supra). Le CIEP s'implante au Tampon avec l'ensemble de ses activités : coopération en éducation ; internationalisation du système éducatif ; langue française (formations et certifications en langue française). Il n'a aucune compétence dans le domaine de l'enseignement supérieur, mais souhaiterait coopérer étroitement avec les établissements d'enseignement supérieur de la Réunion (université et IUFM), dans le domaine des relations internationales particulièrement, et s'appuyer sur des formations spécifiques, qu'il pourrait soutenir. L'université et l'IUFM trouveraient avantage à signer dès 2002 une convention avec le CIEP pour instituer une coopération fructueuse, qui tienne compte des spécificités complémentaires de chacun des partenaires.

Une réflexion sur le développement de la filière Allemand. Les difficultés particulières rencontrées avec l'allemand devraient inciter à la prudence pour le développement de la filière ; l'allemand pourrait par contre trouver avantage à se développer dans le cadre de la filière langues étrangères appliquées et dans le cadre de l'IUP de Tourisme.

En ce qui concerne la préparation aux concours de l'IUFM. L'université doit s'impliquer davantage dans la formation des maîtres. Les échanges de services sont très faibles avec l'IUFM et cela varie selon les spécialités. On ne trouve pas davantage d'enseignements de pré-professionnalisation. L'université ne peut continuer à ignorer que le débouché le plus fréquent, notamment dans les filières classiques, et surtout dans la filière sciences de l'éducation, reste l'enseignement primaire ou secondaire. Le CNE pense que l'implication sera plus réussie à travers la création de licences pluridisciplinaires, qui offrent de la souplesse, plutôt que de licences bi-disciplinaires, qui restent encore expérimentales (cf. chapitre III).

La question de l'ethnologie. Il convient d'apporter une solution concrète à la situation de crise du département. Au cours du dernier contrat quadriennal, l'ethnologie a vu son centre d'anthropologie généralisée perdre son statut d'équipe d'accueil ; ce centre servait de support aux enseignements de 2^e et 3^e cycles et avait une activité internationale reconnue. Si l'université ne parvient pas à consolider cette filière, il serait souhaitable qu'elle la restructure de façon à mieux intégrer les enseignements d'ethnologie – dont l'intérêt ne fait aucun doute pour la connaissance des spécificités de la Réunion – dans l'ensemble des lettres et sciences humaines de l'université. À cette occasion, les enseignements d'ethnologie pourraient être redistribués dans le cadre de la réflexion sur les masters avec le système "majeure-mineure".

¹ Partenariat avec le Centre international d'études pédagogiques de Sèvres (CIEP), implanté au Tampon, et l'IUFM, délocalisé aussi au Tampon

IV - L'OFFRE DE FORMATION EN SCIENCES ¹

1 - CARACTÉRISTIQUES COMPARÉES DE L'OFFRE DE FORMATION EN SCIENCES AVEC L'OFFRE DE FORMATION DANS L'UNIVERSITÉ

Points de convergence avec l'ensemble de l'université	Points de divergence avec l'ensemble de l'université
<ul style="list-style-type: none"> • Des filières complètes et cursus complets sont progressivement offerts. Dans le dernier contrat quadriennal, tous les cursus "à trous" ont été complétés (cf. schéma de l'offre de formation au niveau des filières STAPS, Maths-Info) et des filières entières ont été créées, comme la filière IUP agro-alimentaire. • Accroissement prévisionnel du portefeuille de formations pour le prochain contrat quadriennal de l'ordre de 26% (30% dans l'université). • Recomposition timide du portefeuille de formations pour le contrat quadriennal 2002-2005 : environ 5% de fermetures de formations prévues sur le "stock" de 2001 et 26 % de demandes de transformation sur ce même "stock". Fermetures programmées en très petit nombre alors qu'il y a création permanente de nouvelles formations et que de nombreuses formations existantes sont en sous-effectifs et préparent à des diplômes aux faibles taux de succès. • Structure des cycles proche de celle de l'université : 64% de 1^{er} cycle (61,3% dans l'université), 31% de 2nd cycle (30,5% université), 5% de 3^e cycle (5,5%). • Une proportion de formations professionnalisantes équivalente en diplômes (36% des diplômes contre 37% dans l'université), mais pas en effectifs (13% des effectifs contre 18,3% dans l'université). 	<ul style="list-style-type: none"> • Un poids plus fort de formations de 1^{er} et 3^e cycles qui n'atteignent pas une masse critique et une dégradation de ce poids sur la période 1997-2001 (57% des 1^{ers} cycles en 2001 contre 30% dans l'université ; 75% du 3^e cycle la même année contre 25% dans l'université). • Un développement plus fort de l'offre de formation des 1^{er} et 2nd cycles sur la décennie 1990-2000, et notamment sur la période 1998-2001 du dernier contrat quadriennal. Une montée en charge sans doute trop rapide pour cette composante car on note le report d'ouverture à 2002 ou 2003 de 5 formations habilitées dans le cadre du précédent contrat quadriennal. • Sur la période 1997-2001, un accroissement des effectifs plus important en 2^e cycle que dans le reste de l'université : 28% contre 19% dans l'université, en 2001. • Des taux de succès bas ou favorables selon les filières et les diplômes. En DEUG 1^{ère} année : de 32% en MIASS et MASS à 82,6% en DEUG IUP-Biotechnologies. En DEUG 2^e année : de 61% en MIASS à 96% en sciences et techniques de l'ingénieur, spécialité Génie des procédés. En licence : de 40% en licence de Technologie mécanique à 75% en licence de Biologie, mention Sciences de la terre etc. • Au niveau du 3^e cycle : pas de DEA en sceau propre.

2 - LES TRAITS MARQUANTS DE L'ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE DE FORMATIONS DEPUIS 10 ANS ¹ :

Un complément apporté aux formations mises en place il y a 10 ans. Les disciplines ont toutes été complétées durant cette décennie pour offrir une majorité de cursus de bac +1 à bac +5.

Des efforts récents en faveur de la professionnalisation. La faculté des Sciences a développé un certain nombre de nouvelles formations professionnelles, notamment autour des priorités sectorielles définies dans le contrat quadriennal 1998-2001 :

- dans le domaine de l'agro-alimentaire, elle a construit l'ensemble de la filière IUP durant le contrat et l'a complétée par un DESS Ingénierie de la production agro-alimentaire en 2001 ; elle a créé en 1995 la MST Valorisation chimique et biologique du végétal ;

¹ cf. Annexe I. L'offre de formation. Schéma 2 de l'offre de formation en sciences

- dans le domaine des technologies nouvelles, la filière Informatique a été complétée par un DESS Informatique réseaux et multimédia, internet ; l'investissement dans ce domaine devrait être amplifié avec la création d'un IUP de Technologie de l'Internet ;
- c'est surtout au niveau des 2^e et 3^e cycles que sont développées des formations en lien avec les spécificités de l'île et de l'environnement (MST Valorisation chimique et biologique du végétal en 2^e cycle ; DESS Ingénierie de la production agro-alimentaire, DESS Sciences et Gestion de l'environnement tropical, DEA Sciences de l'eau en 3^e cycle).

Une politique volontariste de mutualisation des enseignements. Cela a permis à la faculté des Sciences de réaliser une économie importante d'heures complémentaires en 1^{er} et 2^e cycles.

3 - L'ANALYSE DE LA PERTINENCE DE L'OFFRE ACTUELLE

L'attractivité et la vitalité de chaque filière ou diplôme peut être appréciée à travers une approche multicritères évoquée au §III-3 de ce chapitre.

La filière Sciences et Techniques pour l'ingénieur (STI) Génie des procédés. Elle n'accueille quasiment plus d'étudiants en DEUG. Les deux licences sur lesquelles débouche le DEUG perdent, elles aussi, beaucoup d'effectifs et les taux de succès aux examens dans l'ensemble de la filière ne sont pas très élevés : de l'ordre de 45%. L'encadrement de la filière est plutôt défavorable.

La filière Sciences de la matière. Elle accuse une baisse très sensible de ses effectifs, à la fois en DEUG, licence et maîtrise, avec un faible taux de succès en 1^{ère} année de DEUG (25%) et en maîtrise de Sciences physiques, contrebalancé par un bon taux de succès en 2^e année de DEUG et en licence et maîtrise de Sciences physiques, mention Physique et applications. Son taux d'encadrement est assez favorable.

La filière Sciences de la terre. Elle voit ses effectifs chuter en DEUG et licence (Biologie générale, Sciences de la terre et de l'univers). En revanche, les taux de succès aux diplômes sont plutôt favorables dans l'ensemble de la filière (57% en 1^{ère} année de DEUG, 100% en 2^e année ; 75% en licences de Biologie générale, Sciences de la terre et de l'univers ; 86% en maîtrise de Biologie des populations et écosystèmes). C'est une filière dont les enseignements peuvent être articulés à la recherche faite dans le laboratoire des sciences de la terre, et il y a sans doute des possibilités de développer des formations de 2nd cycle plus ciblées. Son taux d'encadrement est assez favorable.

La filière STAPS. Elle est porteuse au niveau des effectifs, mais le taux de succès aux diplômes de 2nd cycle baisse, surtout au niveau de la mention Management du sport (45% en licence et 56% en maîtrise). Le taux d'encadrement est défavorable. Elle s'adosse à un laboratoire de recherche dynamique, le Centre universitaire de recherche en activités physiques et sportives (CURAPS), qui mène des recherches spécialisées. Sociologues et historiens du sport se sont en particulier intéressés aux débouchés pour les étudiants (suivi de cohortes des étudiants STAPS, juillet 1999) dans les domaines de l'animation, de l'entraînement sportif, du management du sport et du tourisme.

Les filières MASS-MIAS. Débouchant actuellement sur la licence de Mathématiques, elles connaissent un accroissement de leurs effectifs de 1^{ère} et 2^e années de DEUG. Sans doute est-il regrettable qu'il n'y ait pas de prolongement de la filière en 2^e cycle car les effectifs en licence de Mathématiques diminuent et le taux de succès dans cette licence n'est que de 58%. Le taux d'encadrement de la filière est, par ailleurs, assez défavorable.

La filière Sciences de la vie. Elle conserve des effectifs à un bon niveau, mais les taux de succès sont à améliorer : 42% en 1^{ère} année de DEUG, 66% en 2^e année et seulement 48% en licence de Biologie, mention Biologie des organismes.

4 - ANALYSE DE LA PERTINENCE DE LA RECOMPOSITION PRÉVISIONNELLE DU PORTEFEUILLE DE FORMATIONS DANS LE PROCHAIN CONTRAT QUADRIENNAL 2002-2005 ¹

Les demandes d'habilitation pour le prochain contrat quadriennal 2002-2005 visent à amplifier le mouvement de professionnalisation enclenché lors du contrat quadriennal 1998-2001. Elles sont au nombre de 11 sur un "stock" de 36 diplômes à la fin de l'année 2001. Elles concernent les axes *technologies nouvelles* (IUP de Technologie de l'internet), *bâtiment travaux publics* (IUP de génie civil à Saint-Pierre dans le sud), *enseignement* (préparation aux concours avec une licence pluridisciplinaire Sciences de la vie – Sciences de la terre en association avec l'IUFM). Elles favorisent l'insertion professionnelle (DESS Informatique et Biochimie, DESS Sport et santé, DESS Métiers de la mer associant les trois facultés)

Ces demandes peuvent trouver *a priori* un écho favorable parce qu'elles accentuent la professionnalisation, donnent un caractère identitaire à l'offre de formations prévisionnelle, favorisent la transversalité entre disciplines.

5 - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

En sciences, le CNE recommande pour le prochain contrat quadriennal un développement très mesuré et très sélectif de l'offre de formation, et ce pour diverses raisons :

La croissance précédente n'a pas été "digérée" : situations fortes de sous-encadrement dans de nombreuses formations, formations qui n'ont pas atteint une masse critique et un rythme de croisière. Dans certaines disciplines comme la biologie, la pression sur l'enseignement est tellement forte que cela pénalise l'activité de recherche. Dans d'autres disciplines, des enseignants-chercheurs recrutés pour les besoins de la pédagogie ne peuvent pas se rattacher à des laboratoires de recherche car aucun d'eux ne développe des thématiques qui relèvent de la spécialité de l'enseignant-chercheur.

Les projets de diplôme mentionnés dans le paragraphe précédent sont par ailleurs des projets qui exigent beaucoup d'encadrement en personnel enseignant et IATOS puisque, parmi eux, on trouve 3 DESS et 2 IUP.

Les efforts de mutualisation déjà bien ancrés au niveau des 1^{ers} cycles, doivent être amplifiés en 2^e cycle, voire en 3^e cycle dans le cadre des futurs mastaires, afin de mieux maîtriser les coûts de gestion des formations.

Le développement de nouvelles filières ne semble pouvoir se faire que sur fond de recomposition du portefeuille de formations, sans doute en supprimant certaines formations peu porteuses et en transférant les moyens ainsi dégagés sur des formations adossées à des axes de développement prometteurs pour l'île ou à des recherches performantes comme celles menées dans le domaine de la géologie, par exemple.

¹ cf. Annexe I. L'offre de formation. Schéma 2 de l'offre de formation en sciences (on se reportera à la légende)

V - L'OFFRE DE FORMATION EN DROIT, ÉCONOMIE, GESTION ¹

1 - CARACTÉRISTIQUES COMPARÉES DE L'OFFRE DE FORMATION EN DROIT- ÉCONOMIE- GESTION AVEC L'OFFRE DE FORMATION DANS L'UNIVERSITÉ

Points de convergence avec l'ensemble de l'université	Points de divergence avec l'ensemble de l'université
<ul style="list-style-type: none"> • Des filières complètes et des cursus complets sont progressivement offerts. Dans le dernier contrat quadriennal, les cursus en droit et économie ont été complétés : la filière Économie-Gestion avec un DEA en aval ; la filière AES avec plusieurs licences, maîtrises et DESS en aval ; la filière Droit avec deux maîtrises, 2 DESS et un DEA en aval des licences existantes en 1998. • Taux de succès relativement bas, sauf en droit à partir de la 2^e année de DEUG : 27 % environ de réussite en 1^{ère} année de DEUG AES et Droit, 58% en 1^{ère} année de DEUG Sciences économiques ; de 37% à 52% en licences AES-Sciences économiques ; de 47% à 58% en maîtrise AES. <p>Il faut noter que la filière AES est particulièrement attirante tant à Saint-Denis que dans le sud, et inscrit dans une proportion non négligeable des étudiants très peu motivés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un développement de l'offre de formation modéré sur la période 1990-1998. Un développement beaucoup plus fort au cours du dernier contrat quadriennal, en particulier au niveau des 2^{es} cycles (7 nouvelles licences et maîtrises) et des 3^{es} cycles (2 DEA et 5 DESS). • Une proportion plus faible de formations n'ayant pas atteint une masse critique. (40% en 2nd cycle contre 75%, 16% en 3^e cycle contre 25%). En 1^{er} cycle, les formations atteignent toutes la masse critique. (30% ne l'atteignent pas dans l'université). • Un accroissement prévisionnel du portefeuille de formations plus modéré au cours du contrat quadriennal 2002-2005 : 9% du "stock" de 1998 contre 30% dans l'ensemble de l'université. • La filière Droit a de meilleurs résultats à partir de la 2^e année de DEUG : 75% en DEUG, 70% en licence, 70% dans chacune des deux maîtrises, avec des résultats en progression depuis 3 ans. • Assez peu d'étudiants en formations professionnalisées (7,4% contre 18,3% dans l'ensemble de l'université), mais 32% de diplômés professionnalisés (37% dans l'ensemble de l'université). • Structure des cycles un peu différente de l'université avec un poids plus fort de 1^{er} cycle et moins fort de 2nd : 65% de 1^{er} cycle (61,3% dans l'université), 25% de 2nd cycle (30,5% dans l'université), 7% de 3^e cycle (5,5% dans l'université).

2 - LES TRAITS MARQUANTS DE L'ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE DE FORMATIONS DEPUIS 10 ANS ¹ :

Le choix d'offrir un cursus continu du 1^{er} au 3^e cycle. Dans les trois filières, l'achèvement des cursus a eu lieu au cours du dernier contrat quadriennal : les filières AES et Droit ont été complétées par des 2^e et 3^e cycles. La filière Économie-Gestion a été complétée par un DEA durant la même période.

En 1^{er} cycle. La conception des maquettes répond à la volonté d'offrir une formation de base classique permettant l'acquisition des savoirs fondamentaux dans les trois filières.

En 2nd cycle. Le classicisme prend en compte les besoins spécifiques de l'île et s'efforce, pour le prochain contrat quadriennal, d'insister sur la professionnalisation de certains cursus.

¹ cf. Annexe I. L'offre de formation. Schéma 3 de l'offre de formation en droit, économie, gestion.

En 3^e cycle. La spécialisation est plus grande et tient compte à la fois du potentiel enseignant, d'orientations tournées vers les problèmes de l'océan Indien et de la perspective de l'emploi dans le département. De nombreux DESS positionnés sur les préoccupations de développement local sont ouverts entre 1998 et 2001 (DESS Territoire et Développement local, DESS Calcul économique et Gestion locale, DESS Droit des collectivités locales). Cette offre de professionnalisation en 3^e cycle apparaît en l'état suffisante compte tenu du potentiel local. À juste titre, aucun développement de l'éventail proposé n'est envisagé. En ce qui concerne les DEA, il existe deux DEA, Économie-Gestion et Études juridiques, qui résultent de la scission d'un unique DEA. La séparation apparaît pertinente compte tenu de l'ampleur du champ disciplinaire précédemment couvert.

Des efforts en faveur de la professionnalisation. La faculté de Droit-Économie-Gestion a conduit, durant la dernière décennie, et particulièrement au cours du dernier contrat quadriennal, une politique de diversification des diplômes au niveau des 2nds cycles et de création de diplômes au niveau du 3^e cycle, essentiellement des DESS.

Ainsi en 2nd cycle, ont été progressivement mises en place la licence et la maîtrise de Sciences économiques avec la mention Économie internationale entre 1983 et 1987, puis la licence d'Administration publique (LAP), qui a marqué la concrétisation d'une volonté de professionnalisation du 2nd cycle. Ce mouvement s'amplifie lors du dernier contrat quadriennal avec la création de la licence et de la maîtrise d'AES (1998-1999 et 1999-2000), qui offrent deux mentions (Administration et Gestion des entreprises, Techniques économiques et de gestion), la maîtrise de Droit avec deux mentions ouvertes en 1998-1999 (Droit privé et Droit public). L'ensemble est complété par la création, en 1999, d'un département de préparation à l'administration générale à l'intérieur duquel ont été placés la licence LAP et le cycle de préparation aux concours administratifs. Et, parallèlement, la faculté de Droit et d'Économie prépare et organise, depuis 1997, l'examen d'entrée à un centre régional de formation professionnelle des avocats.

En 3^e cycle, un seul DESS existait en 1997 et actuellement, on en compte quatre : le DESS Droit des affaires, de création récente (octobre 2000), qui répond à une demande certaine des entreprises et professionnels du droit ; le DESS Méthodes quantitatives et Modélisation pour l'entreprise, orienté vers les outils de la prévision économique, de la micro-informatique de gestion et de la modélisation dans la perspective d'aide à la décision en entreprise ; les DESS Calcul économique et Gestion locale, Territoires et Développement local, centrés sur les emplois liés aux collectivités locales.

Pour accompagner ces efforts de professionnalisation et à l'instigation des économistes qui en ont été à l'origine, l'ensemble de la faculté a pris la mesure de deux défis : celui de l'enseignement de l'anglais et celui du développement des nouvelles technologies de l'information. Si l'anglais figure dans les maquettes de tous les 1^{ers} cycles, ce n'est que récemment que l'offre a été proposée aux étudiants de licence et maîtrise de Droit. La faculté dispose par ailleurs de 250 postes de travail informatiques, a créé une salle Internet (6 postes) en 1999 et commence à mettre en adéquation les pratiques pédagogiques avec la mise en ligne de cours d'informatique interactifs en AES, sciences-économiques, licence d'Administration publique et maîtrise de Droit.

3 - ANALYSE DE LA PERTINENCE DE LA RECOMPOSITION PRÉVISIONNELLE DU PORTEFEUILLE DE FORMATIONS DANS LE PROCHAIN CONTRAT QUADRIENNAL 2002-2005 ¹

Les perspectives du prochain quadriennal concernent l'accroissement de la professionnalisation.

Pour les filières juridiques, le projet est de faire du site du Tampon le lieu privilégié de cette option pour éviter les doublons. Sont envisagés sur ce site :

- la création d'une licence professionnelle Carrières administratives et judiciaires ; cette licence aurait deux options : une option "collectivités locales" et une option "juriste d'entreprise" ;
- la mise sur pied d'un département d'études judiciaires par extension de la préparation à l'entrée dans un centre de formation des avocats.

¹ cf. Annexe I. L'offre de formation. Schéma 3 de l'offre de formation en droit, économie, gestion (on se reportera à la légende)

Quant à la filière économique, l'idée est celle d'un IUP Ingénierie économique dont le but est de former des étudiants aux métiers de l'aide à la décision et du conseil dans le secteur économique.

Le CNE encourage ces initiatives à condition de bien cerner en amont les demandes du marché du travail tant au plan quantitatif que qualitatif dans les secteurs public, parapublic et privé. En ce qui concerne les nouvelles formations prévues au Tampon, elles permettent d'éviter les doublons avec ce qui existe à Saint-Denis et d'offrir un positionnement spécifique au site. Tant au plan juridique qu'économique, ces initiatives répondent aux demandes des collectivités qui cherchent à recruter des cadres A de la fonction publique ou des jeunes qualifiés dans les méthodes d'aide à la décision économique et juridique. Elles appartiennent à des secteurs porteurs pour l'île, voire ultérieurement pour l'océan Indien.

4 - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Depuis la précédente évaluation du CNE, et particulièrement dans le cadre du dernier contrat, la faculté de Droit et d'Économie a su conduire un développement adapté. La culture de projet qu'elle a mise en œuvre, suivant en cela les orientations de l'université, a structuré ses ambitions. Parmi les défis qu'elle devra relever dans les années à venir, il y aura notamment celui de continuer à faire face à la pression démographique, celui de réussir une implantation cohérente au Tampon, celui enfin de fortifier sa place dans l'environnement universitaire de la Réunion et plus largement, mais tout aussi nécessairement, dans celui de l'océan Indien.

Dans cette perspective, le CNE encourage la faculté à veiller au maintien, voire à l'approfondissement d'une cohésion d'ensemble, qui, fondée sur les synergies entre économistes et juristes, l'autorisera à faire valoir dans l'océan Indien sa dimension européenne.

VI - L'OFFRE DE FORMATION DANS LES INSTITUTS ¹

Rappelons tout d'abord que les instituts n'accueillent que 2,5 % des effectifs étudiants en 2001.

1 - L'INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES (IAE)

L'offre de formation. En 2000-2001, l'IAE accueille 255 étudiants et offre sept années de formation différentes de 2^e et 3^e cycles en formation continue et initiale, auxquelles s'ajoutent quatre DU. La quasi-totalité des formations de 2^e cycle porte sur des effectifs de 28 étudiants ou moins. Les formations atteignent tout juste une masse critique. On observe toutefois une bonne stabilité des effectifs sur la période 1997-2001.

Le développement de l'offre de formation est relativement important sur la période : on passe de trois formations hors DU en 1997-1998 à 7 formations en 2000-2001. Parmi les dernières formations créées en 2000-2001, on trouve l'IUP Tourisme, qui est rattaché à l'IAE.

Des efforts importants sont faits en faveur de la professionnalisation à l'IAE. L'institut apporte une contribution significative au développement de la formation continue de l'université et la confrontation des publics de formation initiale et continue favorise les innovations pédagogiques dans les enseignements.

Dans le cadre du prochain contrat quadriennal 2002-2005, l'IAE souhaite ouvrir d'autres formations : deux DESS dont un DESS Tourisme et Aménagement local (en 2003, en aval de la formation IUP Tourisme), un DESS Finances et Fiscalité (en 2002), une maîtrise de Sciences de gestion à Mayotte en prolongement du DU Capacité de gestion de Mayotte.

¹ cf. Annexe I. L'offre de formation. Schéma 3 de l'offre de formation en droit, économie, gestion (on se reportera à la légende)

Les difficultés de l'IAE. L'IAE connaît un fort sous-encadrement en personnel IATOS et une faiblesse de moyens financiers. C'est une structure jeune, certainement moins assise que les autres composantes de l'université.

Les recommandations du CNE. À court terme, l'ouverture de nouvelles formations ne devrait pas être envisagée et la voie la meilleure pour l'institut est très certainement de conforter l'existant.

L'IAE a, sur une période récente, beaucoup accru ses missions de formation, sans que les moyens humains, en particulier administratifs, soient en mesure de gérer sereinement cette diversification. L'IAE doit conforter ses assises en améliorant son encadrement administratif, son introduction auprès des entreprises et son suivi de l'insertion des étudiants sur les diverses promotions, quasi inexistant actuellement.

La priorité doit aussi aller au renforcement de la mutualisation d'enseignements entre les 2^{es} cycles pour mieux maîtriser les coûts de gestion des formations.

Il semble que l'IAE devrait opérer des choix, après réflexion approfondie entre la direction de l'institut et la présidence de l'université, une vision stratégique et un développement volontariste ne pouvant ignorer durablement les pesanteurs de l'intendance ni la contrainte de temps nécessaire à la mise en œuvre. La priorité devrait être laissée à la construction de l'IUP qui a un rôle stratégique étant donné le marché porteur qu'offre le contexte de la Réunion avec des perspectives de collaboration internationale dans le domaine du tourisme. L'IUP, certes de création récente, paraît quelque peu isolé du reste de l'université, notamment de la faculté de LSH ; des synergies existent déjà avec les lettres mais il serait souhaitable de les amplifier, surtout avec les langues.

2 - L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (IUT)

En 2000-2001, il accueille 285 étudiants sur le site de Saint-Pierre dans le sud de l'île. Il comporte deux départements : Gestion et Administration des Entreprises (GEA) créé en 1994 et Génie civil créé en 1998, auxquels s'ajoutent un DU Conseil et Formation en gestion de PME-PMI pour la zone océan Indien et la licence professionnelle Commerce électronique, créée en 2000. Le département GEA attire davantage d'effectifs (100 en 1^{ère} année et 75 en 2^e année) que le département Génie civil (43 en 1^{ère} année et 41 en 2^e année). Les taux de réussite sont bas en génie civil (de l'ordre de 37%) et meilleurs en GEA (de l'ordre de 63%). Le développement de l'IUT est maîtrisé sur la période 1998-2001 avec l'ouverture d'une année de DUT en moyenne par an et celle d'une licence professionnelle en 2000-2001. Il n'a pas d'activité formation continue et cela est sans doute regrettable.

Au cours du prochain contrat quadriennal 2002-2005, l'IUT souhaite ouvrir d'autres formations dont une licence professionnelle de Génie civil, un département de Génie biologique, option Industrie agro-alimentaire, un département de Génie des télécommunications et des réseaux en 2003.

Conclusion. Le CNE encourage ces projets compte tenu de leur bonne adaptation aux secteurs de l'agro-alimentaire et des technologies nouvelles identifiés comme porteurs pour le développement de l'océan Indien, du soutien prévu par le CPER et de la nécessité pour l'IUT de monter en charge.

VII - FORMATION ET MILIEU PROFESSIONNEL

Les relations tissées par l'université avec le monde économique de l'île sont restées jusqu'ici plutôt émiettées et somme toute, assez modestes. D'un côté, c'est peut-être la prédominance des entreprises de petite taille qui a engendré une relative "frilosité" de ces dernières, dépassée aujourd'hui semble-t-il, à l'égard du monde universitaire et une certaine réticence à encourager le développement de filières à bac +4 et au-delà. De l'autre, on remarquera que ce n'est que très récemment que l'université a mis en place ou renforcé des services ciblés sur le développement de ces relations : bureau des relations de l'université avec le monde industriel, bureau de la recherche et des études doctorales, école doctorale interdisciplinaire, Bureau des stages etc.

Les collaborations semblent plus étroites avec les institutions économiques (branches professionnelles, Chambre de commerce et d'industrie...) qu'avec les entreprises. Elles s'effectuent notamment dans le cadre des filières professionnalisées de l'université : participation des personnels d'entreprise aux cursus, aide à la recherche de stages, accueil des stagiaires ...

En ce qui concerne l'agro-alimentaire, l'IUP offre le meilleur exemple de ces synergies. Le président de l'IUP est en même temps responsable de formation à la chambre consulaire. Celle-ci met à disposition de l'institut un poste de secrétaire, et une partie des cours de l'IUP a lieu au CRITT agro-alimentaire dépendant de la Chambre de commerce et d'industrie. Certains responsables économiques de l'île souhaiteraient même regrouper toutes les ressources en formation et recherche-développement de ce secteur (notamment celles de l'université, de l'IRD et du CIRAD) dans une halle technologique du CRITT agro-alimentaire, qui serait délocalisé à proximité de l'IUT et des entreprises de la branche, plus nombreuses dans le sud de la Réunion.

En ce qui concerne les autres secteurs économiques, les interactions des filières professionnalisées avec les secteurs de l'île sont plutôt "en devenir". Il existe notamment quelques liens entre la branche BTP et l'IUT (Génie civil), entre la branche tourisme et l'IAE par le biais de l'IUP Tourisme et, dans le domaine des TIC, avec l'IUT et la filière Maths-Info de la faculté des Sciences (DESS Informatique-réseaux multimédias). L'un des objectifs du projet "Image, son, multimédia" du Technopôle est de stimuler les synergies dans ce secteur de haute technologie.

Certains indicateurs soulignent pourtant l'insuffisance actuelle des relations entre les filières de l'université et les entreprises. Ainsi, la rareté relative des cursus professionnalisés fonctionnant réellement en alternance ou en formation continue. Seuls, 10% des diplômés d'État fonctionnent en formation continue, soit de façon exclusive, soit de façon mixte en formation initiale et continue, et accueillent 2,5% des effectifs étudiants. La moitié de ces diplômés sont des DESS. À ces diplômés d'État s'ajoutent des diplômés d'université pilotés par le service de formation permanente et financés, pour certains, par l'Université de l'océan Indien (UOI) ¹ pour l'accueil d'étudiants de l'océan Indien (ex : DU Conseil et Formation en gestion de PME-PMI, organisé par l'IUT ; DU Capacité de gestion de Mayotte, organisé par l'IAE).

Les principales composantes impliquées dans la formation continue sont l'IAE, les lettres avec les sciences de l'éducation et l'infocom. L'IUT ne fait pas de formation continue. Le directeur de l'IAE a inscrit dans ses priorités le développement de la formation continue et de la communication vers les entreprises, qui ne reversent d'ailleurs qu'une très faible taxe d'apprentissage à l'institut, de l'ordre de 100 KF/an. L'IUT, du fait de sa création récente et de sa rapide montée en charge, n'a pas ouvert jusqu'ici de formation en alternance ou continue, mais il se propose de le faire dans le contrat 2002-2005 (formation continue informatique avec le CNAM ; GEA, Génie civil en alternance) pour répondre aux demandes des entreprises de l'île avec lesquelles les collaborations se multiplient rapidement et qui reversent environ 135KF /an de taxe professionnelle à l'institut.

Toutefois ce resserrement des liens avec le monde des entreprises de l'île est loin de concerner l'ensemble des filières de l'Université de la Réunion.

On ne peut que recommander à l'université de mobiliser toutes les ressources de ses services concernés et de ses composantes pour :

- renforcer et diversifier les procédures de validation des acquis pilotées par le Service commun de la formation permanente ;
- multiplier les modules axés sur la découverte de l'entreprise dans les filières généralistes, (par exemple, les modules de type unité d'enseignement professionnalisée (UEP) dans les formations littéraires).

¹ UOI : programme de mise en réseau des systèmes d'enseignement et de recherche des pays de la Communauté de l'océan Indien (Madagascar, Maurice, les Seychelles, les Comores, la France représentée par l'Université de la Réunion dans l'océan Indien). Programme qui joue le rôle d'université "sans murs". Présence de fonds européens dans ce programme.

UNE COOPÉRATION
À CONSTRUIRE
AVEC L'IUFM

I - UN CONTEXTE HISTORIQUE PEU FAVORABLE AU RAPPROCHEMENT DES DEUX INSTITUTIONS

Avant la création de l'IUFM en 1991, il n'existait à l'université aucune préparation aux concours de recrutement de l'enseignement. L'université était alors très jeune. Créée en 1982 pour succéder à un centre universitaire axé sur le premier cycle, elle se heurtait à des difficultés considérables d'encadrement pour monter en puissance et assumer ses nouvelles missions. N'ayant pas mis de priorité sur le lancement de préparations aux concours de recrutement, l'IUFM a pris en charge dès le début la totalité des préparations aux concours et donc les enseignements disciplinaires des préparations aux épreuves écrites et orales des CAPES, qui, dans les autres académies, sont assurés par les universités. La convention passée entre l'IUFM et l'université en 1992 et actualisée en 1999 prévoit la représentation de l'université dans les instances de l'IUFM, des échanges de services entre enseignants, des coopérations scientifiques. Mais on peut dire que, d'une façon globale, la coopération actuelle est assez limitée.

II - LES COOPÉRATIONS ACTUELLES UNIVERSITÉ-IUFM

1 - AU NIVEAU INSTITUTIONNEL

L'université est représentée par des enseignants-chercheurs au Conseil d'administration et au Conseil scientifique et pédagogique de l'IUFM : 8 représentants au CA sur un total de 41 membres ayant voix délibérative ; 4 au CSP sur un total de 24. Mais la participation de ces représentants semble assez faible et en tout cas irrégulière. IUFM et université assurent en commun la gestion du site du Tampon sur lequel ils sont l'un et l'autre présents en application de la convention - cadre de 1999. Une convention particulière unit également les deux établissements pour l'utilisation des services de documentation.

2 - AU NIVEAU ENSEIGNEMENT, PRÉPARATION AUX CONCOURS

L'université n'a toujours pas mis en place de préparation aux concours d'enseignement. Il semble pour l'instant que des deux côtés soit entérinée la distribution actuelle des formations entre les deux établissements sans souhait de faire vraiment autrement.

Les échanges d'enseignements entre les deux établissements ont connu une progression très sensible depuis 1996-1997, mais ils restent encore très limités. Le bilan est par ailleurs très contrasté entre les disciplines. On observe ainsi une participation plutôt forte de l'université dans les filières scientifiques : 48% du total des heures assurées par l'université à l'IUFM, pour SVT et Physique, mais avec l'absence notable des mathématiques. La participation est beaucoup plus faible en lettres et sciences humaines, notamment en lettres modernes (2% du total des heures), alors que ce secteur est important pour l'enseignement scolaire du 1^{er} et du 2nd degré.

D'une façon générale, la contribution est très modérée, voire inexistante, dans des formations qui sont pourtant essentielles pour l'enseignement scolaire du premier et du second degré, telles que les mathématiques, les lettres modernes, l'histoire, la géographie. Le département de Sciences de l'éducation de la faculté des Lettres encadre beaucoup d'étudiants (environ 300 en licence) attirés, pour une grande partie d'entre eux, par la préparation à l'IUFM du concours de professeur des écoles. Ce département informe ses étudiants sur l'institution scolaire et organise quelques-uns de ses stages dans des établissements scolaires, mais ne participe en aucune façon à l'enseignement à l'IUFM.

Il y a très peu d'enseignements de sensibilisation aux métiers de l'enseignement dans les cursus de l'université. Les unités d'enseignement de préprofessionnalisation sont quasiment inexistantes. D'une façon générale, les enseignants sont très réticents à introduire de telles UE dans les formations de premier ou de second cycle, parce qu'ils considèrent que la place des enseignements disciplinaires est trop restreinte dans ces cursus et que le jeu des options devrait avoir pour objet de les renforcer.

Il n'existe de même aucune filière conçue pour favoriser l'admission des étudiants à l'IUFM. Peu après la création de l'IUFM, l'université avait reçu l'habilitation pour la nouvelle licence pluridisciplinaire créée en 1994, spécialement en faveur des étudiants qui se destinaient aux concours de l'enseignement. Cette licence a permis de recruter un nombre important de candidats à l'IUFM pour le professorat des écoles, à une époque où les difficultés de recrutement étaient réelles. Puis, l'université renonça à cette licence au bout de trois ans.

D'une façon générale, les relations entre l'université et l'IUFM qui, du point de vue institutionnel, sont bonnes, restent marquées par une certaine méfiance réciproque des enseignants. Du côté de l'université, l'intérêt pour la didactique ou, tout simplement, pour une préparation lointaine aux métiers de l'enseignement n'est pas partagé par tous les enseignants. Il faut dire que le poids des charges pédagogiques, mais aussi administratives, résultant du sous-encadrement notoire de l'université, est une contrainte très lourde qui ne favorise pas nécessairement la prise de conscience des responsabilités dans ce domaine.

3 - AU NIVEAU DE LA RECHERCHE

En ce qui concerne la recherche, la collaboration entre les deux établissements est assez limitée. Pour les recherches qui se rapportent à leur discipline, certains enseignants-chercheurs de l'IUFM sont généralement intégrés aux laboratoires et centres de recherche de l'université, qui sont considérés comme les unités de référence.

La recherche en éducation est l'affaire de l'IUFM. Réalisée par une moitié seulement des enseignants-chercheurs de l'IUFM, elle est à l'initiative du seul IUFM. C'est ainsi qu'il n'existe aucun programme de recherche associant les deux établissements dans le domaine de la didactique, et plus largement de l'éducation. En particulier, les enseignants de sciences de l'éducation de l'université et de l'IUFM ne sont pas engagés dans des actions de recherche communes pouvant avoir des retombées sur la formation des maîtres à l'IUFM.

Parmi les programmes de recherche dont l'IUFM a pris l'initiative, deux exemples de coopération entre IUFM et université peuvent être cités. Dans le cadre du PPF "Développement de la recherche en éducation" (inscrit au contrat d'établissement de l'IUFM de 1998-2001) dont l'objet était de susciter des recherches sur les problèmes d'acquisition et de maîtrise de la langue française à la Réunion et dans l'océan Indien, le programme est conduit favorablement grâce à une collaboration étroite avec le Laboratoire de recherches sur les espaces créolophones et francophones de l'université. De même en mathématiques, la création de l'Institut de recherche en mathématiques (IREM), associé à la faculté de Sciences et Technologies de l'université et installé à l'IUFM, permet depuis 1999-2000 la collaboration d'enseignants-chercheurs de l'université avec l'équipe de mathématiques de l'IUFM. C'est peut-être encore peu de choses. Mais ce sont des voies qui ne demandent qu'à être élargies.

III - DES ÉVOLUTIONS EN COURS

Depuis trois ans des évolutions significatives sont en cours. En 1998, à l'occasion de la mise en place du contrat quadriennal 1998-2001, les deux établissements ont exprimé une volonté commune de renforcer leur coopération. La manifestation la plus concrète en a été la nomination d'un maître de conférences de l'université comme chargé de mission pour développer les relations entre l'université et l'IUFM. Quelques efforts ont été faits comme on l'a vu mais on n'a pas pu donner suite au projet du contrat quadriennal 1998-2001 de l'université de développer "une offre de formation professionnalisante préparant aux divers concours de recrutement d'enseignants qui prendra appui sur des licences bi-disciplinaires".

Mais la situation reste contradictoire et préoccupante car de nombreux étudiants de niveau licence, dans des proportions beaucoup plus fortes qu'en métropole, souhaitent poursuivre à l'IUFM et n'y sont pas préparés. Étant donné le contexte socio-économique de la Réunion, l'attrait des étudiants de licence pour l'IUFM est, en effet, fort. C'est une constatation qui devrait amener l'université à faire davantage d'efforts en faveur de ces étudiants, en considérant que la formation de ces étudiants aux métiers de l'enseignement commence à l'université et que, pour y parvenir, il est nécessaire d'avoir des liens plus étroits avec l'IUFM.

L'essentiel tout de même est que de l'avis général un nouveau climat s'est instauré dans les relations entre l'IUFM et l'université. Un état d'esprit plus favorable à la coopération et moins marqué par des préventions réciproques se met en place progressivement, à tel point que la question qui se poserait désormais ne serait plus de savoir pourquoi, mais comment, il convient de coopérer. Une bonne illustration de ce nouveau climat nous est fournie par les conditions dans lesquelles les deux dernières préparations au CAPES ont été introduites à l'IUFM : pour le CAPES d'Espagnol aussi bien que pour celui de SVT, la concertation a eu lieu pour aboutir à leur création. Et ces deux préparations fonctionnent grâce à une coopération fructueuse entre enseignants de l'IUFM et de l'université.

IV - LES RECOMMANDATIONS DU CNE

La mission de formation des maîtres est insuffisamment remplie à l'Université de la Réunion. Sans doute, le déficit important d'encadrement de l'établissement explique-t-il pour partie ce manquement à l'une des missions dévolues à l'université dans la loi de 1984.

1 - POUR UNE MEILLEURE COOPÉRATION AU NIVEAU INSTITUTIONNEL

La volonté de coopération doit être marquée sur le plan institutionnel par une participation plus forte de l'université aux instances de l'IUFM. Le choix des représentants de l'université au CA et au CSP devrait se faire en fonction de la motivation de ces représentants pour la formation des maîtres. Pour resserrer les liens entre les deux établissements, il paraîtrait opportun que l'université fasse une place dans ses instances à des représentants de l'IUFM. Enfin, l'idée d'un comité de liaison, qui a été suggérée par la présidence de l'université, notamment pour lancer des appels d'offres à conception et réalisation de projets communs, est certainement à retenir. Mais elle ne peut pas être exclusive des mesures à prendre pour favoriser le débat entre les deux établissements dans les instances institutionnelles.

Au Tampon, la coopération qui existe entre l'IUFM et l'université pour la gestion du site devrait déboucher sur une concertation plus large sur l'avenir de ce site, sur son développement et sur l'équilibre et la complémentarité à établir entre les formations du nord et du sud de l'île.

2 - POUR UNE IMPLICATION DE L'UNIVERSITÉ DANS LA PRÉPARATION AUX CONCOURS

L'université doit créer des unités d'enseignement transversales de préprofessionnalisation apportant aux étudiants une sensibilisation aux métiers de l'enseignement du premier et du second degré et un premier niveau de formation dans toutes les filières de 1^{er} et 2^e cycles concernées.

Il paraîtrait plus judicieux de rétablir les licences pluridisciplinaires plutôt que de s'orienter vers des licences bi-disciplinaires. Dans le projet d'établissement pour le contrat quadriennal 2002-2005, on penche plutôt pour des licences bi-valentes, du type sciences-lettres ou lettres-langues, à l'attention des étudiants préparant les concours de PLP2 et de PE. Il n'est pas sûr que ces licences bi-disciplinaires, qui restent encore expérimentales, aient été vraiment conçues pour la préparation à l'IUFM. Les licences pluridisciplinaires (Lettres, Arts et Sciences humaines, Sciences et Technologie), sont d'une grande souplesse, peuvent être aménagées de façon à offrir à la fois une formation appropriée aux étudiants qui prépareront les concours de PE aussi bien que ceux de PLC ou PLP2 et une possibilité d'ouverture à des étudiants qui ne s'engagent pas dans l'enseignement.

Il convient de valoriser dans le domaine du français langue étrangère (FLE), les potentiels réciproques des deux établissements. Des habitudes de travailler ensemble existent déjà, qui doivent être encouragées, dans le contexte nouveau de l'implantation au Tampon d'une annexe du Centre international d'études pédagogiques (CIEP) de Sèvres. C'est une occasion unique de faire connaître et d'utiliser dans l'ensemble de la région le savoir-faire des deux établissements dans le domaine du français langue étrangère et du français langue seconde. Ainsi une coopération devrait être engagée dès 2001 entre l'IUFM, l'université et le CIEP, reposant sur une convention tripartite fixant les compétences, le rôle et les apports de chacun des partenaires.

Il est tout à fait approprié que l'université et l'IUFM unissent leurs efforts et leurs moyens pour mettre en place le plus tôt possible un diplôme d'université réservé aux étudiants qui, souhaitant enseigner, sont passés par l'IUFM, mais n'ont pas été reçus aux concours. Ce diplôme, qui est déjà proposé par les deux établissements, devrait être conçu, organisé et réalisé en commun. Dans la mesure où il pourrait satisfaire des besoins de formation qui ne sont pas couverts actuellement, en particulier dans des pays de l'océan Indien, il devrait pouvoir bénéficier de partenariats divers, notamment de celui de la Région.

Il convient que les deux établissements accentuent leur coopération sur la formation aux langues tant il est vrai qu'elle est devenue un enjeu important à la fois pour les étudiants d'IUFM et d'université. Les incitations apportées par le Ministère, avec notamment la création du Certificat de compétence en langue pour l'enseignement supérieur (CLES) et l'obligation faite à terme, aux candidats aux concours d'enseignement, de faire état d'une certification en langues, doivent amener l'IUFM et l'université à se rapprocher.

3 - POUR UNE COOPÉRATION AU NIVEAU DE LA RECHERCHE

En ce qui concerne la recherche, il paraît nécessaire que des collaborations plus étroites s'instaurent entre enseignants-chercheurs des deux établissements dans le champ de la recherche en éducation. Cette recherche relève certes de la spécificité de l'IUFM. Mais elle ne peut être la propriété exclusive ni d'un établissement, ni d'une discipline. Elle requiert bien au contraire la participation de tous ceux qui sont engagés dans le processus éducatif, quels que soient leur discipline et leur établissement. C'est pourquoi il est très important que des programmes de recherche puissent être élaborés et réalisés en commun par l'IUFM et l'université. Les sciences de l'éducation des deux établissements devraient y jouer un rôle moteur, mais il est essentiel que ces programmes impliquent fortement les représentants de différentes disciplines et se fondent sur un dialogue entre ces disciplines.

UNE RECHERCHE
EN ÉMERGENCE
À CONFORTER

La recherche à l'université de La Réunion était en phase d'émergence au début des années 1990 : un laboratoire de recherche sur la langue créole en lettres et sciences humaines et quelques embryons en sciences en constituaient l'essentiel.

Au cours de la dernière décennie, l'université de la Réunion saisit l'opportunité de la contractualisation avec le Ministère pour donner corps à ses objectifs et à sa politique en matière de recherche, étant bien convaincue que, pour devenir une université à part entière, elle doit se structurer et s'affirmer sur cette dimension. Le projet d'établissement rédigé en amont du contrat quadriennal 1998-2001 fait apparaître une plus grande lisibilité des objectifs fixés au développement de la recherche.

L'université se définit alors comme un maillon de la chaîne des acteurs (État, collectivités, entreprises, organismes de recherche) du développement éducatif, social, économique, technologique de l'île et de l'océan Indien. Sa volonté est de structurer sa recherche autour de thématiques spécifiques en exploitant des ressources scientifiques locales en partenariat avec des laboratoires de la zone (autres universités ou organismes de recherche). Son ambition est de créer un "pôle indianocéanique" de recherche, porteur de développement et de diffusion de la culture francophone de l'océan Indien au sens le plus large, reconnu internationalement, ce qui implique une ouverture large de l'université sur le monde, et pas seulement sur la zone de l'océan Indien.

Il convient d'examiner dans ce chapitre dans quelle mesure l'université a progressé dans cette voie ambitieuse depuis dix ans et en particulier depuis 1998.

Nous nous attacherons dans un premier temps (§ II) à présenter une photographie de la recherche de l'université en 2001 ainsi que les principaux facteurs d'environnement dans lesquelles elle se structure. Puis, dans un deuxième temps, (§ IV à VII), sur la base de l'évaluation dans chacun des secteurs scientifiques, seront mis en évidence les savoir-faire acquis par l'université et les domaines sur lesquels il serait souhaitable qu'elle progresse en suivant telle ou telle voie. La démarche et les objectifs assignés à l'évaluation de la recherche à l'université seront précisés (§ III).

I - UNE RECHERCHE ORIGINALE QUI PRÉSENTE DES FACTEURS DE FRAGILITÉ

1 - DES ÉQUIPES POSITIONNÉES SUR DES AXES DE RECHERCHE PORTEURS POUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

En une décennie, l'Université de la Réunion a fait émerger quinze unités de recherche reconnues par le MEN sous les labels suivants : une jeune équipe (JE) , treize équipes d'accueil (EA) et une UMR-CNRS, antenne d'une UMR d'Aix-Marseille I. Ces équipes sont rattachées aux trois secteurs scientifiques de l'université : le secteur Sciences et Technologie accueille huit EA ; le secteur Lettres et Sciences humaines accueille une JE, deux EA et l'antenne d'UMR ; le secteur Droit-Économie-Gestion accueille trois EA. Les sept DS de la Direction de la recherche sont couvertes par ces quinze unités de recherche.

Chacune de ces équipes mène des recherches sur des axes qui explorent les particularités de l'île et de l'environnement de l'île et de l'océan Indien.

Dans le secteur Sciences et Technologie, les équipes mènent leurs recherches autour de thèmes majeurs comme l'étude des récifs coralliens, la biodiversité insulaire, l'atmosphère en milieu tropical avec le phénomène particulier des cyclones, la volcanologie et l'hydrogéologie (avec le Piton de la Fournaise qui offre un terrain d'expérimentation privilégié).

Dans le secteur des Lettres et Sciences humaines, les équipes ont investi des thèmes de recherche portant sur l'inter-culturalité et l'inter-ethnicité, (caractéristiques dominantes de l'île et de la zone de l'océan Indien), la construction de l'identité en milieu multiculturel, la littérature dans les espaces insulaires et dans l'océan Indien, l'impact des phénomènes de colonisation et décolonisation sur les sociétés de l'océan Indien.

En Droit-Économie et Gestion, les axes retenus portent aussi sur des préoccupations régionales comme les "adaptations du droit aux exigences de l'outre-mer", les études socio-économiques appliquées aux espaces économiques en développement dans lesquels s'inscrit l'île de la Réunion (DOM, régions ultra périphériques, l'océan Indien, l'Afrique australe et orientale).

2 - UNE STRUCTURATION EN PÔLES

L'ensemble des activités de recherche de l'université se structure aujourd'hui autour de six pôles, chaque pôle correspondant à un domaine de recherches pertinent pour la zone de l'océan Indien.

Les six pôles créés pour structurer la recherche à l'Université de la Réunion sont les suivants : Pôle 1 : Géosphère. Pôle 2 : Mer. Pôle 3 : Biodiversité - Biotechnologies et valorisation agro-alimentaire . Pôle 4 : Traitement de l'information, Modélisation, Raisonnement . Pôle 5 : Régions et Développement . Pôle 6 : Océan Indien : espaces, sociétés, textes.

Chacun de ces pôles correspond, pour la zone, à une thématique dominante de recherche. Ce choix de structuration vise à une meilleure lisibilité de la recherche de l'établissement et à des rapprochements pluridisciplinaires judicieux qui permettent, le cas échéant, aux unités d'atteindre une masse critique.

Le pôle crée une dynamique tout en fixant les règles du jeu. La thématique du pôle est en effet suffisamment large pour permettre à de nombreuses recherches actuelles et futures, venant éventuellement d'horizons disciplinaires différents, de s'insérer de façon pertinente dans chacune des structures bien identifiées.

De la même façon, l'affichage clair de chaque thématique (pôle Mer, pôle Océan Indien etc.) permet une cohérence et des synergies entre les activités d'un même pôle, ce qui limite le développement tous azimuts, favorise le recentrage sur des savoir-faire porteurs de développement en région et l'accumulation de compétences en interne. Ainsi, par exemple, sont intégrées au pôle Mer les activités de recherche de deux équipes de sciences (Laboratoires d'écologie marine et des sciences de la terre) et de deux équipes de Lettres (Laboratoire de recherche en géographie et Centre interdisciplinaire de recherche sur la construction identitaire) fondées sur des synergies repérées entre les activités de ces quatre équipes autour du thème large de la mer.

Évoquer la dynamique offerte par la logique du pôle, c'est aussi évoquer les incitations du pôle au rayonnement en région sur la base de compétences scientifiques fédérées entre tous les acteurs de la recherche (université et organismes) sur la thématique dans la zone. Le pôle incite à la mise en réseau des activités de recherche de l'Université de la Réunion avec les activités de recherche des organismes de recherche ou universités en région comme celles de Madagascar, Maurice, lorsque celles-ci portent sur un même thème qui exploite le "matériau océan Indien". Ainsi, les masses critiques peuvent être atteintes grâce au partage des compétences scientifiques et aux synergies qui s'instaurent.

Le soutien des pôles par trois programmes pluri-formations. Ils stimulent les synergies qui peuvent être exploitées pour atteindre des savoir-faire reconnus sur des spécialités : rapprochement de disciplines, partenariats entre les acteurs de la recherche dans la zone, ouverture sur la zone de l'océan Indien. Il s'agit de :

PPF 1 : "Soutien à la documentation en sciences humaines et sociales", en appui du pôle Régions et Développement. Ce PPF géré par le SCD est consacré pour l'essentiel à l'achat de périodiques. PPF 2 : "Océan Indien - Afrique australe", en appui du pôle Océan Indien. PPF 3 : "Environnement littoral, Biodiversité et Ressources marines dans le sud-ouest de l'océan Indien", en appui du pôle Mer.

3 - DES FACTEURS D'ENVIRONNEMENT FAVORABLES AU POSITIONNEMENT SPÉCIFIQUE DE L'UNIVERSITÉ POUR SA RECHERCHE

Des financements privilégiés sur les pôles Géosphère, Mer et Biodiversité

Dans le CPER, on peut lire l'ambition des collectivités de voir s'ériger des pôles de recherche reconnus, à vocation internationale, qui prennent un appui solide à l'échelle régionale. Des pôles sont identifiés au CPER ; leurs périmètres ne correspondent pas exactement à ceux des pôles universitaires, mais ont été définis dans la même logique et le même esprit, et il existe entre eux des zones de recoupement : c'est le cas pour les pôles Mer, Géosphère, Biodiversité de l'université, ce qui conforte l'établissement dans ses choix et lui offre une aide financière complémentaire pour développer sa stratégie de recherche ciblée sur ces pôles. Un montant global de 21 MF, pour l'ensemble des acteurs de l'île impliqués, est programmé dans le CPER au titre des recherches sur "mer", "géosphère" "biodiversité". Actuellement, l'université reçoit du CPER une somme de l'ordre de 2 MF par an sur ces trois pôles. Pour donner un ordre de grandeur, cela correspond à environ 1,16 fois la somme reçue en provenance de la MSU.

Des facteurs incitatifs à l'émergence du pôle Traitement de l'information

Le pôle "Traitement de l'information, Modélisation et Raisonnement" de l'université devrait se structurer à court ou moyen terme :

- le CPER prévoit un financement de 30 MF pour le développement d'une filière "Image, Son et Multimédia" incluant la création d'un pôle de recherche dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- la Réunion dispose, par ailleurs, d'un parc technologique à proximité du campus nord, essentiellement financé par les collectivités et dédié principalement aux TIC, à l'agro-alimentaire, à l'environnement et à la santé ; la communauté de communes du nord met à disposition les terrains nécessaires au technopôle ;
- L'État et la Région ont contribué au financement d'un incubateur dans le cadre du CPER ; l'objectif est de voir émerger cinq projets annuels. Le dernier concours montre une forte orientation des projets de création vers les TIC.

Un appui permanent des collectivités

Le Conseil régional et le Conseil général apportent chacun un soutien financier récurrent au fonctionnement de la recherche de l'université, hors contrat de plan État-Région, de l'ordre de 1,5 MF à 2 MF par an. Le Conseil régional finance 15 à 20 bourses doctorales par an (contre 4 à 6 accordées par le Ministère) ainsi qu'une dizaine d'HDR pour un montant d'environ 10 000 F par bourse.

Les soutiens des collectivités à travers le CPER ou hors CPER prennent une place importante dans les budgets des laboratoires. En ce qui concerne le fonctionnement, les collectivités contribuent à hauteur de 63% en moyenne des budgets des unités de recherche de l'université ; la contribution du Ministère est, quant à elle, relativement modeste, à hauteur de 23%¹.

Des soutiens substantiels liés au statut de "région ultrapériphérique"

Ce statut accordé à la Réunion offre également à l'université des soutiens en provenance des programmes européens. Le Document unique de programmation DOCUP 00-06 prévoit 32 MF de crédits européens (FEDER-FEOGA) qui doivent soutenir le développement de la recherche, de l'enseignement et de la vie étudiante dans le 12^e CPER.

¹ cf. Annexe II. La recherche dans chaque secteur scientifique. Tableaux 2. Budgets de fonctionnement des unités de recherche.

Les soutiens à la recherche portent sur : l'étude et la protection des écosystèmes de l'île, recherches pilotées essentiellement par des équipes scientifiques de L'Université ; le déploiement des technologies de l'information et de la communication sur le parc technologique ; le soutien aux actions de l'université de l'océan Indien (UOI) dont l'université est la principale composante. L'UOI est financée par un programme européen destiné à jouer un rôle moteur dans les recherches portant sur l'interculturalité, les énergies et l'environnement dans les pays de l'océan Indien.

Des organismes de recherche implantés dans l'île ou dans la région

Les organismes implantés travaillent sur des thématiques qui recoupent celles de l'université. Ainsi, de multiples collaborations, porteuses de savoir-faire pour l'université, sont possibles entre ces organismes et les laboratoires de l'Université de la Réunion. Sont présents des organismes comme le CIRAD, l'IRD, l'IFREMER, l'Observatoire volcanologique du Piton de la Fournaise (Institut de physique du globe), Météo France, le BRGM etc. Par le biais de leurs réseaux internationaux et en région, l'université peut ainsi renforcer la dimension régionale ou internationale de ses activités de recherche. Seul le CIRAD avec cent cinquante permanents sur l'île a une implantation conséquente en région. Les autres sont souvent des antennes modestes des organismes métropolitains démunis de chercheurs implantés dans l'île mais la Région fait beaucoup d'efforts pour renforcer l'implantation des organismes dans l'île.

4 - DES FACTEURS DE FRAGILITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE À L'UNIVERSITÉ

Le déficit de moyens des laboratoires

Le budget de fonctionnement annuel par enseignant-chercheur est en moyenne de 44 234 F en sciences, de 30 885 F en lettres et sciences humaines, de 16 244 F en droit-économie-gestion. C'est un budget très faible comparativement aux budgets moyens dont disposent les enseignants-chercheurs dans l'université en général (100 000 F environ)¹. Les dotations en provenance du Ministère sont modestes et une compensation se fait, pour partie, avec le soutien des collectivités. Or, si dans le financement en provenance des collectivités, une partie est stable et régulière, une autre partie correspond à des contrats passés par les collectivités et a nécessairement un caractère ponctuel ou non reconductible automatiquement.

Il n'y a pas un seul personnel IATOS affecté aux laboratoires de droit-économie-gestion et LSH et une moyenne de 0,067 IATOS par enseignant-chercheur dans les laboratoires de sciences². Les organismes de recherche présents en région ne s'impliquent pas dans le financement des laboratoires universitaires (crédits de fonctionnement ou mise à disposition de personnels chercheurs ou ITA).

La pression des effectifs étudiants depuis une décennie

Jeune université, l'établissement ouvre en continu des filières depuis dix ans, d'abord en premier cycle, puis en deuxième cycle, d'où une priorité de fait donnée à la formation par rapport à la recherche. Ce phénomène est amplifié par un sous-encadrement chronique. L'utilisation intensive des heures complémentaires d'enseignement s'opère au détriment du travail de recherche, d'où une difficulté pour les équipes d'atteindre la taille critique propice à cette recherche.

Le manque d'encadrement en personnel IATOS

Des fonctions comme la valorisation de la recherche ne sont remplies que très partiellement. Le Bureau des relations université-monde institutionnel (BRUMI) s'efforce, sur le terrain, de détecter des opportunités de recherche valorisée ; le Bureau de la recherche et des études doctorales (BRED), en l'absence de véritable cellule de valorisation, aide les équipes pour le montage des conventions, contrats de recherche ou brevets. Les deux services ont parfois du mal à communiquer entre eux et sont dépourvus de personnel IATOS pour une information efficace aux "clients" potentiels des laboratoires.

¹ Source : rapport CPU de 1996 sur les universités nouvelles. En 1994-1995, le total des recettes de fonctionnement en recherche de l'institution universitaire est de 4 603 746 562 F (source : DGRT, cellule de l'évaluation) pour un total de 35 000 enseignants-chercheurs, hors IUT (source DGES), ce qui équivaut à 131 535 F par enseignant-chercheur.

² cf. Annexe II. La recherche dans chaque secteur scientifique. Tableaux 1. Structure du personnel des unités de recherche

II - LA DÉMARCHE SUIVIE POUR L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE

1 - LE CADRE RETENU. LES ORIENTATIONS RECHERCHE DE L'UNIVERSITÉ

L'Université de la Réunion définit un double objectif à atteindre pour sa recherche dans ses deux derniers projets de développement :

- Renforcer le pôle de compétences "indiaocéanique" de réputation internationale que l'université a peu à peu constitué, en exploitant trois voies : le développement de programmes transversaux en région ou à l'international, en partenariat entre l'université et les organismes présents en région ; le développement de l'interdisciplinarité en rapprochant des unités de recherche de l'université autour de thématiques fédératrices qui donnent sens à la politique des pôles. La consolidation de la formation à la recherche en explorant des thématiques en liaison directe avec les pôles, qui peuvent faire l'objet de la création de mastaires ou offrir des sujets de thèse aux doctorants.
- Donner de l'ampleur à l'activité recherche de l'université pour la rendre comparable à celle d'une université jeune de métropole en quantité et qualité. Apprécier, cette ampleur à la fois sous l'angle de la recherche académique et celui de la recherche appliquée.

Ces deux axes de développement de la recherche sont soutenus dans le contrat quadriennal 1998-2001. 18 MF sont financés par le MEN dans le cadre du contrat quadriennal, ce qui représente 25% de la dotation contractuelle du MEN et environ 23% du budget global de fonctionnement des équipes de recherche. Nous verrons dans quelles mesures l'université a atteint les objectifs qu'elle s'était fixés.

2 - LES CRITÈRES PRIS EN COMPTE POUR APPRÉCIER LE DÉVELOPPEMENT

Le degré de consolidation des pôles pour la période. Les recherches de l'université peuvent être appréhendées à travers les quatre critères ci-dessous :

- les axes de recherche spécifiques exploitant le "matériau océan Indien", afin de repérer les compétences distinctives acquises par l'université ;
- le caractère transversal des recherches développées, afin de repérer et commenter les partenariats de l'université avec les autres universités, instituts et organismes de recherche en région ;
- le caractère d'ouverture des recherches sur l'océan Indien et le monde, afin de voir dans quelle mesure des synergies sont exploitées à une autre échelle que celle de l'île ;
- l'aspect interdisciplinaire des recherches pour repérer le sens donné à la politique des pôles à travers les rapprochements d'équipes de divers horizons disciplinaires autour des mêmes axes de recherche.

La progression de la production scientifique de l'établissement. Les recherches de l'université peuvent être appréhendées à travers les deux critères suivants :

- quantité et qualité des travaux académiques : publications dans revues à comité de lecture, organisation de colloques donnant lieu à des publications ;
- quantité et qualité des travaux plus appliqués : contrats d'étude et de recherche, expertises, opportunités industrielles exploitées durant le contrat quadriennal.

3 - L'ÉLABORATION DE FICHES. Des fiches visant à restituer des informations chiffrées clés sur la recherche de l'université¹ globalement et par secteur scientifique² ont été élaborées. Elles portent sur les personnels en nombre et en structure dans les équipes, le taux d'implication des enseignants-chercheurs de chaque secteur dans les laboratoires, les budgets de fonctionnement des équipes de recherche.

¹ cf. Annexe II. La recherche à l'université

² cf. Annexe II. La recherche dans chaque secteur scientifique : Tableaux 1 et 2

4 - LA CONSTRUCTION D'UN TABLEAU DE SYNTHÈSE ¹. Un tableau par secteur disciplinaire a été construit, à l'intérieur duquel sont consignées les informations pertinentes de chaque unité de recherche du secteur sur les critères formalisés dans le paragraphe 2.

5 - LA COMMUNICATION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PAR SECTEUR

Les grands traits de la recherche du secteur sont montrés à partir des informations chiffrées de l'annexe II. Puis, les résultats de l'évaluation sont présentés autour des efforts faits par chaque secteur en faveur de la consolidation des pôles et de l'amélioration de la production scientifique.

III - LA RECHERCHE EN LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

1 - LES GRANDS TRAITS DE CETTE RECHERCHE

La recherche en lettres et sciences humaines est structurée autour de quatre ensembles pluridisciplinaires :

- une antenne d'UMR intitulée "Institut de recherche sur les espaces créolophones et francophones" ;
- une jeune équipe, "Centre interdisciplinaire de recherche sur la construction identitaire" ;
- Une équipe d'accueil "Contact de littératures, de cultures et de civilisations", constituée de deux centres : le Centre de recherches littéraires et historiques (CRLH) et l'Observatoire de recherches sur les anciennes colonies et leurs liens avec l'Europe (ORACLE) ;
- une équipe d'accueil "Océan Indien : espaces et sociétés", formée également de deux centres : le Centre de recherche sur les sociétés de l'océan Indien (CRESOI) et le Centre de recherches et d'études en géographie de la Réunion (CREGUR).

32% des enseignants-chercheurs de l'université en 2000 font leur recherche dans ces centres et 83% des enseignants-chercheurs de la faculté de LSH sont impliqués dans les laboratoires.

Ces structures sont relativement peu dotées en moyens de fonctionnement ² : chaque enseignant-chercheur dispose en 2000-2001 d'un budget moyen de 30 885 F. Aucun poste IATOS n'est affecté aux laboratoires de recherche ; les LSH sont toutefois dotées d'un laboratoire de cartographie accueillant un ingénieur de recherche et un technicien, et d'un bureau de la recherche et des publications accueillant un assistant ingénieur et deux personnels de catégorie C. Les collectivités, les associations et entreprises privées et l'université (par le BQR) contribuent ensemble à hauteur de 81% du budget des unités de recherche, les collectivités apportant à elles seules plus de 65% du budget. La dotation du Ministère est donc assez modeste sur l'ensemble des laboratoires à hauteur de 18%, ce qui correspond à environ 10 000 F par enseignant-chercheur.

Deux laboratoires bénéficient d'un budget global un peu plus confortable que la moyenne ; il s'agit du Centre de recherches en études en géographie de l'Université de la Réunion et du Centre interdisciplinaire de recherche sur la construction identitaire. Ces laboratoires sont toutefois très soutenus par les collectivités. En revanche, l'équipe Contact de littératures, cultures et civilisations a un budget plus modeste que l'ensemble des équipes de recherche en LSH ².

¹ cf. Annexe II. La recherche dans chaque secteur scientifique : Tableau 3

² cf. Annexe II- La recherche en LSH. Tableau 2. Le budget de fonctionnement de la recherche en lettres et sciences humaines

2 - LE MOUVEMENT DE CONSOLIDATION DES PÔLES

Le regroupement progressif des chercheurs

Au cours de cette dernière décennie, la faculté des Lettres et Sciences humaines a fait de gros efforts pour regrouper les chercheurs en un nombre limité de centres, de taille raisonnable et de bonne cohérence scientifique.

Le mouvement était déjà largement commencé au moment de la précédente évaluation de 1989 puisqu'à cette époque, à côté d'équipes étroitement disciplinaires et de chercheurs isolés, existaient trois centres pluridisciplinaires : l'UA 1041, qui a précédé l'UMR actuelle, le CRLH et un centre de recherche sur l'Afrique et l'océan Indien.

Aujourd'hui, les chercheurs venant de disciplines variées ont pu être rassemblés autour de thématiques communes exploitant "le matériau océan Indien" (interculturalité, interethnicité, construction de l'identité en milieu multiculturel, littérature dans les espaces insulaires et dans l'océan Indien, impact des phénomènes de colonisation et décolonisation sur les sociétés de l'océan Indien) dans les quatre ensembles pluridisciplinaires, qui sont le support de la recherche en lettres et sciences humaines.

Ce regroupement, qui s'est effectué progressivement, favorise l'insertion des lettres et sciences humaines dans la politique des pôles présentée par l'université. Le recentrage des activités autour de thématiques de recherche sur l'océan Indien permet précisément de donner du sens et de la cohérence au Pôle Océan Indien : espaces, sociétés, textes, conçu plus particulièrement pour les lettres et sciences humaines. Il est un bon moyen d'aider les équipes à poursuivre et améliorer leur repositionnement.

L'un des avantages de la reconnaissance de ce pôle est qu'il constitue une réponse tout à fait adéquate au projet de la Région de créer "une Maison des civilisations", rassemblant de la documentation, suscitant des recherches, organisant des expositions, des conférences.

En raison du recentrage d'une grande partie des activités de recherche sur l'océan Indien, la Région, le Département comme les entreprises privées s'impliquent dans le financement de la recherche en LSH car le positionnement choisi est lisible en faveur d'un ancrage local. Sur les 15 à 20 bourses doctorales accordées par la Région en 1999-2000 à l'université, (alors que le MEN n'attribuait que quatre), cinq sont allées à la géographie, pour des travaux concernant le développement durable ou l'urbanisation, deux à l'histoire, une à l'UMR.

Un important effort de mise en cohérence qui ne doit pas masquer certaines faiblesses

Le regroupement dans le même ensemble du CRLH et d'ORACLE peut paraître un peu arbitraire. Un effort est à faire pour créer des synergies, de la transversalité en s'ouvrant, le cas échéant, à d'autres disciplines.

Il est par ailleurs aisé de voir que des interférences existent effectivement entre plusieurs de ces centres de recherche : Ainsi, les phénomènes de multi- ou interculturalité et multilinguisme, contacts de langues à la Réunion et dans les pays de l'océan Indien sont étudiés, d'une façon ou d'une autre, aussi bien par l'UMR de recherche sur les espaces créolophones et francophones, que par la JE Centre interdisciplinaire de recherche sur la construction identitaire ou par le Centre de recherche sur les sociétés de l'océan indien (CRESOI). Cette diversité d'approches peut être une source d'enrichissement, à condition que soient privilégiées les complémentarités et les collaborations, et que soient évitées les situations de concurrence. Des initiatives en ce sens ont été prises et doivent être encouragées ; par exemple, le Centre de recherches littéraires et historiques (CLRH), en coopération avec des chercheurs de l'UMR, a organisé un colloque sur l'imaginaire du volcan fin 2001.

Par ailleurs, le pôle retenu aura certainement du mal à couvrir toutes les recherches qui peuvent être entreprises en lettres et sciences humaines. On peut citer ce qui concerne la recherche-action dans le domaine de l'ingénierie linguistique et, plus particulièrement, du français langue étrangère ou langue seconde. Lorsque la question de la structuration en pôles a été débattue, certains enseignants-chercheurs de lettres et sciences humaines avaient considéré qu'un seul pôle était trop réducteur. Peut-être faudra-t-il prévoir d'autres pôles pour l'avenir, une fois les pôles actuels consolidés.

Pour le moment, il semble que celui qui a été retenu offre un cadre commode et opérationnel pour l'ensemble des recherches, ce qui n'empêche pas, bien au contraire, que des connexions soient établies avec d'autres pôles, comme l'envisagent avec raison les chercheurs du CIRCI qui se sont investis dans le PPF Mer et qui souhaitent renforcer leurs liens avec la faculté des Sciences. L'effort doit être poursuivi pour créer des synergies, de la transversalité, en s'ouvrant éventuellement à d'autres disciplines.

Le partenariat, le caractère transversal

La faculté collabore avec les organismes de recherche implantés localement : avec le CNRS au sein de l'antenne UMR pour ses recherches en plurilinguisme, avec L'INSERM au sein du CIRCI dans le cadre de ses recherches en anthropologie de la santé, avec l'IRD, l'IFREMER, Météo France et le BRGM dans le cadre du CREGUR sur les risques naturels liés à l'environnement. L'IRD gère aussi la station de surveillance de l'environnement assistée par satellite et localisée au sein du campus.

Le rayonnement à l'international

Le rayonnement de la recherche dans la zone et à l'international est encore timide, mais il offre de bonnes perspectives portées par ces efforts de structuration. Il faut noter à ce titre l'existence de deux structures sur lesquelles peut prendre appui la recherche tournée vers l'océan Indien : la chaire UNESCO et l'Université de l'océan Indien (UOI).

La chaire UNESCO "Relations et apprentissages culturels", créée en 1999 par convention entre l'UNESCO, l'université, le Conseil régional et le Conseil général, a été dès le départ utilisée pour développer les recherches sur l'interculturalité dans l'océan Indien. Elle est pilotée par le CRESOI et apporte un dynamisme certain aux recherches effectuées par ce centre dans ce domaine. Le champ d'action de cette chaire dépasse d'ailleurs le cadre de ce centre de recherche. Au moyen de colloques, de rencontres, d'invitations de personnalités, elle doit contribuer à créer un climat favorable au développement des échanges scientifiques et culturels entre pays de l'océan Indien ancrés sur l'université et qui soit fondé sur la reconnaissance des éléments communs et des différences apportés par l'histoire.

Actuellement, les activités de l'UOI sont pour l'essentiel consacrées à la mise en place de formations pédagogiques dans le domaine de l'environnement. Il est vivement souhaité par beaucoup de chercheurs que l'UOI définisse également des objectifs de recherche sur des thèmes majeurs pour le développement de la zone indioocéanique. Pour donner sens à cette mission au sein de l'UOI, on compte beaucoup sur la prochaine nomination comme secrétaire général de la COI d'un enseignant-chercheur géographe de l'Université de la Réunion.

Toutefois, les expériences d'ouverture sur l'océan Indien sont encore trop parcellisées et pas toujours à la hauteur des ambitions affichées. Elles concernent les pays voisins comme Madagascar, Maurice et l'Afrique du Sud. Les difficultés de communication, les différences de niveau de vie, certaines préventions d'ordre culturel expliquent en partie pourquoi le chemin est semé d'obstacles. Avec les universités malgaches, il existe une convention qui permet des échanges, mais elle ne donne pas toute sa mesure. Aussi, une rencontre est prévue à la Réunion pour modifier cette convention et mieux coordonner les missions. Avec Maurice, on s'accorde à dire que les relations sont à relancer. Il existe malgré tout ici ou là des coopérations avec les pays voisins qui semblent bien fonctionner, notamment dans le cadre du PPF Océan Indien - Afrique australe, même si elles restent souvent assez ponctuelles (ex : séminaire sur les TICE dans l'océan Indien organisée par l'UMR).

L'interdisciplinarité

Le regroupement de toutes les formations doctorales dans l'école doctorale interdisciplinaire (EDI) devrait aussi favoriser à moyen terme le dialogue et la coopération entre disciplines. Les deux formations doctorales actuelles de la faculté des Lettres et Sciences humaines (DEA Lettres et Sciences sociales, DEA Langage et Parole) font partie de l'EDI comme toutes les autres formations de l'université. D'une façon générale, il semble que cette situation soit vécue très positivement par les enseignants-chercheurs de la faculté : en particulier, l'existence de modules transversaux de l'EDI ouverts à tous les jeunes chercheurs et la tenue des premières Doctoriales de la Réunion, du 25 au 30 mars 2001, manifestation qui avaient pour objet de familiariser les doctorants avec le monde des entreprises et de faciliter leur insertion professionnelle.

3 - LA PROGRESSION DE LA PRODUCTION SCIENTIFIQUE

D'une façon générale, on peut dire que la production scientifique des chercheurs est importante et, de ce point de vue-là, tout à fait comparable à ce qui est peut être observé dans les universités de métropole ¹.

La recherche académique ¹

La production scientifique réalisée dans les centres est d'abord assurée par les publications, la participation à des rencontres scientifiques, l'organisation de colloques donnant lieu à des publications. En moyenne, on compte 1,8 publication par an et par enseignant-chercheur, avec des différences en fonction des unités de recherche, le Centre interdisciplinaire sur la construction identitaire atteignant 5,4 publications par an et enseignant-chercheur.

Le Bureau du troisième cycle, de la recherche et des publications (BTCR) assure la logistique des colloques organisés par la faculté, deux à trois fois par an. Il est surtout chargé de réaliser les publications du secteur des lettres et sciences humaines qui sont de plusieurs sortes : publications internes telles que catalogues, annuaires ; actes de colloques organisés à la Réunion ; ouvrages de chercheurs de la faculté.

Ce service des publications produit, dans ces conditions, quatre à cinq ouvrages par an qui concernent le plus souvent la Réunion et l'océan Indien. (exemples : *La recherche anthropologique à la Réunion. Vingt années de travaux et de coopération régionale* (1999) ; *Naitre et mourir à l'île Bourbon à l'époque de l'esclavage* (1999) ; *Les ancrages urbains et sociaux de l'espace universitaire à la Réunion. Des ethnologues sur le campus* (2000) ; *Villes et patrimoine à la Réunion* (2000) ... Mais il peut s'agir aussi de thèmes plus généraux ou ne concernant pas l'espace de l'océan Indien : par exemple, *Henry James ou le fluide sacré de la fiction* (1998) ; *La constellation poétique du non sens au Moyen Age* ; *Onze études sur la poésie fantastique et ses environs* (1999).

Dans le domaine à la fois de l'aide à la recherche et de la diffusion des productions, il faut signaler l'existence d'un laboratoire transversal : le Laboratoire de cartographie appliquée et traitement de l'image qui, situé dans les locaux du BTCR, apporte une aide précieuse à la réalisation des publications de lettres et sciences humaines, mais a pour mission d'être un centre de ressources au service de l'ensemble des composantes de l'université, et même de structures de recherche extérieures, comme ce fut le cas pour l'élaboration de l'Atlas d'outre-mer.

La recherche appliquée

La production scientifique des unités prend aussi la forme de contrats d'étude et d'expertise avec des partenaires privés et des collectivités.

L'organisation des centres de recherche autour d'un pôle fort qui couvre les objectifs majeurs des décideurs locaux (aménagement de l'espace, promotion du patrimoine, prise en compte de l'interculturel, développement du tourisme etc.) devrait multiplier les coopérations entre ces centres et les collectivités locales et renforcer les financements sur contrats d'étude et de recherche.

4 - CONCLUSIONS

Points forts

Le regroupement des équipes de recherche et des chercheurs isolés dans des centres de recherche pluridisciplinaires est d'une façon générale un succès. Ce regroupement s'inscrit bien dans la politique de pôles définie par l'université.

¹ cf. Annexe II - La recherche en lettres et sciences humaines : Tableau 3 - colonne "indicateurs de productivité"

Cette structuration a été accompagnée par un effort de recentrage d'une grande partie des activités de recherche sur l'océan Indien. On en voit dès maintenant des effets positifs, qui se traduisent notamment par l'augmentation des soutiens financiers des collectivités locales et des entreprises et de la production scientifique.

Cette dernière est abondante et de qualité. La valorisation de la recherche est bien attestée par la vitalité du service des publications de la faculté des Lettres et Sciences humaines, par l'organisation de nombreux colloques ou rencontres et par une participation des enseignants-chercheurs de la Réunion à des manifestations internationales hors de l'île, en particulier en métropole.

Points faibles

Les centres de recherche pluridisciplinaires ¹ disposent de moyens de fonctionnement très insuffisants : moyens administratifs surtout, et dotation par enseignant - chercheur.

À l'intérieur des différents centres, et plus particulièrement des deux équipes d'accueil qui comprennent chacune deux centres, des efforts sont à faire pour établir plus de transversalité, dans la définition de programmes et dans l'organisation d'activités.

Entre les centres, des actions de coopération devraient être envisagées pour faire du pôle "Océan Indien : espaces, sociétés, textes" une réalité effective et, en même temps, pour limiter les interférences ou éviter les concurrences stériles.

Une réflexion est à engager pour intégrer dans la politique scientifique globale de l'université de nouvelles recherches prometteuses, particulièrement utiles pour la Réunion, telles que celles de l'éducation relative à l'environnement et l'ingénierie linguistique dans le domaine du français langue étrangère ou seconde langue.

Le partenariat avec le CNRS doit être élargi et, en particulier, on doit le consolider dans l'UMR actuelle.

L'internationalisation des recherches des laboratoires est encore trop souvent le résultat de démarches individuelles de chercheurs et non celui d'une véritable politique conduite à l'échelle de l'université. Prendre appui sur les deux structures Chaire UNESCO et Université de l'Océan Indien devrait permettre de construire une vraie politique d'ouverture dans la zone de l'océan Indien.

IV - LA RECHERCHE EN SCIENCES

1 - LES GRANDS TRAITS DE CETTE RECHERCHE

La recherche en sciences et technologie est structurée autour de neuf laboratoires. La faculté est dotée de 8 équipes d'accueil (EA) qui ont pour intitulés : biochimie et génétique moléculaire (EA 1), biologie, physiologie végétale, génétique moléculaire évolutive (EA 2), chimie des substances naturelles et sciences des aliments (EA 3), institut de recherche en mathématiques et informatique appliqués (EA 4), écologie marine (EA 5), génie industriel (EA 6), physique de l'atmosphère (EA 7), sciences de la terre. (EA 8).

La faculté des Sciences a aussi une équipe d'université en émergence : le Centre universitaire de recherche en activités physiques et sportives (CURAPS).

42% des enseignants-chercheurs de l'université en 2000-2001 sont rattachés à ce secteur disciplinaire et 83% des enseignants-chercheurs de la faculté des Sciences sont impliqués dans la recherche des laboratoires.

¹ cf. Annexe II. La recherche en lettres et sciences humaines - Tableaux 1 et 2

Les laboratoires sont relativement peu dotés en fonctionnement ¹ puisqu'un enseignant-chercheur dispose en 2000 d'un budget moyen de 44 234 F. Seuls 5,76 postes IATOS (en ETP) sont affectés aux laboratoires de recherche. Les collectivités, les associations, entreprises privées et l'université (par le BQR) contribuent ensemble à hauteur de 83% au budget des laboratoires de recherche ; les collectivités à elles seules apportent 64,6% du budget. La dotation du Ministère est donc assez modeste : à hauteur de 23,6% en moyenne, ce qui correspond à une somme de l'ordre de 10 000F par enseignant-chercheur et par an.

Trois laboratoires bénéficient d'un budget global un peu plus confortable que la moyenne ; il s'agit de "Biologie, physiologie végétale, génétique moléculaire évolutive", d'ECOMAR et de "Sciences de la terre", qui bénéficient d'un soutien important des collectivités et des entreprises (pour les deux premiers), les thématiques étudiées étant porteuses de développement en région.

2 - LE MOUVEMENT DE CONSOLIDATION DES PÔLES

Depuis sa création, la faculté des Sciences de l'Université de la Réunion a connu une croissance importante qui s'est accompagnée du développement de ses laboratoires de recherche. Développement démographique et structuration en équipes sont allés de pair, conduisant à une focalisation des recherches menées par des équipes de bonne taille sur des axes forts dont les thématiques sont en étroite relation avec l'environnement local et régional.

La consolidation a été progressive durant le contrat quadriennal sur les pôles Géosphère, Biodiversité-Biotechnologie et Mer en raison d'efforts faits pour explorer des thématiques spécifiques, avec des partenariats, de l'ouverture à l'international, de l'interdisciplinarité. Le pôle Traitement de l'information-Modélisation émerge.

Le pôle Géosphère : partenariats et ouverture internationale

Sur ce pôle, les laboratoires de physique de l'atmosphère (*LPA*) et de sciences de la terre développent des spécialités reconnues au plan international.

Le LPA. Ce laboratoire reçoit des financements du contrat de plan État-Région, dans le cadre du soutien au pôle Géosphère du CPER, partage des compétences scientifiques avec Météo France, l'Institut Pierre Simon Laplace (IPSL), l'INSU. Il dispose d'un accès privilégié à une importante instrumentation gérée en partenariat avec le service aéronomie du CNRS. Son ouverture internationale est indéniable. Il a une mission de station d'observation au sol affiliée à des réseaux mondiaux de surveillance de l'atmosphère en collaboration avec l'IPSL et l'INSU. Il a acquis également une reconnaissance internationale pour sa thématique sur "la dynamique de l'atmosphère en zone tropicale" du pôle Géosphère du CPERL. La demande du LPA de devenir UMR avec le CNRS est fondée principalement sur le projet de développement de mesures de paramètres atmosphériques à la station du Maito. Ce projet doit être soutenu car il devrait permettre au laboratoire d'atteindre une taille critique et de renforcer sa position dans les réseaux scientifiques internationaux.

Le laboratoire des Sciences de la terre. Il exerce une très forte attractivité sur les chercheurs européens. En volcanologie, le programme des fluides en milieu volcanique concerne les volcans boucliers basaltiques en domaine océanique, c'est-à-dire ceux de la Réunion, des Comores, du Cap Vert. Le laboratoire partage des compétences scientifiques avec de nombreux instituts et organismes de recherche en région et en métropole : Institut de physique du globe de Paris et Centre national de documentation et de recherche scientifique des Comores (dans le cadre des études géologiques et volcanologiques de l'archipel des Comores et de son volcan actif), BRGM, Universités Paris VI, Montpellier II et Clermont-Ferrand. Il a acquis une réputation internationale pour sa thématique "Hydrogéologie en contexte volcanologique insulaire".

¹ cf. Annexe II. La recherche. La recherche en sciences et technologie. Tableau 2

Le pôle "Biodiversité, Biotechnologie et Valorisation agro-alimentaire" : partenariats et ouverture internationale

Quatre EA sur huit sont impliquées dans ce pôle et partagent des compétences scientifiques et des équipements avec des organismes publics de recherche implantés localement. Ces derniers ayant leurs réseaux en région et à l'international offrent une ouverture aux activités recherche de ces équipes.

L'EA de Biologie-Physiologie végétale. Elle collabore depuis plusieurs années avec le CIRAD, qui est l'organisme de recherche le plus présent en nombre de chercheurs en poste et financièrement sur l'île. L'équipe participe aussi au regroupement d'activités de différents partenaires, dont le CIRAD, sur une station expérimentale à Saint-Pierre dans le sud de l'île dans le cadre de création du pôle de protection des plantes, soutenu par le CPER.

Le laboratoire de Chimie des substances naturelles et Sciences des aliments. Il collabore lui aussi avec le CIRAD. Par ailleurs il partage des compétences scientifiques avec l'INSA de Rouen, L'Institut de pharmacologie et phytochimie de Lausanne, le département de Chimie de l'Université de Tel-Aviv. Il bénéficie d'une ouverture sur ce domaine avec la métropole et l'international.

Une demande de reconnaissance d'UMR entre l'université et le CIRAD est formulée dans le projet d'établissement 2002-2005. Le projet d'UMR qui porte sur les "peuplements végétaux et bio-agresseurs en milieu tropical" témoigne d'un partenariat actif et fructueux entre l'université et le CIRAD et mérite d'être soutenu, compte tenu de l'intérêt qu'il présente pour le développement scientifique local.

Le pôle Mer : l'interdisciplinarité

En ce qui concerne le pôle Mer, les laboratoires d'écologie marine (ECOMAR) et de sciences de la terre confortent ce pôle. Le laboratoire ECOMAR, par ailleurs fortement impliqué dans le PPF Mer, joue un rôle d'entraînement dans ce programme qui regroupe trois autres équipes de recherche : le laboratoire de Sciences de la terre et deux équipes de recherche de LSH, le CREGUR et le CIRCI. Les partages de compétences entre unités de recherche d'horizons disciplinaires divers permettent de crédibiliser les axes de recherche et ainsi de lui donner une assise d'autant qu'il reçoit des financements privilégiés du CPER.

L'émergence du pôle Traitement de l'information-Modélisation

Les laboratoires IREMIA (Institut de recherche en mathématiques et informatique appliquées), Génie industriel et CURAPS (Centre universitaire de recherche en activités physiques et sportives) ont fortement contribué à son émergence. Ils ont mis en place des collaborations avec de nombreux acteurs en région (organismes de recherche, collectivités, entreprises et associations), ont des opportunités de valorisation, de contrats d'étude et d'expertise et pratiquent l'interdisciplinarité.

Les équipes de sciences pratiquent l'interdisciplinarité

Deux laboratoires de sciences partagent des savoir-faire complémentaires sur le pôle Géosphère, quatre équipes de sciences sur le pôle Biodiversité. Les équipes de recherche de sciences travaillent aussi en complémentarité avec les équipes de LSH au sein du pôle Mer qui est soutenu par le PPF Mer. Ainsi, deux équipes de sciences collaborent avec deux équipes de lettres à l'intérieur de ce pôle.

Quatre équipes de sciences sont impliquées dans le pôle océan Indien avec les trois centres de recherche de droit-économie-gestion et la presque quasi-totalité des équipes de LSH.

L'équipe en émergence du Centre universitaire de recherche en APS a fait le pari de l'interdisciplinarité en rassemblant des scientifiques et des littéraires de divers horizons sur des thématiques relevant des pôles Océan Indien et Traitement de l'information.

La formation à la recherche

Seuls quatre DEA cohabilités sont ouverts : Informatique, Mathématiques appliquées, Mécanique-Énergétique et Sciences de l'eau. L'absence de DEA en scea propre pour la faculté des Sciences et Technologies est regrettable (elle prive entre autres l'université d'allocations de recherche) de même que l'inexistence de formation de 3^e cycle dans des secteurs scientifiques importants comme la géologie en lien avec la géographie, la biologie ou la chimie. Cependant, tous les laboratoires reçoivent des doctorants métropolitains car ils jouent le rôle d'équipe d'accueil pour ces doctorants.

3 - LA PROGRESSION DE LA PRODUCTION SCIENTIFIQUE

La recherche académique ¹ :

La production scientifique est assurée en sciences par les publications et l'organisation de manifestations centrées sur la recherche. Les publications nationales et internationales à comité de lecture sont passées, à la faculté des Sciences, de 19 en 1990 à 42 en 1995 et à 65 en 1999, ce qui témoigne d'une réelle progression. Les publications sont en moyenne de 1,8 par enseignant-chercheur et par an, certaines unités de recherche produisant davantage comme les laboratoires ECOMAR (4,5 publications/an/enseignant-chercheur), Sciences de la terre (2,7) et Physique de l'atmosphère (2,6). Le nombre de thèses par enseignant-chercheur dans plusieurs laboratoires (environ 2 thèses/enseignant-chercheur dans trois laboratoires) témoigne d'un certain dynamisme. La faculté organise des manifestations centrées sur la recherche, comme la "Journée de la recherche" en 2000, la "Journée pôle Mer, Littoral, Biodiversité, Ressources marines en 2001; elle a mis en place une politique d'information et de communication très claire autour de ses activités de recherche.

La recherche appliquée, la valorisation

Les opportunités de valoriser se multiplient d'ailleurs dans de nombreux laboratoires de sciences : ainsi le laboratoire de Chimie des substances naturelles pratique une active politique de valorisation. Deux dépôts de brevets sont en cours. L'unité de recherche offre en effet de nombreux thèmes de recherche susceptibles d'applications industrielles directes. D'autres laboratoires verront sans doute leurs contrats d'étude et de recherche s'amplifier : le laboratoire d'Écologie marine dont les thèmes intéressent les organismes privés et les entreprises de l'île ; le laboratoire de Biologie, physiologie végétale, génétique moléculaire évolutive et le Centre universitaire de recherche en activités physiques et sportives sont sur la même voie. Les opportunités de valoriser semblent significatives, mais les financements actuellement dégagés sur contrats d'étude-recherche restent encore modestes.

Le montant des financements venant des expertises, contrats d'étude et de recherche s'élève à environ 350 000 F par an et représente 9,2% du budget de fonctionnement des laboratoires de sciences. Ce montant est relativement modeste compte tenu des opportunités qui se dessinent et pourrait sans doute être amplifié avec une politique de valorisation plus active. Toutefois, ce renforcement de l'activité transfert et valorisation ne s'affirmera que si l'encadrement en personnel IATOS s'améliore à la fois dans les laboratoires, mais aussi dans les services communs de l'université qui ont pour mission de promouvoir les activités de recherche des laboratoires auprès des collectivités et des entreprises.

¹ cf. Annexe II. La recherche en sciences et technologie. Tableau 3. colonne "indicateurs de productivité"

4 - CONCLUSIONS

Points forts

La faculté des Sciences a orienté et regroupé ses recherches de telle sorte que ses choix s'inscrivent bien dans la politique des pôles définie par l'université.

Elle a développé de nombreuses thématiques fortes au plan local et sur certaines a atteint un niveau d'excellence reconnu internationalement. Ainsi, les pôles Géosphère et Biodiversité se trouvent respectivement confortés par les stratégies de niches adoptées par le laboratoire de Physique de l'atmosphère (LPA) en partenariat avec le CNRS, par le laboratoire de Biologie, physiologie végétale, génétique moléculaire évolutive en partenariat avec le CIRAD et d'autres organismes.

Les partenariats forts mis en place entre ces unités de recherche et les organismes ont été particulièrement fructueux puisque deux projets d'UMR (LPA-CNRS et LBPV) ont été déposés.

D'une manière générale et au niveau de la quasi-totalité des équipes, la transversalité et l'interdisciplinarité sont des mots clés du fonctionnement des laboratoires.

De nombreux facteurs favorables légitiment par ailleurs les choix faits par la faculté : les axes de recherche de la faculté des Sciences sont pour la plupart soutenus par le CPER (mer, géosphère, protection des plantes dans la biodiversité, pôle de recherche TICE dans "Traitement de l'information") ; l'intérêt des collectivités et entreprises est manifeste pour les recherches des équipes. De nombreuses opportunités de contrats se dessinent et devraient par la suite se concrétiser en renforçant le soutien financier aux laboratoires.

La production scientifique des enseignants-chercheurs a progressé en quantité et qualité depuis cette dernière décennie.

Points faibles

L'université n'a pas encore créé de DEA en sceau propre en sciences, ce qui est dommage compte tenu de ses thématiques de recherche bien ciblées. Ex : le laboratoire de Physique atmosphérique n'a pas de DEA. Aucun DEA n'a été créé dans les disciplines biologie-chimie ou géologie-sciences de la terre. Une marge de progression est ici exploitable pour améliorer la formation à la recherche de l'université ; les mastaires ouvrent des perspectives favorables.

Les laboratoires de recherche ne disposent pas de moyens de fonctionnement adéquats : les dotations par enseignant-chercheur et les moyens en personnels IATOS demeurent insuffisants, les allocations de recherche sont faibles.

Des opportunités de valoriser davantage les recherches existent, mais la politique de valorisation manque encore de dynamisme pour l'instant, sans doute en raison du déficit d'encadrement en personnel IATOS.

V - LA RECHERCHE EN DROIT, ÉCONOMIE, GESTION

1 - LES GRANDS TRAITS DE CETTE RECHERCHE

Une organisation autour de trois unités distinctes

- le Groupe de recherche en gestion de l'océan Indien (GREGOI) et le Centre franco-australien de recherche en marketing (FACIREM) rattaché à l'Institut d'administration des entreprises (IAE) ;
- le Centre de recherches juridiques "Droits et politiques comparés", équipe d'accueil rattachée à la faculté de Droit et d'Économie ;
- le Centre d'études et de recherche économiques et sociales de l'Université de la Réunion (CERESUR), équipe d'accueil rattachée à la faculté de Droit et d'Économie.

26% des enseignants-chercheurs actifs de l'université sont rattachés à ce secteur en 2000-2001 et 85% des enseignants-chercheurs de la faculté sont impliqués dans les laboratoires.

Les équipes ont de faibles moyens de fonctionnement puisqu'un enseignant-chercheur dispose en moyenne pour faire ses recherches de 16 244 F par an. Aucun poste IATOS n'est affecté aux laboratoires de recherche.

2 - LA PROGRESSION DU SECTEUR SUR LES AXES DU CONTRAT QUADRIENNAL

La consolidation du pôle "Régions et Développement" :

Les recherches de la faculté visent à donner de la consistance au pôle "Régions et Développement" qui est en émergence. Rappelons que les axes de recherche retenus portent en partie sur des préoccupations régionales comme les "adaptations du droit aux exigences de l'outre-mer", les études socio-économiques appliquées aux espaces économiques en développement dans lesquels s'inscrit l'île de la Réunion (DOM, régions ultra-périphériques, l'océan Indien, l'Afrique australe et orientale).

L'ouverture internationale et l'interdisciplinarité

Deux centres de recherche ont un véritable souci de rayonnement en région et à l'international : le centre FACIREM¹, spécialisé dans les questions de marketing et lié à l'Université d'Adélaïde par une convention de partenariat, qui poursuit des travaux à enjeu international, ce qui facilite la publication d'articles dans des revues nord-américaines ; le CERESUR, qui conduit des travaux académiques et des études appliquées relatives aux espaces économiques de la Réunion. Ce dernier a participé à un programme de recherche consacré à l'analyse théorique de la reprise économique australienne dans le cadre du PPF Océan Indien.

Les trois unités en Droit-Économie-Gestion sont impliqués dans les PPF Océan Indien et Documentation qui sont les deux PPF ayant permis d'institutionnaliser des collaborations existantes avec les îles voisines comme Madagascar et Maurice, d'initialiser la coopération avec l'Afrique du Sud et de développer des programmes de recherche tournés vers la zone de l'océan Indien.

L'interdisciplinarité est favorisée par l'implication dans le PPF de ces unités avec sept autres équipes appartenant aux secteurs LSH et Droit-Économie-Gestion.

La production scientifique²

Le nombre de publications des unités est en fort accroissement et on note que de plus en plus de publications se font dans des revues juridiques nationales de premier plan. De la même façon, les revues étrangères qui acceptent des articles en provenance de ces laboratoires sont de qualité.

En moyenne, les publications sont de 1,4 par enseignant-chercheur et par an, la productivité de chaque laboratoire étant proche de cette moyenne. Jusqu'ici, tous les docteurs du laboratoire GREGEOI- FACIREM étaient qualifiés devant le CNU. Le nombre de thèses par enseignant-chercheur (2,2) dans cette composante témoigne d'un dynamisme certain.

Des facteurs de blocage

La faiblesse des budgets de fonctionnement, la modestie de la documentation disponible sur place dans certains domaines du droit, le manque de stabilité de la composition de l'équipe "Centre de recherches juridiques" sont des handicaps à souligner dans ce secteur. En effet, le centre est constamment affaibli par la mobilité des enseignants-chercheurs qui rejoignent systématiquement la métropole après trois ou quatre ans en poste à l'Université de la Réunion.

¹ FACIREM : Centre franco-australien de recherche en marketing

² cf. Annexe II. La recherche en droit, économie et gestion. Tableau 3. colonne "indicateurs de productivité"

VI - BILAN DE L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE

1 - DES PROGRÈS SUR LES AXES INSCRITS DANS LE CONTRAT QUADRIENNAL

Vers une forte spécificité des axes de recherche

L'Université de la Réunion a accumulé des compétences fortes et différenciées sur de nombreuses thématiques de recherche, porteuses pour l'environnement local et régional.

Vers une lisibilité de l'activité

Elle a amélioré de façon très sensible la lisibilité de sa recherche en structurant de façon positive ses activités autour de pôles. Chaque secteur y a contribué : le secteur LSH en recentrant ses activités autour du pôle Océan Indien, le secteur sciences sur les pôles Mer, Géosphère, Biodiversité et le secteur Droit-Économie-Gestion sur le pôle "Régions et développement".

Ces pôles sont porteurs d'une dynamique pour renforcer la recherche de l'université. Dans chaque secteur scientifique, la majorité des programmes de recherche est menée en partenariat avec d'autres acteurs, notamment les grands organismes ; de la même façon, pour la majorité des programmes, il y a un souci d'ouverture géographique sur la zone de l'océan Indien ou sur l'international, et d'ouverture disciplinaire sur d'autres laboratoires.

Un mouvement de consolidation des pôles

Les trois premiers pôles "Mer", "Géosphère", "Biodiversité.." au terme de ce contrat ont une certaine assise : l'université a exploré avec succès plusieurs niches à l'intérieur de ces pôles, reconnus à la fois dans le CPER et le schéma des services collectifs.

Le pôle Océan Indien a une certaine assise lui aussi, la majorité des recherches de LSH contribuant à le structurer et le PPF Océan Indien ayant renforcé positivement ce mouvement de structuration. Ils doivent toutefois être confortés.

Un développement de la formation à la recherche

La formation de 3^e cycle est devenue plus attractive puisque le nombre d'inscrits en DEA est passé de 100 en 1995-1996 à 161 en 2000-2001, le nombre de doctorants de 117 à 196 sur la même période, le nombre de soutenances de thèses de 6 en 1995-1996 à 28 en 1998-1999. Il convient de rappeler qu'une école doctorale interdisciplinaire a par ailleurs été créée en 2000 et a déjà réalisé un travail de fond pour améliorer la lisibilité de la formation à la recherche.

Une amélioration de la production scientifique

Elle s'est améliorée dans chaque secteur scientifique, les publications nationales et internationales à comité de lecture ayant notoirement progressé. Deux demandes d'UMR en sciences sont formalisées pour le prochain contrat quadriennal, l'une avec le CNRS, l'autre avec le CIRAD ; ces organismes accordent donc un véritable crédit à la collaboration de l'université. Cela paraît d'autant plus intéressant que, dans les deux cas et sur ces thématiques de recherche, les EPST ont déjà des personnels chercheurs localisés à la Réunion, ce qui n'est pas le cas pour l'antenne d'UMR de LSH.

2 - DES EFFORTS RESTENT À FAIRE

La position de tête de réseau doit être prise

L'université n'a pas encore véritablement pris la position de tête de réseau dans un programme de recherche transversal dans la zone.

La lisibilité et le contenu de quelques pôles doivent être améliorés

Les pôles "Traitement de l'information" et "Régions et développement" ont encore des frontières et des contenus flous, auxquels il conviendrait de donner de la consistance.

En ce qui concerne le pôle "Traitement de l'information", il est sans doute opportun de rappeler ici les facteurs d'environnement qui jouent en faveur de l'émergence de ce pôle à l'université : en effet, le contexte géographique de l'île (éloignement relatif de la métropole, position-clé dans l'espace océan Indien) milite pour cette émergence. Ainsi, 30 MF ont été dégagés dans le CPER pour développer une filière "Image, Son et Multimédia" dans le parc technologique qui comporterait un pôle de recherche TIC et une filière d'enseignement supérieur. L'université est sollicitée fortement pour monter cette filière en mettant à disposition des entreprises innovantes sur le parc technologique, ses centres de ressources (SCD-centre multimédia), son laboratoire de recherche en mathématiques et informatique appliquées et sa filière Infocom. Déjà, les premiers projets de création d'entreprises dans le cadre de l'incubateur sont fortement orientés vers les TICE et l'université est impliquée dans la mise en œuvre de ce dispositif d'incubation en veillant à ce que les entreprises qui s'installent passent des conventions de recherche avec des laboratoires de l'université. La demande de soutien d'un PPF TICE est donc justifiée pour toutes ces raisons.

La valorisation : une activité à stimuler

La politique de valorisation de l'université manque encore de caractère offensif, aucun brevet n'ayant été déposé jusqu'ici et les financements venant des contrats d'étude et recherche demeurant modestes. Les résultats actuels, en progrès sensibles, sont encore éloignés des potentialités offertes par les équipes de recherche de l'université, même si ces dernières fournissent aussi des prestations, parfois en partenariat avec des EPST ou assimilés (IRD, CIRAD, IFREMER, Météo France...), à des structures économiques hors de l'île. Il est vrai que ce n'est que récemment que l'établissement a mis en place les services d'interface comme le BRUMI et le BRED¹, qui manquent cruellement de personnel IATOS pour une information efficace en direction d'acteurs économiques. Le sous-encadrement dans certaines filières, qui apporte une surcharge pédagogique aux enseignants-chercheurs est une autre cause du retard de l'université en matière de prestations technologiques auprès des entreprises.

Jusqu'ici, le plus grand nombre des contrats signés avec les entreprises de l'île s'adossaient essentiellement aux équipes des 6 pôles de recherche identifiés, notamment dans le domaine du biovégétal et de l'agro-alimentaire (brasseries, sucreries, par exemple), de la géosphère (ex : génie climatique) de la mer (ex : pêche) et des TIC (ex : IUT et entreprises réseaux). Ajoutons quelques contrats passés par les équipes de gestion ou d'économie, notamment sur l'économie de la canne à sucre.

La formation à la recherche

L'université n'a pas de DEA en scea propre en sciences. Elle n'a aucun DEA dans les secteurs de la biologie, de la physique, de la chimie alors qu'elle a, sur ces secteurs, des recherches de pointe reconnus au plan international comme "l'hydrogéologie en contexte volcanique insulaire", "les études volcanologiques", "la biologie végétale" Elle éprouve d'ailleurs de réelles difficultés d'obtention d'allocations de recherche dans le cadre des DEA cohabilités, le faible nombre d'allocations ministérielles (quatre en 2000/2001) étant heureusement en partie compensé par une quinzaine de bourses régionales.

¹ BRUMI. Bureau des relations université - monde institutionnel, socio-économique et socio-culturel
BRED. Bureau de la recherche et des études doctorales

Comparés aux objectifs que se fixe l'université, les moyens dont disposent les laboratoires sont actuellement très modestes. Le sous-encadrement en personnel IATOS, à la fois dans les laboratoires et dans les services communs (école doctorale interdisciplinaire, bureau de la recherche et des études doctorales, Bureau des relations université - monde institutionnel, socio-économique et socio-culturel) est un véritable handicap pour développer la recherche à l'Université de la Réunion. Les budgets de fonctionnement sont modestes au regard du budget moyen accordé par enseignant-chercheur dans les jeunes universités de métropole.

En lettres et sciences humaines, consolider l'ouverture internationale

La consolidation du pôle Océan Indien doit passer par un effort de structuration des activités des laboratoires en région et à l'international. La chaire UNESCO et l'Université de l'océan Indien doivent être utilisées comme structures d'appui pour donner corps aux recherches sur l'inter-culturalité dans la zone, le rayonnement en région ayant jusqu'ici fonctionné grâce au PPF Océan Indien.

UNE UNIVERSITÉ
DÉLOCALISÉE –
POLITIQUE À CONDUIRE

I - SITUATION DES SITES DÉLOCALISÉS

L'Université de la Réunion a implanté deux sites dans le sud de l'île : le site du Tampon qui accueille des filières universitaires généralistes, le site de Saint-Pierre qui accueille l'IUT avec deux départements ¹.

1 - L'OFFRE DE FORMATION ACTUELLE DANS LE SUD

Une offre de formation au Tampon essentiellement axée sur des filières généralistes. On trouve sur le site délocalisé un DEUG d'AES de la faculté de Droit, (un tiers des effectifs), un DEUG d'Histoire, un DEUG de Géographie, une maîtrise FLE de la faculté des Lettres (un tiers des effectifs). Toute la filière STAPS en 1^{er} et 2nd cycles rattachée à la faculté des Sciences est également implantée sur le site du Tampon (un tiers des effectifs).

DEUG AES - DEUG Géographie DEUG STAPS	DEUG AES - DEUG Géographie DEUG Histoire DEUG STAPS	DEUG AES - DEUG Géographie DEUG Histoire DEUG STAPS
Licence STAPS	Licence STAPS éducation Licence STAPS management Licence STAPS sportif	Licence STAPS éducation Licence STAPS management Licence STAPS sportif
Maitrise STAPS Maitrise STAPS sportif	Maitrise STAPS sportif Maitrise STAPS management	Maitrise STAPS sportif Maitrise STAPS management Maitrise FLE
6 formations 783 étudiants	9 formations 1356 étudiants	10 formations 1494 étudiants
1997 1998	1999 2000	2000 2001

Les formations nouvelles ouvertes sur l'année sont en gras

On remarque que toutes les filières progressent dès qu'elles sont ouvertes. Il y a donc un important besoin de formation au sud, à tel point que l'offre peut créer la demande ; une réflexion sur l'offre à créer la plus adaptée, compte tenu de la demande du tissu local et des projets des étudiants, est sans doute souhaitable.

Une offre de formation à Saint-Pierre axée sur des filières technologiques. On trouve deux départements d'IUT : GEA et Génie civil et une licence professionnelle de Génie civil.

2- L'ORGANISATION ET LE PILOTAGE ACTUEL DES SITES DÉLOCALISÉS

Le site du Tampon est doté d'une direction et d'un comité de gestion du site. Le directeur de site, membre de la commission permanente de l'université, dispose d'une administration embryonnaire et insuffisante en nombre : une attachée, essentiellement pour les services financiers et quelques services ponctuels auxquels ont recours les DEUG, les STAPS gérant eux-mêmes tous les aspects de leur fonctionnement avec leurs propres IATOS.

Le comité de gestion du site est présidé par le président de l'université en personne. C'est essentiellement un comité de gestion des problèmes locaux ; il comprend, outre le directeur du site et les responsables des filières présentes au Tampon, des représentants de la mairie, et tout particulièrement le secrétariat général. La mairie met en effet à disposition 12 personnes pour l'entretien, le gardiennage et le ménage, et accorde l'usage d'équipements municipaux.

Les services pour la vie étudiante sont particulièrement déficitaires au Tampon, ainsi qu'à Saint-Pierre.

¹ On se référera à la carte des implantations de l'université

II - LA POLITIQUE DE DÉLOCALISATION CONDUITE PAR L'UNIVERSITÉ

Le principe général auquel l'université semble avec raison très attachée est qu'en aucune façon les délocalisations en cours ou à venir ne sauraient aboutir à la création d'un nouvel établissement. L'Université de la Réunion doit rester une, mais avec des activités qui se répartissent, d'une façon complémentaire et non concurrentielle, entre le nord et le sud.

Politique de formation. Il y a eu à l'origine une volonté réelle de décongestionner certains premiers cycles en les dédoublant au Tampon : DEUG d'AES, de Géographie, d'Histoire. Cette pratique peut être poursuivie à condition qu'elle ne débouche pas sur l'existence de "doublons secs", c'est-à-dire de formations reproduisant purement et simplement la situation existant à Saint-Denis.

Il s'agit dans tous les cas de privilégier des filières spécifiques, selon les termes du président. L'implantation de la filière STAPS au Tampon en était déjà un premier exemple, même s'il est vrai que, dans ce cas, le manque d'installations sportives à Saint-Denis a été un facteur décisif. Trois grands pôles seraient ainsi définis dans le sud de l'île :

- **Un pôle Administration des collectivités.** Il devrait émerger à partir de l'implantation déjà réalisée du DEUG AES et de celle qui est en cours pour le Droit (1^{ère} année du DEUG en 2001, 2^{ème} année en 2002) et qui pourrait comprendre une licence professionnelle ("Carrières administratives et judiciaires"), un DESS et, peut-être, dans le cadre des réformes actuelles, un mastaire "Collectivités locales" ;

- **Un pôle Éducation.** Il rassemblerait, dans une perspective d'ingénierie éducative, le français langue étrangère, dont la maîtrise est située au Tampon, les langues, probablement aussi l'histoire et la géographie. Les filières rattachées à ce pôle s'appuieraient à la fois sur une coopération étroite avec l'antenne du CIEP de Sèvres (pour la filière FLE principalement) et sur les ressources que pourrait fournir la Maison des langues en projet.

- **Un pôle Sciences et Techniques.** Il est défini à partir des spécialités de l'IUT de Saint-Pierre, et orienté principalement vers le génie civil et le génie biologique.

Pour mettre en oeuvre cette politique de site, l'université compte beaucoup sur le soutien des collectivités locales, qui se sont déjà fortement engagées pour l'implantation d'activités universitaires dans le sud. Elle envisage aussi de développer des structures transversales, telles que la bibliothèque universitaire du Tampon, commune à l'université et à l'IUFM, qui est programmée pour remplacer le centre documentaire actuel, et de mutualiser le plus possible les moyens entre les sites de Saint-Pierre et du Tampon.

Politique de recherche. La recherche est évidemment très peu représentée pour le moment dans ces deux sites de Saint-Pierre et du Tampon. Le seul laboratoire qui soit localisé au Tampon est celui du CURAPS (Centre universitaire de recherche en activités physiques et sportives). À Saint-Pierre, l'IUT dispose d'un laboratoire propre en économie ; il collabore également avec le CIRAD dans le cadre de la protection des plantes. Mais il est évident que, si l'on souhaite que ces centres délocalisés du sud aient une véritable activité universitaire et si l'on veut y encourager l'installation d'enseignants-chercheurs, on doit favoriser la constitution d'équipes de recherche autour de programmes de recherche concernant les grands axes de développement retenus pour ces deux sites : en génie civil, en agro-alimentaire, en français langue étrangère et ingénierie éducative etc.

III - POSITION DU CNE ET RECOMMANDATIONS

La réflexion sur la politique de site. Cette réflexion déjà engagée doit être poursuivie et doit inclure ses propositions de développement de l'ensemble constitué par le Tampon et Saint-Pierre dans son prochain contrat d'établissement. Le CNE regrette que l'avenir des deux sites du sud - le Tampon et Saint-Pierre - , problème majeur de la politique de l'université et du développement de l'enseignement supérieur dans l'île, ne soit pas explicitement abordé dans le projet 2002-2005 ; ceci doit être une préoccupation forte du prochain contrat ; en effet, dans un contexte de forte croissance des effectifs dans le sud, l'université doit afficher sa politique et montrer sa volonté de garder la maîtrise de son processus de développement.

La montée en charge de l'offre de formation. Elle doit être progressive, sur la période 2002-2005. Elle peut se faire autour de secteurs identifiés comme porteurs pour le développement de l'île et de la zone de l'océan Indien, notamment.

Plusieurs projets vont dans ce sens :

- les projets de structuration d'une filière FLE portée par la faculté de Lettres et Sciences humaines en compétences partagées avec l'IUFM et le CIEP ;
- les projets de développement de l'IUT autour d'une licence professionnelle de Génie civil, d'un département de Génie biologique, option agro-alimentaire, qui permettent de se rapprocher d'acteurs professionnels du BTP et de la recherche agro-alimentaire implantés dans le sud et ayant une stratégie de développement sur l'océan Indien ;
- les projets de développement de la faculté de Droit et d'Économie autour de la licence professionnelle "Carrières administratives et judiciaires", avec deux options, dont une concernant les collectivités locales, et la création d'un département d'études judiciaires.

L'ensemble de ces projets donne une véritable identité au site délocalisé et permet de tester la capacité à rayonner sur la zone de l'océan Indien (notamment dans les pays de l'océan Indien avec lesquels l'université partage la francophonie : Madagascar, Maurice, Mayotte, les Seychelles), en attirant des étudiants de ces pays et en exportant vers eux son savoir-faire.

L'émergence d'une commission mixte de type conseil d'orientation. Le CNE estime nécessaire la mise en place de cette commission à caractère permanent. En application de la politique de délocalisation définie par l'université, elle pourrait assurer un développement progressif, harmonieux et contrôlé des sites sud ; elle associerait aux universitaires les collectivités territoriales et les représentants des forces économiques, sociales et culturelles de l'île et aurait pour objet d'aider l'université à faire des choix stratégiques clairs, dans ce domaine très difficile des délocalisations, en fonction de ses propres orientations, des besoins de l'île et des évolutions en cours.

Il existe certes une commission de suivi du CPER, qui regroupe des représentants de l'État, des collectivités locales, de l'université. Mais par définition, en ce qui concerne l'université, cette instance s'occupe exclusivement du suivi des opérations engagées dans le cadre du contrat de Plan État-Région.

La structuration des sites du sud. Elle présente un caractère d'urgence à la fois au plan administratif et au plan des services pour l'étudiant. Un lien plus étroit doit être établi entre le site du Tampon et celui de Saint-Pierre distants d'une quinzaine de kms. Un fonctionnement partagé des services devrait être envisagé. La mutualisation des ressources entre sites nord et sud doit être renforcée, notamment au niveau documentaire, patrimonial, informatique. Des moyens en personnels IATOS et en crédits de fonctionnement doivent être dégagés si cette politique est reconnue comme intéressante, notamment pour l'ouverture sur l'océan Indien.

L'OUVERTURE
DE L'UNIVERSITÉ
SUR LA RÉGION
ET LE MONDE :
UN PROCESSUS
EN MARCHÉ

I - LES ORIENTATIONS DU CONTRAT QUADRIENNAL 1998-2001

L'État accorde 1,2 MF à l'université, dans le dernier contrat quadriennal, pour soutenir la mise en œuvre d'une politique internationale qui participe au développement de la zone de l'océan Indien. L'université est encouragée à rayonner dans la région par ses activités de recherche et de formation.

Pour atteindre cet objectif, l'État encourage l'université à s'appuyer sur les structures et les programmes existants :

- Édufrance, qui a lancé, en 1999, une étude dans l'océan Indien et présente des pistes crédibles de développement pour l'Université de la Réunion ;
- l'Université de l'océan Indien (UOI), financée par l'Europe ;
- la chaire UNESCO¹, créée en 1999 par l'UNESCO, l'université, le Conseil régional et le Conseil général ;
- le programme de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), qui incite les enseignants à se déplacer à l'intérieur de la zone ;
- les collectivités locales, qui soutiennent fortement la mobilité des jeunes hors de l'île, particulièrement dans l'océan Indien, et les programmes pédagogiques et de recherche communs.

Ces programmes et ces structures apportent des financements sans commune mesure avec la dotation que l'État alloue à l'université pour ses relations internationales. À elles seules, les aides des collectivités en matière de mobilité étudiante représentent 1 MF.

Ces objectifs s'inscrivent dans une problématique très liée à la situation géographique de l'île et aux spécificités d'une université sous-encadrée, isolée de la métropole. Trois questions, auxquelles l'évaluation tentera de répondre, découlent de cette problématique : comment, en se recentrant sur des secteurs prometteurs, l'université peut-elle accompagner le développement de l'océan Indien et être un relais de la francophonie ? Peut-elle être le fer de lance d'un système de type ERASMUS à l'échelle de l'océan Indien ? Comment développer une politique internationale cohérente et se doter des moyens propres à assurer la mise en œuvre des actions ?

II - DES ATOUTS INDÉNIABLES ET QUELQUES HANDICAPS

1 - LES ATOUTS

Les atouts de l'université sont indéniables pour mener cette politique volontariste, même si elle souffre de quelques handicaps. On peut citer parmi eux :

- la proximité géographique relative des pays de la zone de l'océan Indien, dont certains n'ont pas les ressources pour mettre en place des structures d'enseignement supérieur ;
- le fait d'être "une université française au bout du monde", dans une île de l'océan Indien rattachée à l'Europe, ce qui milite en faveur d'un rôle de fer de lance dans cette région, en partenariat avec des universités de métropole. La tentative de la CPU-COREX² pour lui donner ce rôle a vraisemblablement échoué, mais il conviendrait de retravailler cette idée, tant au niveau de la CPU que des vice-présidents des relations internationales des universités ;

¹ La chaire UNESCO, comme l'UOI, ont vocation à susciter des partenariats entre les pays de la zone pour des recherches portant sur l'interculturalité, et des formations dans les domaines de l'environnement, de la gestion des entreprises et des nouvelles technologies

² Commission des relations extérieures de la Conférence des présidents d'université

- le contexte multi-ethnique et multiculturel, commun aux différents pays de la zone. C'est d'ailleurs l'une des spécialités de recherche, reconnue internationalement, de plusieurs équipes de LSH de l'université, comme "Océan Indien : espaces et sociétés", "Contacts de littératures, de cultures et de civilisations", ou "l'Institut d'études créoles et francophones". C'est aussi l'un des thèmes majeurs du PPF "Océan Indien – Afrique australe" et de l'école doctorale interdisciplinaire ;
- la francophonie, dont relèvent bon nombre de pays voisins : elle est fortement soutenue, en particulier par l'AUF et l'UOI, qui sont à l'origine de nombreux projets et procurent d'importants financements à la mobilité étudiante, enseignante et à la coopération interuniversitaire ;
- le statut de région "ultrapériphérique" accordée à l'île, qui permet à l'université d'accéder à des financements européens privilégiés pour ses projets de coopération régionale inscrits au CPER ;
- un appui des collectivités territoriales déterminant, qui place l'université dans une situation de force face aux autres universités françaises, mais aussi de la région ;
- une expérience, déjà ancienne et solide, de partenariat avec les pays de la zone, acquise par un Service des relations internationales (SRI) dynamique, qui s'appuie sur les composantes et sur un certain nombre de services communs, fortement impliqués dans ces échanges.

2 - LES HANDICAPS

Deux handicaps peuvent être évoqués :

- le profil des étudiants (très attachés à leur insularité, et dont près de 50% sont boursiers), qui n'est pas un atout pour stimuler la mobilité et l'apprentissage des langues étrangères. En revanche, l'insuffisance des débouchés professionnels pour les cadres rend d'autant plus nécessaire la formation de futurs cadres bilingues et mobiles ;
- le sous-encadrement en personnels IATOS et en enseignants, qui est un frein à un développement international plus soutenu. Le Service des relations internationales ne peut plus être davantage sollicité et les enseignants les plus impliqués risquent de s'essouffler rapidement, si ce n'est déjà le cas pour certains d'entre eux.

III - UN PROCESSUS EN MARCHÉ

Le processus d'internationalisation est "à la croisée des chemins". L'Université de la Réunion se définit comme "la vitrine de la culture et de la recherche de l'océan Indien". Cette identité recherchée montre que la stratégie d'ensemble englobe, de fait, une dimension internationale, et les expertises sur le terrain ont largement confirmé cette tendance. Au-delà des actions individuelles multiples, l'université est engagée depuis quelques années dans un processus de développement, de gestion et d'organisation des relations internationales, destiné à introduire une dimension internationale tant dans les domaines de la formation que de la recherche. Ce processus permet de noter des évolutions de croissance très significatives, en matière de mobilité notamment, mais révèle clairement des limites, qui mettent en évidence la nécessité de faire des choix.

1 - LA POLITIQUE INTERNATIONALE S'INSCRIT DE PLUS EN PLUS DANS LA STRATÉGIE GLOBALE DE L'UNIVERSITÉ

L'étude des différents contrats quadriennaux montre que progressivement, l'international s'inscrit dans la stratégie globale de l'université. Développer la mobilité et les échanges et proposer une carte de formations à l'international deviennent, on le verra, des thématiques majeures. Toutefois, l'évaluation montrera que la politique internationale ne se décline qu'à côté de la politique de formation et de recherche, qu'elle n'innove pas encore totalement.

2 - LES STRUCTURES

Les structures destinées à accompagner la politique internationale s'étoffent, même si elles restent encore réduites à ce jour.

Au niveau central. Le Service des relations internationales est la structure, administrative et "politique", d'appui à la gestion des programmes en matière de formation. Il a fait de gros efforts pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers. Son budget sur ressources propres reste limité et subit la même baisse que tous les postes budgétaires des services centraux (200 KF en 2000, 180 KF en 2001). L'équipe a été renforcée et comprend maintenant deux personnes à plein temps (1 catégorie A et 1 B). Ce service est animé par une vice-présidente, ce qui montre bien la volonté de donner un rôle "politique" à l'international même si, dans ce domaine, cette dimension est essentiellement assurée par le président lui-même, bien sûr, et par le vice-président du CA, premier vice-président. Notons le rôle particulier de ce dernier, qui représente la France dans le Conseil d'administration de l'UOI et joue, de ce fait, un rôle important dans le développement de cette région.

Dans les composantes. Un réel effort a été fait pour structurer une équipe ou, tout au moins, pour désigner, dans chaque composante, un coordonnateur des relations internationales ou un coordonnateur ERASMUS. Seize enseignants sont au total impliqués dans cette coordination. Les composantes expriment une volonté politique forte de développer leurs relations dans la zone géographique de l'océan Indien, même si les équilibres restent précaires, compte tenu des moyens limités dont elles disposent. On note depuis 1995 des progrès sensibles ; La faculté des Lettres a, par exemple, mis en place un Bureau des relations internationales et multiplie les initiatives de coopération tant en recherche qu'en formation avec les pays de l'océan Indien.

Les services communs concernés

Le Service commun de formation permanente (SCFP). Créé en 1993, totalement autonome, ce service, dont le directeur représente également le CNAM, participe à différentes actions de coopération internationale dans l'océan Indien¹, conformément à la politique définie par l'université.

Le Bureau des relations université - monde institutionnel, socio-économique et socio-culturel (BRUMI). Ce petit service, créé récemment, dispose d'une structure pertinente pour jouer un rôle dans le développement international. Il est également en charge de l'administration de l'UOI. Il semble que, pour le moment, le partenariat recherché soit plutôt tourné vers le monde économique et social local. Ce partenariat pourrait être amplifié en direction de la zone de l'océan Indien.

Un certain nombre d'efforts sont faits pour structurer l'activité de tous ces acteurs, mais le déficit d'encadrement du Service des relations internationales se fait ressentir. On constate un manque de coordination entre le SRI et les composantes, en matière de politique internationale, et une absence de synergie entre les services communs, notamment entre le SRI et le SCAOIP². Ce dernier, qui pilote le Bureau des stages, pourrait apporter ses compétences au SRI pour la mise en œuvre d'une politique des stages à l'étranger.

¹ cf. § IV.3. "Des expériences pédagogiques variées".

² Service commun d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle

3 - LA FORMATION PRIVILÉGIÉE PAR RAPPORT À LA RECHERCHE

La formation est davantage concernée par les efforts de structuration en matière de relations internationales que la recherche.

Le Service des relations internationales gère essentiellement la formation et l'accueil des étudiants étrangers. Les coordonnateurs des relations internationales dans les composantes s'occupent aussi de l'accueil des étudiants étrangers et des départs des étudiants réunionnais vers l'Europe (cadre d'ERASMUS), vers l'océan Indien (cadre des soutiens à la mobilité accordés par les collectivités) ou vers l'Amérique du Nord, (cadre des programmes ISEP et CREPUQ ¹). Le Service commun de la formation permanente se charge, quant à lui, des diplômés délocalisés ou créés dans un des pays de la Communauté, notamment à Madagascar.

Par contre, l'internationalisation des activités de recherche n'est pas encore organisée. Les programmes existants sont gérés par le Bureau de la recherche et des études doctorales (BRED), qui n'a ni les moyens (il ne compte que 2 personnes, qui sont déjà en charge d'importants dossiers), ni les compétences pour assurer des missions de conseil, d'organisation et de gestion de projets internationaux.

Les composantes ne tentent pas non plus, semble-t-il, d'organiser l'internationalisation des activités de recherche. Lorsque celle-ci existe, elle est uniquement le fait des équipes de recherche et des laboratoires. Cette remarque est particulièrement vraie pour les programmes européens de recherche, au sujet desquels aucune information claire (relative, en particulier, à leur nombre et à leur budget) n'a pu être fournie.

IV - UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DE L'UNIVERSITÉ

Troisième constat de l'évaluation : les relations internationales ne constituent plus une activité marginale de l'université. Les actions menées depuis 1997 montrent qu'elles font désormais partie de son quotidien, au niveau aussi bien de la formation que de la recherche. Quelques indicateurs présentés ci-dessous témoignent de cette évolution.

1 - LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE

Les étudiants étrangers à l'Université de la Réunion. Ils sont beaucoup moins nombreux que dans les universités de la métropole (4% contre 11%), ce qui n'a rien d'étonnant compte tenu de l'éloignement de l'université. Toutefois, leur flux est en progression constante (la part des étudiants venant dans le cadre d'échanges augmente) et, surtout, leur répartition par origine géographique reflète la volonté d'internationalisation : si la majorité provient encore de l'océan Indien (Madagascar, Maurice), 44% sont issus d'autres régions du monde – d'Europe et d'Amérique du Nord notamment – conformément aux partenariats développés.

Un certain nombre d'étudiants originaires de la Communauté de l'océan Indien bénéficient de bourses AUF ² et rejoignent les filières de 2^e, et surtout de 3^e cycle.

De nombreux efforts sont faits par le Service des relations internationales pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers : guide d'accueil, parrainage par des étudiants, cours de français langue étrangère, logement, activités culturelles...

¹ Deux programmes d'échanges avec l'Amérique du Nord. ISEP : International Student Exchange Program ; CREPUQ : Conférence des recteurs et présidents des universités québécoises.

² AUF : Agence universitaire de la francophonie

Les séjours à l'étranger des étudiants de l'Université de la Réunion. Les pays de l'océan Indien accueillent un nombre relativement restreint d'étudiants de l'université. Cette mobilité concerne surtout les étudiants de 3^e cycle qui partent en stage de formation grâce à des bourses régionales de 1 à 6 mois ou à des bourses de recherches avancées (bourses de 1 à 3 mois). Les principaux pays d'accueil sont ceux de la Communauté de l'océan Indien : l'Inde, le Sri Lanka et l'Afrique du Sud.

La baisse du nombre des étudiants ERASMUS est compensée en partie par l'augmentation des séjours en Amérique du Nord et dans la région de l'océan Indien, où de nouvelles formes de mobilité se mettent en place (stages, séjours courts, participation au concours des "Droits de l'homme").

Indicateurs d'évolution des échanges internationaux

	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Étudiants étrangers	382 (70% OI)	446 (66% OI)	439 (56% OI)
Partenaires européens	29	39	41
Mobilité étudiante			
- sortante	214	186	196
ERASMUS	95	68	50
CREPUQ-ISEP	31	34	33
Australie	4	4	4
Stages et recherches avancées	54	55	81
Assistants	30	25	28
- entrante	85	88	85
Mobilité enseignante			
Bourses accordées (en €)	8 074	11 702	12 555
Participation UOI	-	4 formations	4 formations
Projets co-diplômes ou exportation de diplômes	3 (FC)	3 (FC)	3 (FC) + 1 projet master bilingue

% OI : Pourcentage d'étudiants étrangers venant de l'océan Indien

2 - LA MOBILITÉ DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET DES IATOS

Les actions de coopération, initiées par l'université ou auxquelles elle participe, suscitent de nombreux échanges d'enseignants-chercheurs. Toutes les composantes sont concernées. Il s'agit notamment :

- de l'accueil à l'université d'enseignants-chercheurs ou de personnels IATOS de pays de l'océan Indien pour une formation complémentaire, par exemple ciblée sur les techniques documentaires ou sur les TIC. C'est ainsi que le SCD s'est chargé de former les personnels de bibliothèque de Madagascar ;
- de missions ponctuelles ou régulières d'appui pédagogique aux partenaires de l'université : des enseignants participent, par exemple, au DEA d'Économie et de Gestion de l'Université de Antananarivo, tandis que des juristes collaborent à la capacité en Droit de Mayotte ;
- d'échanges à l'occasion de colloques ou de séminaires scientifiques organisés en partenariat : citons par exemple, en 2000, le colloque "Transmission culturelle et transfert technologique" préparé conjointement par les départements d'Anthropologie de la Réunion et d'Antananarivo ; les "Journées sur l'énergie et l'environnement", coordonnées par la faculté des Sciences et auxquelles ont participé des universitaires de la zone de l'océan Indien ; le concours "Droits de l'homme", qui a eu lieu à Maurice, à l'initiative des juristes de l'université.

Du fait de ses orientations scientifiques, la faculté des Lettres et des Sciences humaines est très impliquée dans ces échanges, en particulier ses filières Lettres, Anglais, Histoire, Ethnologie et Sciences de l'éducation, qui ont des liens forts, et déjà anciens pour certains, avec leurs homologues malgaches ou mauriciens.

Cette mobilité enseignante s'inscrit dans des cadres très divers :

- programmes coordonnés par l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) : "Programmes d'intérêt régional" (PIR), "Programme de renforcement de l'enseignement supérieur" (PRESUP), qui pilote notamment l'Institut de la francophonie pour l'entrepreneuriat (IFE) à Maurice, et auquel participent des enseignants de l'université ;
- accords interuniversitaires, parfois informels, souvent officiels, comme les conventions que l'université a signées avec les 6 universités de Madagascar, avec l'Université de Peradenya (Sri Lanka) ou de Pondichéry (Inde) ;
- actions de la chaire UNESCO et de l'UOI.

3 - DES EXPÉRIENCES PÉDAGOGIQUES VARIÉES

Les actions de l'université dans les pays de l'océan Indien se sont, jusqu'ici, surtout inscrites dans les programmes de l'Université de l'océan Indien (UOI) et de l'AUF. Elles sont portées par les facultés ou les instituts.

L'UOI, créée en 1998, a son siège à l'Université de la Réunion. Sa gestion est assurée par le responsable du BRUMI¹, qui est aussi en charge de celle de la chaire UNESCO, "Relations et apprentissages interculturels".

Jusqu'ici, l'UOI a créé des formations diplômantes et encouragé la mobilité étudiante et enseignante dans les trois domaines suivants : environnement, gestion des entreprises, nouvelles technologies de l'information et de la communication. Dans ce contexte, l'université propose deux DU, le premier intitulé "Maîtrise de l'énergie et de l'environnement", piloté par la faculté des Sciences, le second "Formation et Conseil en gestion de PMI-PME", organisé par l'IUT, ainsi que des cursus à bac+5 d'une durée de six mois. Elle offre aussi une formation courte de 2 semaines, pilotée par l'IAE : un certificat de Gestion des petites entreprises, respectivement aux Comores et aux Seychelles.

Certains projets sont en cours de négociation dans le cadre du programme de l'Agence universitaire de la francophonie. Un projet de master bilingue, commun à l'Université de la Réunion et à Maurice, se met en place en ingénierie de la production alimentaire.

D'autres actions sont impulsées par le Service commun de la formation permanente de l'université, qui participe au développement de la formation permanente dans l'océan Indien : exportation de diplômes, participation à la création de diplômes (avec Madagascar ont été mises en place la maîtrise de Gestion du commerce international en 1995-1997, la maîtrise d'Informatique et de Statistiques appliquées, la formation à la gestion des cadres hospitaliers, la préparation aux concours de la fonction publique malgache), stage de logistique et de transport (à Maurice), formations à distance, missions d'enseignement et de prospection (notamment en Afrique du Sud, pour un projet expérimental de formations bilingues, formation de formateurs).

Ces différentes expériences apportent un certain savoir-faire à l'université dans les délocalisations partielles de filières (c'est le cas du certificat de gestion de l'IAE aux Comores et aux Seychelles), dans les filières exportées en maîtrise complète (comme la formation des cadres hospitaliers d'Antananarivo), et bientôt dans la mise en place de cursus intégrés avec les pays de l'océan Indien (projet du master bilingue avec Maurice).

4 - LES COOPÉRATIONS EN MATIÈRE DE RECHERCHE

Les coopérations sont, jusqu'ici, encore très émietées, imparfaitement recensées et assez mal coordonnées au niveau central de l'université.

Elles interviennent souvent dans le cadre de direction de thèses d'étudiants, malgaches et mauriciens pour la plupart, mais aussi à l'occasion de séminaires, de colloques et de programmes de recherche communs aux pays de la Communauté, financés par les PPF ("Océan Indien - Afrique australe" ou "Aide à la documentation en sciences sociales").

¹ Bureau des relations université - monde institutionnel, socio-économique et socio-culturel

Toutefois, des collaborations avec les îles voisines et avec les pays plus éloignés de l'océan Indien semblent actuellement se renforcer autour des pôles de recherche reconnus dans le XII^{ème} CPER, notamment le pôle Géosphère. Ainsi, des partenariats se sont développés entre le Laboratoire de physique de l'atmosphère et plusieurs universités d'Afrique du Sud. Dans le cadre de l'UOI, un projet de création d'un laboratoire-réseau par le département de Physique de l'Université de la Réunion et celui de l'Université d'Antananarivo est en cours, ainsi qu'un autre, en recherche qualitative sur les PME-PMI, par l'IUT, l'IAE et l'INSCAE de Madagascar.

Les laboratoires de recherche sont internationalisés par nature, et les différents contrats quadriennaux les incitent au repérage des collaborations pertinentes dans les pays de l'océan Indien pour faire de la recherche de l'université "un grand pôle india-océanique reconnu mondialement". Les projets se sont développés en collaboration, notamment, avec l'IRD, le CIRAD, l'ORSTOM, l'IFREMER et le BRGM, qui permettent à l'université d'entrer dans les réseaux internationaux, ceux de la zone de l'océan Indien en particulier, autour des thématiques suivantes : multiculturalisme et pratiques d'éducation ; volcans, eau, atmosphère ; valorisation des ressources végétales ; littérature et anthropologie ; ressources marines.

L'école doctorale permettra de créer des synergies et de développer un pôle véritablement international de recherche. Notons qu'à chaque fois que cela est possible, les thématiques de recherche sont centrées sur des approches comparatistes¹. Les exemples du GREGEOI-FACIREM² en sciences de gestion, à l'IAE, et de l'équipe "Droit et politiques comparés" sont, à cet égard, très significatifs : les échanges sont élargis à l'Australie, l'Afrique du Sud, la Nouvelle Zélande, avec des publications communes et des co-tutelles de thèses.

Un champ très large d'interventions est ainsi ouvert à l'université dans une région marquée, rappelons-le, par un fort dynamisme démographique et une certaine expansion économique qui nécessitent la mise en place d'un tissu d'entreprises adapté.

Placer l'université au centre des réseaux d'enseignement supérieur de l'océan Indien suppose, en tout cas, non seulement une volonté politique de l'établissement, mais aussi des moyens.

V - LES AVANÇÉES DE LA DERNIÈRE DÉCENNIE

De bonnes cartes ont été jouées par l'université durant la dernière décennie en termes de choix géographiques et de choix thématiques.

1 - LES CHOIX GÉOGRAPHIQUES

La carte de la francophonie et du partenariat en réseau, dans la zone de l'océan Indien. À l'intérieur de la "petite zone" (Madagascar, Maurice et les Seychelles), la mobilité enseignante (entrante et sortante) a un caractère significatif. Les enseignants se déplacent dans le cadre de co-tutelles de thèses (entre les universités de la Réunion, de Madagascar et de Maurice), de programmes de formation et de recherche en réseau initiés par l'université, de programmes coordonnés par l'AUF, voire d'actions pilotées par l'UOI ou la chaire UNESCO. Les étudiants, le plus souvent de 3^e cycle, se déplacent aussi : la mobilité entrante est plus forte que la mobilité sortante, car les étudiants de la zone de l'océan Indien bénéficient de bourses AUF pour suivre un 3^e cycle à l'Université de la Réunion. Avec Maurice se met en place un double diplôme de 3^e cycle.

¹ cf. Annexe II. La recherche par secteur scientifique. Tableau 3. colonne 4

² Groupe de recherche en gestion des entreprises de l'océan Indien et Centre franco-australien de recherche en marketing

À l'intérieur de la "zone large" (Afrique du Sud, Afrique de l'Est, Australie, voire Chine et Viêt-nam), des expériences similaires sont faites (co-tutelles de thèses, échanges de professeurs, programmes de recherche communs). Avec l'Australie, un double diplôme se met en place.

Ces co-diplômes font progresser l'université dans la voie de l'intégration des cursus à l'échelle de l'océan Indien. Ils contribuent aussi à clarifier l'offre française dans la région.

La carte de la mobilité étudiante en Europe et en Amérique du Nord. La mobilité, fortement souhaitée pour lutter contre les handicaps de l'insularité, prend appui sur les programmes existants : SOCRATES et ERASMUS pour la mobilité dans les pays d'Europe ; programme de la Conférence des recteurs et des présidents des universités québécoises (CREPUQ), qui facilite l'échange d'étudiants en cursus intégré entre les universités françaises et les universités du Québec ; International Student Exchange Program (ISEP), qui permet l'accueil d'étudiants étrangers dans des universités nord-américaines avec exonération des droits d'inscription. Avec l'Europe, les expériences de mobilité des étudiants réunionnais offrent à l'université l'opportunité d'entrer dans l'"European Credit Transfer System" (ECTS).

2 - LES CHOIX THÉMATIQUES

La carte des réseaux en formation. Les formations diplômantes, coordonnées par l'UOI, permettent à l'Université de la Réunion de jouer son rôle de "tête de pont" de la coopération française et européenne dans cette zone, dans le domaine de l'enseignement supérieur.

La carte de l'exportation de formations en maîtrise directe. Avec les diplômes exportés par le Service commun de la formation permanente (SCFP) à Madagascar, l'université peut développer, dans les pays de l'océan Indien, des formations professionnalisantes qui répondent à des attentes fortes et dans lesquelles elle a des compétences.

La carte des langues. À travers l'enseignement du français langue étrangère (FLE), de la licence et de la maîtrise de Lettres modernes, option FLE, qui constituent un véritable atout pour la région, l'université peut promouvoir le français comme langue étrangère.

La carte des cursus intégrés. Grâce à la réflexion menée jusqu'ici sur la mise en place des ECTS avec l'Europe et des doubles diplômes avec des pays de la zone de l'océan Indien, l'université a acquis un véritable savoir-faire. La recomposition d'une partie de ses formations en crédits capitalisables et transférables lui donne la possibilité d'être plus attractive, notamment avec des formations très spécifiques de 2^e et 3^e cycles.

VI - RECOMMANDATIONS DU CNE : POUR UN DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL AMBITIEUX MAIS RÉALISTE

1 - DES PRIORITÉS POUR LE PROCHAIN CONTRAT

L'université ne peut pas disperser ses forces et ses moyens. Il lui faut faire des choix.

Le développement de ses relations dans l'océan Indien. Le CNE recommande à l'université de donner la priorité au développement de ses relations dans l'océan Indien, compte tenu de son savoir-faire actuel dans cette région (participation à des programmes communs de recherche et de formation, exportation de diplômes et délocalisations partielles de formations, organisation de la mobilité étudiante et enseignante dans des proportions non négligeables, pour les enseignants notamment), compte tenu aussi des facteurs d'environnement favorables (nombreux financements de la part de l'UOI, l'AUF, l'UNESCO, l'Union européenne et des collectivités territoriales).

Des voies à explorer. L'université veillera à développer ses activités pédagogiques et ses activités de recherche en synergie les unes avec les autres. Deux voies s'offrent à elle :

- consolider les formations coordonnées par l'UOI dans le domaine des TIC, de la gestion des petites entreprises et de l'environnement, et faire rayonner davantage, au sein de la Communauté de l'océan Indien, ses laboratoires scientifiques qui travaillent sur ces thématiques, comme l'Institut de la recherche en mathématiques et informatique appliquées, le GREGEOI-FACIREM ou le CERESUR¹. Des associations avec des universités de la métropole sont envisageables, ce qui permettra à l'université d'asseoir son rôle de tête de pont dans la région de l'océan Indien ;
- développer quelques formations "pointues" de 2^e ou 3^e cycle, autour de ses thématiques de recherche très spécifiques, comme la volcanologie, la géosphère, la valorisation des ressources végétales, le multiculturalisme et le multilinguisme.

Ces formations ciblées, qui répondent à une demande forte de qualification dans l'océan Indien, pourraient alors être inscrites au catalogue Édufrance, ce qui aurait une incidence positive sur l'attractivité de l'université au niveau international.

L'idée d'être le fer de lance pour la mise en place d'un système ERASMUS dans l'océan Indien mérite d'être creusée, même si les différences de niveau de développement ne facilitent pas la mise en oeuvre d'un tel système. L'organisation d'un dispositif de crédits transférables et capitalisables, de type ECTS, est également une voie à approfondir et peut vraisemblablement se mettre en place à Maurice, dans certaines disciplines, scientifiques notamment.

Un rythme à définir. Ce développement ciblé sur l'océan Indien devra être sélectif et mesuré en fonction des moyens dont disposera l'université. Quelques projets devront être retenus, avec un calendrier et un budget prévisionnels.

2 - AU-DELÀ DES PRIORITÉS IDENTIFIÉES, DES AXES À NE PAS ÉCARTER

La poursuite de la mobilité. La mobilité étudiante et enseignante doit se poursuivre dans le cadre du programme SOCRATES. Il conviendrait également que les bourses octroyées par les Conseils régional et général soient équivalentes à celles données pour le Québec ou les États-Unis. Comme toute université française, l'Université de la Réunion se doit d'intensifier ses échanges avec l'Europe. La participation à des réseaux permet d'améliorer les conditions de négociation des échanges, compte tenu du différentiel des droits d'inscription.

Le 6^e PCRD. Une activité de veille est souhaitable dans le cadre de la préparation du 6^e PCRD : l'université a tout intérêt à s'inscrire dans les programmes européens de recherche, car les importants financements dégagés peuvent lui permettre de se rattacher à un réseau d'excellence sur des thématiques dans lesquelles elle a un avantage.

3 - LE NÉCESSAIRE ACCOMPAGNEMENT DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE

La mise en place d'une commission des relations internationales. Elle serait composée de représentants des conseils.

Le renforcement du Service des relations internationales. Il apparaît important que le Service des relations internationales soit "la référence" de l'université en matière de développement international et de conseil dans ce domaine. Mais compte tenu de son organisation actuelle, la mission de développement est très difficile à réaliser, tant la gestion quotidienne mobilise l'ensemble de l'équipe.

¹ Centre d'études et de recherches économiques et sociales de l'Université de la Réunion

Aussi serait-il nécessaire d'envisager :

- la création, au sein du service, d'un poste de délégué aux relations avec les pays de l'océan Indien. Ce délégué pourrait aider les composantes - facultés, instituts, services - dans leur stratégie de coopération. Il pourrait être l'intermédiaire, bien identifié par tous, pour les partenariats développés dans la zone, notamment dans le cadre des programmes de l'AUF et de l'UOI ;
- le recrutement d'un administratif – ingénieur d'études par exemple – pour assurer l'ingénierie et la gestion des dossiers de recherche. Dans le cadre de la préparation du 6e PCRD, il est urgent que l'université renforce le Service de la recherche ou celui des relations internationales. Une activité de veille dans ce domaine apparaît incontournable ;
- l'augmentation du budget du service, et un développement des ressources propres à partir d'une politique, qui reste à définir, de frais de gestion sur les contrats internationaux. Cela permettrait ainsi à l'université de mener, auprès des UFR, une politique incitative.

La mise en synergie des différents services : Service des relations internationales (SRI), Bureau des relations de l'université avec le monde institutionnel et socio-économique (BRUMI), Service commun d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle (SCAOIP), Bureau de la recherche et des études doctorales (BRED). Compte tenu de l'importance de la dimension internationale dans l'environnement de cette université, il apparaît nécessaire que les informations circulent régulièrement entre les services en charge d'activités partenariales.

LA VIE SOCIALE
ÉTUDIANTE :
UNE DIMENSION
STRATÉGIQUE
POUR L'UNIVERSITÉ

I - LE CADRE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation du CNE portera, dans ce chapitre, sur les politiques et actions soutenues dans le contrat quadriennal et, d'une façon générale, sur la qualité des services rendus à l'étudiant lorsque celle-ci n'est pas abordée à travers le bilan des axes soutenus dans le contrat.

Les axes soutenus dans ce contrat concernent :

- l'effort d'information en direction des lycéens en amont des études universitaires ; l'université est, en effet, trop souvent confrontée au fait de voir ses formations suivies par des étudiants mal orientés ;
- le suivi des étudiants les plus fragiles grâce à l'action conjuguée des services de l'université (Observatoire de la vie étudiante ; Service commun d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle) pour lutter contre l'échec dans les 1^{ers} cycles, aider à la réorientation et à l'insertion professionnelle des étudiants ;
- le suivi médical et psychologique des étudiants, l'université étant située dans une zone très défavorisée (cf. supra) ;
- l'amélioration de l'accueil des étudiants ;
- le développement d'une offre de loisirs sur le campus à travers le sport et la culture.

L'État, dans le dernier contrat quadriennal, accorde 3,5 MF (5% de la dotation contractuelle) à l'université pour qu'elle accompagne l'étudiant dans ses choix et sa scolarité (trois premiers axes). Il accorde aussi 4,3 MF (5,9% de la dotation contractuelle) pour que l'université développe l'accueil réservé à l'étudiant, l'offre de loisirs (deux derniers axes).

Le CNE appréciera les points forts et faibles de chacun des services rendus à l'étudiant.

II - UN EFFORT RÉEL D'INFORMATION DES ÉTUDIANTS EN AMONT

En collaboration avec les instances académiques, l'université s'efforce de mieux faire connaître l'éventail de ses formations et les meilleures voies d'études à suivre pour chacune d'entre elles. Une des causes des taux élevés d'échec et d'abandon au cours de la première année dans le supérieur, révélée par une enquête récente, est, en effet qu'un nombre non négligeable de jeunes Réunionnais n'effectuent pas de véritable choix motivé de leur filière d'études, tant au lycée qu'à l'université.

L'information et l'orientation préalables, en amont du bac, prennent donc ici toute leur importance. Des forums de l'enseignement supérieur, des carrefours ou des salons des métiers, les "journées portes ouvertes", qui accueillent chaque année un millier de lycéens sur le campus, sont autant d'occasions d'informer et de conseiller. En outre, deux conseillers d'orientation - psychologues (à mi-temps) assurent des permanences à Saint-Denis et au Tampon pour accueillir les futurs bacheliers et les aider dans leurs choix d'études supérieures.

Par ailleurs, il faut noter le très important effort de communication fait par les composantes en direction des futurs étudiants. Les facultés ont élaboré des livrets très documentés à l'attention des étudiants sur les pré-requis et les conditions de réussite dans les filières concernées. Dans la filière STAPS, grâce à un patient travail d'orientation, de conseils et de recommandations dissuasives, le directeur et les enseignants ont réussi à limiter, sans remous excessifs, les inscrits à un effectif plafond de 250, fixé par le recteur après avis du CA, compte tenu des capacités d'accueil et d'encadrement et des normes de sécurité des équipements.

Cette information en amont est une des voies à privilégier pour convaincre un plus grand nombre de jeunes de l'île de suivre leurs études supérieures à l'Université de la Réunion, qui n'accueille actuellement chaque année qu'un peu plus de 60% des nouveaux bacheliers.

III - DES INITIATIVES INTÉRESSANTES À ENCOURAGER

L'Université de la Réunion a mis en place un cadre pour accompagner l'étudiant dans son parcours de réussite.

Il faut avoir présentes à l'esprit les caractéristiques sociologiques du public étudiant de l'Université de la Réunion et ses difficultés d'adaptation au système universitaire. (cf. supra).

Le taux de réussite aux diplômes est faible en 1^{er} cycle (de l'ordre de 30%), le taux d'abandon en cours de 1^{er} cycle est élevé (de l'ordre de 38%) et il semble, d'après une étude menée par l'université, qu'environ 30% des étudiants souhaitent changer d'orientation à l'issue de leur 1^{ère} année d'études.

Pour améliorer peu à peu ces indicateurs, l'université a mis en œuvre trois types d'action : la lutte contre l'échec, qui figure comme l'une des priorités du contrat d'établissement de l'université, l'aide à la réorientation et l'aide à l'insertion professionnelle.

1 - LA LUTTE CONTRE L'ÉCHEC : ACTIONS ET BILAN

Le tutorat. L'université a beaucoup investi dans cette forme de soutien. Elle a recruté 130 "tuteurs d'accompagnement" alors que le Ministère ne lui en attribuait que 20 environ dans la DGF. Ce dispositif a permis une légère amélioration des taux de réussite en 1^{er} cycle même si, comme dans beaucoup d'autres universités, ce furent, au moins au début de la mise en place du tutorat, les meilleurs étudiants qui demandèrent à en bénéficier.

Les ateliers de la réussite. En 2000-2001, le Conseil général finance, à hauteur de 2,6 MF, ces ateliers, destinés à aider les étudiants de DEUG à surmonter leurs difficultés.

Le dispositif, piloté par le Service commun d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle de l'université avec le concours des équipes pédagogiques des UFR, s'appuie sur des enquêtes préalables réalisées auprès des inscrits en 1^{ère} année de DEUG. En 2000-2001, 1653 étudiants ont été interrogés sur un effectif total de 3887 en 1^{ère} année. La base des données obtenues permet ensuite d'identifier trois catégories d'étudiants : [A], les étudiants sans problème particulier d'études ; [B], ceux qui devraient obtenir un soutien pédagogique ; [C], les étudiants mal intégrés dans leur cursus actuel et qui devraient être réorientés.

Sur la base du volontariat, l'université propose aux étudiants des deux dernières catégories de signer un "contrat d'aide à la réussite". En 2000-2001, 27% des étudiants de la catégorie [B] et 30% de la catégorie [C] ont signé ce contrat. Si ces résultats sont relativement satisfaisants, il conviendrait de les améliorer encore, peut-être en modifiant ce dispositif, afin d'augmenter le nombre d'enquêtes et surtout de mieux inciter les étudiants à adopter la démarche contractuelle. D'ores et déjà, les signataires du contrat bénéficient d'entretiens avec des conseillers d'orientation – psychologues, d'un parcours d'études adapté avec des cours de soutien ou de remise à niveau, d'un suivi individuel par des tuteurs et, le cas échéant, de visites d'entreprises sous la direction d'étudiants avancés, les "guides d'entreprise". Quand la réorientation envisagée suppose une mobilité de l'étudiant vers la métropole, tous les soutiens prévus par les collectivités territoriales et par le dispositif "Projet initiative jeune" (PIJ) de la loi relative aux DOM-TOM sont apportés.

Bien qu'ils fonctionnent depuis peu, ces ateliers ont déjà montré leur efficacité, notamment pour réduire le taux d'"évaporation" en 1^{ère} année et pour sortir de la logique de l'échec une partie des "inscrits par défaut" à l'université (20% des étudiants de DEUG, d'après le SCAOIP). Ils méritent d'être soutenus.

2 - L'AIDE À LA RÉORIENTATION

Elle se fait grâce à des actions combinées comme le tutorat, les ateliers d'aide à la réussite, les enquêtes (évaluation des filières, suivi de cohortes, étude du devenir des étudiants) servant d'outils d'aide à la décision.

Le tutorat. Il a permis d'améliorer légèrement les taux de réussite ; il n'a, en revanche, pas apporté les résultats attendus en matière d'aide à la réorientation. Les ateliers de la réussite ont été beaucoup plus performants sur ce point.

La semestrialisation. Elle n'apporte pas les effets positifs escomptés et, ici comme en métropole, les désillusions sont grandes. Malgré la lourdeur et le coût du dispositif déployé, le nombre de réorientations est infime. Au-delà de ce phénomène général, on observe une certaine inadéquation entre le calendrier universitaire de l'île et le système semestriel, d'ailleurs très inégalement appliqué suivant les filières. La rentrée à l'université ayant lieu à la mi-septembre et les examens du 1^{er} semestre en décembre, l'intervalle entre les deux semestres est ici beaucoup trop court pour organiser en temps réel et dans de bonnes conditions les procédures d'évaluation et de réorientation à l'issue du premier semestre. Sur 28% d'étudiants qui souhaitent changer d'orientation à l'issue de leur 1^{ère} année, seulement 2% ont agi en ce sens en fin de premier semestre. Non seulement, comme en métropole, la semestrialisation n'aurait pas permis ici les réorientations souhaitables, mais elle aurait même parfois rendu plus précoce l'abandon des études au cours de la première année à l'université. Mais la montée en charge des ateliers de la réussite permet d'améliorer le pourcentage de réorientation en fin de semestre et la réussite dans le cursus de formation.

Les outils d'évaluation des filières, de suivi de cohortes, d'étude du devenir des étudiants. Ils n'ont pas pu être tous mis en place comme cela était souhaité dans le contrat, sans doute en raison du manque d'encadrement dans les services concernés.

L'Observatoire de la vie étudiante de l'université (OVE), créé en 1993, est resté jusqu'ici une structure embryonnaire. Rattaché directement à la présidence et géré par le Service commun d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle qui est doté de 3 personnels IATOS, il dispose de très peu de moyens : un budget annuel d'environ 50 KF et pas de personnel titulaire à plein-temps.

Les enquêtes de l'OVE, fort bien menées et documentées, sont pour la plupart conduites, exploitées et restituées par des étudiants vacataires sous la direction d'un enseignant-chercheur qui dirige le service ; les enquêtes publiées émanent parfois d'autres services communs (Service commun de la documentation, Service commun de la médecine préventive et, bien sûr, SCAOIP), ou encore sont proposées par des enseignants-chercheurs sociologues, anthropologues psychologues. Trois numéros de l'OVE sont parus avec des études fort intéressantes, le plus souvent de type sociologique (ex : la vie sur le campus, les associations étudiantes, portraits d'étudiants), plus ciblées dans les années récentes sur des problèmes de parcours ou d'insertion professionnelle (des étudiants de sciences économiques, d'information-communication ou des titulaires d'une maîtrise etc.). La qualité et l'intérêt des études déjà diffusées justifient que l'on puisse donner à l'OVE et au SCAOIP missions et moyens pour mieux connaître la population étudiante et ses conditions de vie, pour constituer et publier des tableaux de bord réguliers des parcours et de l'insertion professionnelle des étudiants des différentes formations. Jusqu'ici, le choix des thèmes ou des filières sur lesquels portent les travaux de l'OVE et de ses partenaires ne paraît pas provenir d'une "commande" passée par les responsables de l'université pour un meilleur pilotage de la scolarité. Ces initiatives, qui émanent des acteurs de terrain, méritent pourtant d'être fortement relayées.

Il conviendrait que l'OVE, travaillant en étroite collaboration avec le SCAOIP et les autres structures concernées, notamment les composantes, puisse être rapidement doté d'un statut de véritable centre de ressources avec les moyens nécessaires pour en faire un outil performant d'évaluation des conditions d'enseignement, d'insertion et de vie des étudiants.

3 - L'AIDE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'aide à l'insertion professionnelle conduite à l'échelle de l'établissement s'appuie sur les ressources du SCAOIP, du Bureau des relations université - monde institutionnel, socio-économique et socio-culturel (BRUMI), du Service commun de la formation permanente (SCFP) et, depuis la tenue des premières "doctoriales" de l'île (au Tampon en mars 2001), sur l'école doctorale pluridisciplinaire (EDI). Mais il faut noter la faiblesse de l'encadrement du SCAOIP (1 catégorie A, 1 catégorie B et 1 C) et du BRUMI (1 catégorie A) compte tenu de l'importance des missions confiées à ces services (cf. infra).

Parmi les mesures prévues ou effectives qui s'inscrivent dans la stratégie de resserrement des liens avec le monde socio-économique, figurent : la mise en forme de plaquettes et d'un site Internet d'information sur les offres d'insertion ; l'organisation de journées de sensibilisation ("Journée des métiers", "sensibilisation des étudiants à l'entrepreneuriat ...") ; l'offre élargie d'un module d'enseignement "Connaissance de l'entreprise et approche des réalités professionnelles" ; le renforcement de la stratégie de terrain : visites d'entreprises, stages "d'observation", stages de formation mieux encadrés pour les filières professionnelles, l'ensemble étant coordonné par un "Bureau des stages" et documenté par un "Annuaire des stages", etc.

IV - UN SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE PERFORMANT (SCMP) AU MOUFIA

Un travail remarquable accompli par le SCMP. Il dépasse très largement le cadre des missions statutaires de prévention et de promotion de la santé malgré une équipe restreinte de personnels titulaires. Ce travail répond à un réel besoin des étudiants tout en suivant les orientations ministérielles en termes de santé publique. Il est situé au cœur du campus du Moufia. Son rôle dans le domaine de l'action sociale, pour une meilleure connaissance de la population étudiante, pour l'animation de la vie sur le campus est, à ce titre, exemplaire.

L'équipe permanente est dirigée par un médecin et composée d'une assistante sociale, de deux infirmières, d'une secrétaire et d'un psychologue contractuel. Comme c'est le cas dans la plupart des universités, le service doit faire appel à un nombre important de vacataires. Le SCMP s'appuie sur des étudiants volontaires, proches du public visé, formés, en particulier, pour faciliter la détection des problèmes sociaux et de santé dans la population universitaire, pour l'aide aux handicapés, pour la diffusion des informations ou des enquêtes lancées et l'animation des campagnes de promotion du service. Il s'agit surtout des "tuteurs santé" mis en place lors du dernier contrat d'établissement : une dizaine de tuteurs ont été recrutés pour 2000-2001. Par ailleurs, le service a créé et formé deux groupes d'"étudiants relais santé" (une dizaine par groupe) travaillant à des actions ciblées : un groupe pour la lutte contre la toxicomanie, un autre pour la prévention des conduites à risques dans le domaine de la sexualité.

Un statut de centre de soins. Compte tenu du nombre et de la palette large de ses interventions, (soins médicaux et infirmiers, généralistes ou spécialisés) le service a été agréé comme centre de soins depuis 1999 comme l'avait encouragé l'État dans le contrat quadriennal 1998-2001. Il fait face à une forte augmentation des demandes de consultations psychologiques et sociales qui révèlent un certain nombre de problèmes spécifiques rencontrés essentiellement par la population étudiante de 1^{er} cycle : "mal être" réel, difficultés à être autonomes, précarité matérielle et affective, sentiment d'inadaptation à la vie universitaire. L'université a pris en charge le salaire d'un psychologue à temps plein. Chaque année, aidé par les "étudiants relais" et les tuteurs, le SCMP lance de nombreuses actions de promotion de la santé, des enquêtes épidémiologiques (ex : alcoolisme et toxicomanie, "mal être"), des campagnes d'information (ex : diététique, contraception etc.) de prévention des risques (ex : diabète, tabac, toxicomanie, SIDA ...), actions le plus souvent menées en partenariat avec le CROUS et les autres structures sanitaires de l'île avec lesquelles le service a de nombreuses collaborations.

Une grande diversification d'actions. Face à l'augmentation très importante des demandes étudiantes en matière de santé et malgré des moyens insuffisants mis à sa disposition, le SCMP a bien su diversifier et adapter ses actions et constituer une riche base de données permettant une bonne connaissance et un suivi précis de la population étudiante du Moufia.

Des prestations insuffisantes toutefois dans le sud. Si les prestations offertes à Saint-Denis sont satisfaisantes, il n'en est pas de même pour les sites universitaires du sud de l'île : dans ces sites, en l'absence de personnel de santé titulaire, les consultations, prises en charge par l'université, sont assurées par des vacataires, deux "tuteurs santé" et des permanences infirmières. Quant aux étudiants de Saint-Pierre, ils doivent se déplacer au Tampon mais peuvent bénéficier sur place de l'aide d'un infirmier scolaire mis à disposition de l'IUT.

Conclusion

Un véritable service permanent de médecine universitaire doit être mis en place rapidement au Tampon, d'autant qu'ici la progression des effectifs est marquée et qu'une partie des étudiants, rattachée au STAPS, est confrontée à des risques traumatologiques plus importants.

Des moyens supplémentaires en personnel sont indispensables pour soutenir les actions très efficaces du SCMP, qui assure aussi une partie du service d'aide sociale et du soutien aux étudiants handicapés. Il faut, en effet, saluer l'engagement de l'université dans cette mission, les efforts particuliers importants sur ressources propres pour bien la conduire.

V - L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ET L'AIDE SOCIALE : DES EFFORTS À AMPLIFIER

1 - L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS

Le guichet unique. L'université a mis en place, depuis son dernier contrat d'établissement, un "guichet unique". Indépendamment des désormais classiques "journées d'accueil" au moment de la rentrée, mobilisant les composantes, les tuteurs, les services communs (SCAOIP, SCMP, SCD, SUAPS, Service des relations internationales...) et les associations étudiantes, le guichet unique, situé au SCAOIP, renseigne et oriente les nouveaux inscrits en fonction de leurs demandes relatives aux activités de loisirs, à la recherche d'un logement. Ce guichet unique, qui permet une meilleure transmission des informations et un contact personnalisé avec les nouveaux inscrits, favorise une intégration plus rapide des étudiants, à laquelle contribuent également d'autres services communs dans l'exercice de leurs missions (SCMP, SUAPS, SCD notamment) et les étudiants tuteurs.

Un service identique existe au Service des relations internationales, en particulier pour les étudiants "en mobilité".

2 - L'AIDE SOCIALE AUX ÉTUDIANTS

Les services d'aide sociale sont fortement sollicités à l'Université de la Réunion compte tenu des difficultés économiques de nombreux étudiants.

Trois assistantes sociales, l'une au Service commun de médecine préventive, deux au CROUS, reçoivent en consultations spécialisées les étudiants en situation difficile. Le personnel social examine aussi les demandes de remboursement des droits d'inscription et participe aux commissions académiques d'attribution des aides individuelles, gérées par le CROUS (ex : allocations d'études).

Compte tenu des spécificités de la population étudiante de la Réunion, le personnel de l'aide sociale est en nombre très insuffisant. Ainsi, il semble que beaucoup d'étudiants en difficulté ignorent encore toutes les possibilités d'aide dont ils peuvent bénéficier, notamment ceux des sites méridionaux où le service social n'assure que des permanences très ponctuelles.

Conclusion. Il est donc indispensable que toutes les ressources du CROUS, du rectorat et de l'université soient mobilisées et coordonnées pour renforcer l'aide sociale.

VI - UNE LARGE PALETTE DE LOISIRS OFFERTS, AVEC PEU DE MOYENS, AU MOUFIA.

Un décalage cependant est à combler entre le nord et le sud.

1 - LE SPORT

Les activités sportives offertes aux étudiants et au personnel de l'Université de la Réunion sont globalement très variées, et appréciées, bien que le site du sud soit moins bien perçu à ce niveau que le site nord de Saint-Denis. Au cours de l'année 1999-2000, plus d'un quart de l'effectif total étudiant a participé régulièrement à ces pratiques sportives.

De nombreux services offerts à Saint-Denis. Le service des sports (SUAPS) propose 32 types d'activités physiques et sportives, et l'Association sportive et culturelle de l'Université de la Réunion (ASCUR), très active aussi sur le campus, cible plutôt ses offres en complémentarité de celles du service des sports : activités de pleine nature pratiquées dans divers points de l'île. Le campus du Moufia est relativement bien équipé avec une halle des sports, un gymnase, une salle de danse, une salle de combat et deux petites unités de musculation. La municipalité met à disposition ses espaces sportifs.

Des services restreints au Tampon et à Saint-Pierre. Dans le sud, les APS sont dispensées "en pointillé" par quelques chargés de cours vacataires et deux tuteurs. À Saint-Pierre, faute d'harmonisation entre cours disciplinaires et séances d'APS, les étudiants de l'IUT ne peuvent suivre régulièrement les quelques rares activités proposées dans le gymnase de la ville. Au Tampon, il n'y a pas d'antenne du service des sports (SUAPS) ou de l'ASCUR : le nombre d'activités proposées est, comme le reconnaissent les responsables du service, très insuffisant. Les espaces sportifs du Tampon sont vétustes : en espaces couverts (halle de sport, gymnase spécialisé, salle de danse) et à l'extérieur (des terrains pour l'athlétisme et les sports collectifs). Ils nécessitent d'importants travaux ; de nouvelles constructions sont prévues dans le cadre du CPER.

Un remarquable travail accompli par le service des sports. Doté d'un seul IATOS et de quatre enseignants, le SUAPS offre une large palette de prestations : les APS, mais aussi des activités plus ponctuelles et très mobilisatrices comme des week-ends sportifs, des stages de formation, l'organisation d'une semaine sportive et culturelle à l'université en 2001 etc. Il facilite également une meilleure intégration des étudiants dans l'établissement.

Conclusion. Il est indispensable que, dans un bref délai, un poste d'enseignant au moins soit créé pour le SUAPS sur le site du Tampon afin que les étudiants du sud de l'île bénéficient des ressources d'un véritable service des sports.

2 - LA CULTURE

Les activités culturelles offertes aux étudiants sont proposées par de nombreuses structures : CROUS, associations étudiantes, et bien sûr par l'université.

Un service culturel très actif. Depuis plusieurs années, l'université s'est dotée d'un service qui propose des manifestations, le cas échéant avec des partenaires locaux (CROUS, associations de l'île, DRAC...) ou plus lointains, et s'efforce de recenser les différentes offres culturelles et d'en informer le public. Le service dispose d'un budget propre (360 KF) ainsi que d'une régie de recettes qui lui permet de monter ses propres spectacles. Jusqu'ici, il n'y avait pas de salle de spectacle sur le campus du Moufia à Saint-Denis. Prochainement, une salle dédiée aux activités culturelles, très demandée par les étudiants et qui sera gérée par le CROUS, va ouvrir au cœur du campus (plus de 200 places). La palette des activités proposées aux étudiants à des tarifs très préférentiels est très large. Il s'agit de spectacles divers : théâtre, danse, musique, chant choral, conférences, débats. Un "pass culture" a été mis en place en partenariat avec la DRAC pour les étudiants du Tampon.

Le service propose également aux étudiants des "ateliers de pratique artistique" (40 à 50h par an et par groupe), encadrés par des professionnels. Une dizaine fonctionne actuellement (par exemple, chant, arts plastiques, photo, théâtre), la plupart à Saint-Denis. Deux seulement sont ouverts au Tampon.

Un décalage entre le nord et le sud. Il convient de diversifier l'offre culturelle sur l'ensemble des sites universitaires, en particulier au Tampon et à Saint-Pierre.

3 - INTÉGRATION DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES DANS LES CURSUS DE FORMATION

En ce qui concerne le sport, les étudiants fréquentant 75% des séances d'une activité du SUAPS peuvent bénéficier d'une bonification des notes obtenues (0,5/20) aux examens disciplinaires, mais les tentatives pour mettre en place une véritable unité d'enseignement (UE) Sport offerte à l'ensemble des formations de l'université n'ont pu aboutir.

En ce qui concerne la culture, l'assiduité aux ateliers de pratique artistique apporte également une bonification de points à l'examen. On peut regretter que l'université n'ait pas donné à ces ateliers un statut d'UE "découverte", mieux valorisé dans l'examen disciplinaire. L'université a d'ailleurs déjà mis en place des UE "cultures transversales" proposées par la faculté des Lettres en histoire de l'art, ethnomusicologie de l'océan Indien, ouvertes en principe à tous les étudiants et même à un public extérieur. En pratique, jusqu'ici, l'ouverture de ces UE est restée très limitée et l'offre peu connue de l'ensemble des étudiants, pas toujours très réceptifs, il est vrai, aux efforts d'information et de communication déployés par les services de l'université.

L'encouragement au développement d'UE sport et culture. On doit encourager la création d'une UE Sport inscrite dans le projet d'établissement 2002-2005. Il convient de soutenir la proposition du service culturel incluse dans le projet d'établissement 2002-2005 : développer des UE "cultures transversales", qui soient accessibles à tous, convertibles en "crédits" attractifs pour les étudiants en mobilité.

VII - LE CADRE DE VIE, LES CAMPUS : ATOUTS-DIFFICULTÉS

1 - À SAINT-DENIS

Les atouts. Les plans U 2000 et U3M, relayés par les CPER, ont permis de faire face à l'augmentation de la population étudiante et de regrouper peu à peu la quasi-totalité des structures de l'université, du CROUS et du rectorat sur le site du Moufia, à l'est de Saint-Denis. Seul l'Institut d'administration des entreprises (IAE) demeure encore au centre-ville.

Le campus du Moufia, d'environ 14 ha, offre aux étudiants un cadre de vie agréable, avec tous les services de proximité.

Les difficultés. L'insécurité aux abords du campus. Sa position proche de quartiers sensibles de Saint-Denis, (Sainte-Clotilde et surtout Le Chaudron, relié par une passerelle au campus) cause de sérieux problèmes d'insécurité, en particulier aux étudiants en résidence universitaire. Tous les étudiants du Moufia interrogés, surtout les étudiantes, déclarent connaître un réel sentiment d'insécurité sur les lieux, en particulier la nuit venue.

Il existe un déficit en m². Le campus du Moufia est désormais trop exigü.

Les projets. Conscients des problèmes de sécurité, qui causent aussi des surcoûts d'entretien, les responsables ont notamment fait appel à des vigiles. On prévoit la clôture complète du campus, d'ailleurs en cours de réalisation, et des aménagements complémentaires en VRD (en particulier pour un meilleur éclairage), qui pourraient améliorer les conditions de sécurité.

Dans l'avenir, l'extension du campus semble devoir se réaliser vers l'est, en direction de la zone du parc technologique, où vont d'ailleurs prochainement se délocaliser certains services communs, des formations et des pôles de recherche de l'université.

2 - AU SUD DE L'ÎLE

Les atouts. Un campus en devenir : À Saint-Pierre, on ne peut encore véritablement parler de campus. L'IUT, récemment sorti de terre sur les premières hauteurs à la sortie est de la ville, fait figure de proue sur un campus en émergence.

Un campus calme et sécurisé bien apprécié des étudiants : Au Tampon, site ouvert en 1994, Les bâtiments rénovés ou nouveaux sont disséminés dans un parc paysager, fleuri et convivial, entrecoupé des installations sportives du STAPS.

Les difficultés. Le campus est actuellement peu étendu sur le site du Tampon. Et, malgré les rénovations importantes des structures antérieures, certains bâtiments semblent mal adaptés aux utilisations actuelles (ex : la bibliothèque). Les constructions nouvelles ou en cours (ex : les amphithéâtres) tentent surtout de répondre à la forte augmentation des effectifs sur le site.

Les projets. Le 12^e CPER prévoit la poursuite de la rénovation du campus et son extension sensible, avec notamment la construction d'une nouvelle bibliothèque de 3000 m². Les municipalités sont très impliquées dans le développement de ce site en mettant à disposition des terrains d'une valeur d'environ 10 MF pour accueillir les constructions nouvelles.

VIII - UN ENGAGEMENT MODÉRÉ DES ÉTUDIANTS DANS LA VIE SOCIALE

1 - ÉLÉMENTS DE CONSTAT

La faible vitalité des associations étudiantes. Dans l'ensemble, les étudiants sont peu engagés dans les associations et participent assez peu aux activités qu'elles proposent. L'Observatoire de la vie étudiante (OVE) donne quelques pistes d'explication : la "jeunesse" de l'université et de ses structures associatives ; la psychologie particulière des étudiants de l'île, individualistes, souvent issus de milieux sociaux peu favorables à un engagement pour la collectivité ; et aussi le manque de moyens, de locaux en particulier.

Parmi les associations existant à l'Université de la Réunion – environ 25 –, une petite moitié semble véritablement active sur l'ensemble de l'université : ce sont les associations sportives et culturelles comme l'ASCUR (la plus ancienne) ou les associations regroupant des étudiants de même origine géographique, ou à vocation humanitaire ou confessionnelle.

Les organisations représentatives des syndicats et des grands mouvements nationaux semblent assez discrètes en-dehors des périodes d'élection, mais leurs élus dans les conseils de composante, de l'université, ou du CROUS jouent un rôle important comme intermédiaires privilégiés entre les instances académiques et la base étudiante. Les élus étudiants des conseils ne reçoivent pas de formation particulière de la part de l'université pour leurs fonctions. Tous regrettent le manque de locaux réservés aux associations.

Des structures manquantes. L'université n'a pas prévu de vice-président étudiant et il n'y a pas, excepté l'OVE, de cellule ou de commission dédiée à la vie des étudiants. On le regrette d'autant plus que, par ailleurs, beaucoup de services communs de l'université (ex : DASE, SCAOIP, SCMP, SCD...) ont placé l'amélioration des conditions offertes aux étudiants dans leurs priorités et que l'université a créé un "guichet unique" pour renseigner les étudiants sur les ressources mises à leur disposition.

Une bonne implication des élus étudiants dans les travaux des conseils. Ils s'estiment bien associés aux travaux du CEVU, notamment pour la répartition des crédits du FAVE (300 KF environ, dont 1/3 pour le FSU). Ils reconnaissent qu'ils ont souvent beaucoup de peine à "faire remonter" par les associations des propositions qu'ils souhaitent voir soutenues par le FAVE, dont l'existence n'est d'ailleurs pas encore toujours connue par certains groupes étudiants. Il en est de même pour certaines des nombreuses facilités et ressources offertes aux étudiants par le CROUS, dont les liens se renforcent avec l'université.

Parmi les structures de soutien et d'animation de la vie étudiante, il faut rappeler aussi le rôle très important des collectivités territoriales de l'île : Conseil régional, Conseil général et municipalités, en particulier celles du Tampon et de Saint-Pierre.

2 - VOIE D'AMÉLIORATION

Il conviendrait de prévoir une structure consacrée à la "vie étudiante" et de favoriser la synergie entre les organisations étudiantes pour lutter contre leur émiettement.

Cela améliorerait sans doute la communication entre les instances universitaires, les représentants dans les conseils et la base étudiante. Récemment, quelques-uns de ces élus ont tenté un regroupement des structures avec la création du groupe "étudiants Réunion", fédérant de nombreuses associations et dont l'objectif affiché est de faciliter les conditions de vie étudiante sur le campus : accueil des nouveaux, venant de l'île ou de l'étranger ; aide à la recherche de logements, de "petits boulots", de stages ... ; offre de cartes de réduction ; "bourses" aux livres et matériel pédagogique etc... Le CNE encourage cette volonté de fédérer l'existant dans un lieu commun qui pourrait être une "maison de l'étudiant".

IX - RESTAURATION-LOGEMENT : DES STRUCTURES À CRÉER

Des structures doivent être créées surtout dans le sud. Un effort particulier doit être fait sur le logement étudiant en situation de pénurie.

1 - LA RESTAURATION

Le CROUS gère trois restaurants universitaires dont deux à Saint-Denis et un au Tampon. Les prestations offertes par le CROUS sont jugées satisfaisantes, les capacités d'accueil demeurent suffisantes, malgré la rapide augmentation des effectifs étudiants au cours des dernières années.

À Saint-Pierre, où n'existe aucune structure du CROUS, les étudiants fréquentent très peu la petite cafétéria privée, située dans le hall de l'IUT où les tarifs, d'environ le double de ceux qui sont conventionnés, sont dissuasifs.

Conclusion. Il convient, comme le préconise le 12^e CPER et compte tenu de l'évolution prévue des effectifs étudiants et des implantations universitaires, en particulier au sud de l'île, d'augmenter et d'adapter les capacités d'accueil pour la restauration : la création d'un restaurant à Saint-Pierre et l'extension de celui du Tampon sont à ce titre prioritaires. À Saint-Denis, la construction d'un nouveau restaurant sur le site du Cerf, à proximité du pôle technologique apparaît comme un nécessaire accompagnement du redéploiement des campus nord.

2 - LE LOGEMENT

Un accroissement du déficit entre la demande et l'offre au cours des dernières années. Il existe à la Réunion une pénurie de logements étudiants, même si l'APL a permis à un plus grand nombre d'étudiants d'accéder à des logements privés ou conventionnés. En effet, parallèlement au fond locatif du CROUS (869 lits en 1999-2000), la Région, en particulier, a construit et met à disposition des étudiants une capacité d'environ 1200 lits. Toutefois, ces logements gérés par des agences privées qui appliquent l'obligation de garanties (cautions) restent, malgré un loyer raisonnable, encore trop souvent inaccessibles aux étudiants, surtout aux boursiers. Ces blocages financiers expliquent en partie la pénurie observée : ainsi, en 1999-2000, la demande étudiante en logements était cinq fois plus importante que l'offre en lits du CROUS la même année, et le rapport est passé à 7,5 en 2000-2001. Ainsi, les œuvres universitaires de l'île ne sont même pas en mesure d'accueillir tous les boursiers (à la rentrée 2001, 1176 demandes émanant de boursiers n'ont pu être satisfaites) qui devraient automatiquement bénéficier, selon les directives ministérielles, de logements sociaux en résidence ; cela explique peut-être la proportion nettement plus élevée qu'en métropole d'étudiants résidant chez leurs parents.

Le CROUS gère cinq résidences et doit envisager des travaux de rénovation et de remise aux normes de sécurité de certains bâtiments.

Une situation très tendue dans le sud. Il n'existe actuellement aucune résidence du CROUS. Les municipalités de Saint-Pierre et surtout du Tampon, avec l'aide d'organisations étudiantes, apportent informations et aides diverses aux nouveaux inscrits. Fréquemment, les étudiants partagent des logements sociaux de la mairie ; une grande partie, plus forte encore qu'au nord, continue de loger dans leur famille. Bon nombre d'entre eux doivent effectuer des voyages quotidiens assez longs, même si les municipalités et le CROUS ont signé des conventions avec les sociétés de transport (ex : les "cars jaunes") pour rendre les trajets mieux adaptés et moins coûteux. Ces conditions matérielles ne semblent d'ailleurs pas étrangères à l'absence d'une véritable vie étudiante sur les sites universitaires du sud.

Des efforts faits par les différents acteurs. Les partenaires institutionnels du développement universitaire à la Réunion sont conscients de cette situation tendue du logement étudiant et agissent en conséquence.

Dans le plan U3M, la construction et la rénovation de résidences universitaires sont programmées. Au nord, l'aménagement de deux résidences, la rénovation et l'extension des cités actuelles, devraient augmenter sensiblement les capacités d'accueil. Dans les sites méridionaux, qui comptent actuellement près de 1 800 étudiants, des logements doivent être construits au Tampon (50) et à Saint-Pierre (45). Dans l'actuel CPER, l'enveloppe financière totale prévue pour la restauration et l'hébergement des étudiants s'élève à 68,5 MF.

Toutefois, il n'est pas sûr que l'estimation proposée permette toutes les réalisations envisagées. Même dans ce cas, les capacités nouvelles ne seront disponibles qu'à partir de septembre 2004 et elles demeureront insuffisantes. Avec la perspective d'une poursuite de croissance des effectifs étudiants, la difficile quête au logement va se poursuivre, surtout dans les sites méridionaux, sauf, peut-être, si les difficultés financières d'accès des étudiants aux logements privés peuvent être levées.

X - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Des actions de qualité sur le campus nord. Les efforts déployés par l'université, sur le campus nord du Moufia notamment, pour accompagner l'étudiant dans son parcours (aide à l'orientation, lutte contre l'échec, suivi médical et psychologique, offre de loisirs sur le campus) doivent vivement être salués et encouragés, tant il est vrai que la palette des services offerts est large et de qualité eu égard à la faiblesse des moyens, en personnels notamment, dont disposent les structures concernées par la vie étudiante sur le campus.

Une vie sociale quasi inexistante sur le campus sud. Tout est à construire ou presque sur le campus sud, dans les domaines de la santé, de l'aide sociale, de l'offre de loisirs, de la restauration et du logement. L'importance des enjeux de ces actions se situe à l'échelle de l'établissement mais aussi de l'ensemble de l'île. Il y a urgence à créer au sud et à étoffer au nord les structures de la vie étudiante en apportant à l'université les moyens, en particulier en ressources humaines, de la réussite de ces objectifs, de la poursuite de la dynamique amorcée et d'une meilleure coordination des dispositifs.

Le CNE recommande un effort conjugué de tous les acteurs impliqués :

- l'État, avec la mise à disposition de postes enseignants et d'IATOS pour mieux faire fonctionner les structures impliquées ;
- les collectivités, pour la poursuite et le renforcement des crédits destinés à l'insertion et la vie sociale des étudiants, notamment dans le sud ;
- le CROUS (mise à disposition de personnels et DGF pour l'aide sociale, la restauration) ;
- l'université, par l'affectation de personnels IATOS et enseignants dans les structures impliquées et une volonté politique forte de relayer les initiatives des acteurs de terrain.

Les efforts conjugués de tous les acteurs doivent être faits autour des axes suivants :

- la lutte contre l'échec, en renforçant en amont le dispositif d'information des lycéens, en amplifiant les efforts faits à travers le tutorat et surtout les ateliers d'aide à la réussite, en amplifiant le dispositif initié pour l'insertion professionnelle ;
- l'intégration de l'étudiant dans l'institution universitaire, en dotant les services de l'université qui jouent un rôle intégrateur de moyens supplémentaires, notamment en ressources humaines (le Service commun d'accueil, d'orientation et d'information professionnelle (SCAOIP) et l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), le Service commun de la médecine préventive (SCMP), le service des sports et le service culturel) ;
- le développement des structures nécessaires pour qu'une vie étudiante émerge sur le campus sud : une antenne du SCMP s'occupant elle aussi d'aide sociale, une antenne du service sport (créer un poste d'enseignant, par ex.) et du service culturel pour développer la palette actuellement restreinte des services offerts ;
- la restauration, le logement et le transport. En ce qui concerne la restauration et le logement, les plans U3M et le CPER ont programmé un montant non négligeable d'investissements qu'il conviendra sans doute d'abonder avec d'autres sources de financement, la crise du logement étudiant étant problématique. En ce qui concerne le transport, il serait sans doute souhaitable que les municipalités s'entendent pour mieux harmoniser sur l'île les horaires et la tarification des divers réseaux. Les délais d'attente entre deux bus, la tarification en cascade sont autant de handicaps qui pénalisent les étudiants ayant de longs trajets à effectuer entre leur domicile et l'université. Les élus étudiants suggèrent la création d'une carte de transport multi-zones comparable à la carte "Imagine R" inventée pour les collégiens et lycéens en région parisienne.

POLITIQUE GÉNÉRALE,
GOUVERNEMENT
ET GESTION

I - LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE

1 - LE PATRIMOINE DOCUMENTAIRE IMMOBILIER

Le Service commun de documentation de l'Université de la Réunion comprend trois bibliothèques universitaires :

- deux installées sur le campus du Moufia : la Bibliothèque universitaire de droit et de lettres et la bibliothèque universitaire de sciences – la BU Droit-Lettres inclut également deux centres spécialisés : la salle "Iles de l'océan Indien" (monographies, microfilms, périodiques, mémoires et thèses) et la salle de consultation du Centre multimédia (consultation de CD-rom, vidéo, logiciels axés sur tous les domaines de la connaissance) ;
- une sur le site du Tampon : le Centre documentaire du Tampon.

Des bibliothèques inachevées. Au moment de l'évaluation, ces trois bibliothèques universitaires avaient comme caractéristique commune d'être inachevées, ce qui est une première observation importante. Ce sont des bâtiments en cours d'évolution.

La bibliothèque de Droit et de Lettres, qui a été ouverte en 1995, dispose actuellement d'une première tranche de 3000 m² avec 460 places ; la deuxième tranche de 4000 m² a ouvert en septembre 2001. Quant à la bibliothèque des Sciences, ouverte bien plus tôt, en 1977, elle ne comprend toujours que les surfaces prévues pour la première tranche, soit 1310 m², avec 236 places. Un nouveau bâtiment est prévu, au titre de la deuxième tranche, dans le programme U3M.

Il en est de même pour le Centre documentaire du Tampon, qui est très à l'étroit dans ses 360 m² et ses 100 places, alors qu'il a été conçu pour les étudiants de premier cycle en droit, économie et lettres, et comprend un fonds IUFM de sciences de l'éducation et de préparation aux concours de professeur des écoles et CAPEPS. Là encore, le programme U3M prévoit un nouveau bâtiment. Il faut souhaiter que ces deux opérations puissent aboutir dans des délais satisfaisants.

De très belles réalisations. Cela étant dit, la nouvelle bibliothèque en voie d'achèvement, celle des Lettres et du Droit, est une belle réalisation qui semble répondre aux ambitions du Service commun de documentation. Elle est vaste et composée d'unités fonctionnelles qui ont été bien conçues :

- une salle de lecture en libre accès sur deux niveaux, (1^{er} étage et mezzanine) ;
- 10 salles de groupe dont certaines sont spécialisées (par ex. consultation de la presse) ;
- un espace recherche-formation au 3^e étage avec deux salles de professeurs, 22 "carrels" pour étudiants de 3^e cycle, une salle de formation informatique ;
- des postes informatiques regroupés dans la salle de lecture et dans la salle de formation, individuels dans les "carrels" de 3^e cycle.

2 - L'INTÉGRATION PROGRESSIVE DES BIBLIOTHÈQUES DE COMPOSANTE

Des évolutions positives. Comme dans toutes les universités, le SCD de l'Université de la Réunion regroupe aussi les "bibliothèques associées", c'est-à-dire les bibliothèques des différents départements ou laboratoires des UFR. D'une façon générale, les universitaires tiennent au maintien de ces bibliothèques, dont la proximité leur paraît être un avantage appréciable pour l'enseignement, et surtout la recherche, même s'il est vrai que les deux bibliothèques universitaires du Moufia ne sont pas très éloignées des locaux des UFR ou des laboratoires.

L'université a manifesté son intention, dans son projet de contrat pour 2002-2005, de faire figurer dans le catalogue collectif de l'université l'ensemble des notices correspondant aux fonds documentaires des composantes. C'est déjà réalisé pour les deux bibliothèques de recherche de la faculté de Droit et d'Économie, grâce à la création d'un emploi de PRCE dans cette faculté pour assurer la gestion de ces deux bibliothèques. Le travail de recensement et de catalogage a commencé également pour les bibliothèques de recherche de Chimie, de Sciences de la terre et de Mathématiques-Informatique.

De même, le malencontreux incendie de la faculté des Lettres, en 1993, a eu une conséquence heureuse dans ce domaine : les collections des centres de recherche de l'époque en lettres étrangères (anglais et espagnol) et en histoire ont été versés à la bibliothèque universitaire.

Enfin et surtout, la mise en place du PPF "Aide à la documentation en sciences humaines et sociales" dans le précédent contrat a permis d'acquérir, pour le compte de laboratoires, de la documentation qui a été intégrée dans le catalogue collectif de la BU. Dans certains cas, ces fonds issus du PPF devraient être déposés dans les locaux mêmes de la BU : c'est ce qui est envisagé pour l'anthropologie, pour les fonds sur l'Afrique du Sud et la recherche en gestion.

Quelques difficultés à surmonter. Il est regrettable que la BU n'ait pas été associée au choix des documents acquis par les laboratoires dans le cadre du PPF.

En dépit de progrès encourageants, les responsables du Service commun de documentation ont beaucoup de difficultés à avoir une vision claire de la diversité et de la richesse de l'ensemble des bibliothèques des composantes qui ne sont qu'exceptionnellement gérées par des personnels de documentation (centres de recherche en droit et économie), surtout en lettres et sciences humaines où il n'existe pas de recensement des fonds de ces bibliothèques.

Conclusion. Il est important que ce recensement puisse être réalisé d'une façon systématique pour favoriser une coopération et une complémentarité réelles entre les bibliothèques de composante et les bibliothèques universitaires.

3 - L'OUVERTURE SUR L'OCÉAN INDIEN : UN AXE FORT DU CONTRAT

L'ouverture sur l'océan Indien est l'un des axes forts de la politique documentaire de l'université, qui doit être fortement encouragé.

Elle se manifeste d'abord par l'existence du fonds "Iles de l'océan Indien", qui est situé dans une salle spéciale de la bibliothèque universitaire de Lettres et Droit, et qui est régulièrement enrichi.

Ensuite, à partir de ce fonds, un programme de coopération documentaire appelé "Médiathèque et bibliothèque électronique de l'océan Indien" a été initié, dont la première étape se terminait au moment même de l'évaluation, en mai 2001. Ce programme, réalisé dans le cadre de l'Université virtuelle francophone, est commun à 13 bibliothèques universitaires de la zone, dont Antananarivo et la Réunion. Il a pour objet de mettre en ligne sur Internet une base de données sur les documents scientifiques et techniques produits par les pays de l'océan Indien afin de les localiser et de les mettre à la disposition des chercheurs.

Autour de ce programme, plusieurs activités ont été engagées ou sont en projet : par exemple, une mission d'expertise aux Seychelles, en 2000, pour l'aménagement de la nouvelle bibliothèque de l'Alliance française ; accueil et formation de bibliothécaires malgaches, dans le cadre du programme de coopération France-Madagascar MAD-SUP, en 2001 ; projets d'actions de formation en direction du Zimbabwe, de Maurice, des Seychelles.

4 - LA FORMATION : UN SAVOIR-FAIRE DU SCD

La formation est ainsi l'une des préoccupations majeures du Service commun de documentation : formation à l'égard de partenaires de l'océan Indien, mais aussi formation interne des personnels des bibliothèques, formation des étudiants et des enseignants-chercheurs.

Pour ce deuxième volet, le SCD a lancé plusieurs actions importantes : en particulier, des enseignements de méthodologie documentaire pour les étudiants de première année de droit et de sciences économiques (intégrés à leur cursus), une sensibilisation non obligatoire à l'utilisation du SCD pour les étudiants de 1^{ère} année de sciences, une formation à la carte pour ceux de maîtrise, de DESS et les doctorants, la découverte des nouvelles bases pour étudiants ou enseignants, la formation des tuteurs...

Le succès de ces différentes actions semble variable : très affirmé auprès des étudiants de 1^{er} cycle, plutôt faible auprès des enseignants-chercheurs.

5 - L'INTÉGRATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

Le SCD a fait aussi de grands efforts dans le domaine de la modernisation et tout particulièrement de l'utilisation des TIC. Un service transversal a été créé pour explorer les possibilités de documentation offertes par les TIC, exploiter les systèmes et les mettre à la disposition des usagers par l'Intranet de l'université, informer et former les usagers. Deux serveurs existent actuellement pour la consultation du catalogue et pour celle des CD-rom. Le réseau des CD-rom est dense et semble donner entière satisfaction. Les outils d'accès réseau, Intranet et Internet, sont en place et le service de consultation de la sélection des sites est bien utilisé (3 600 heures depuis la mise à disposition de ce service, en avril 2000).

Parmi les nouveaux projets, on signalera particulièrement la constitution d'une véritable bibliothèque électronique : dès décembre 2000, l'accès a été rendu possible à plus de 175 titres de périodiques en ligne chez l'éditeur Academic Press et plus de 1175 titres chez Elsevier. Pour la période 2002-2005, on prévoit l'entrée dans différents organismes tels que "Currents Contents en ligne", "Documentation juridique en ligne", "Documentation économique"... , l'abonnement à plusieurs bases de données économiques, juridiques, documentaires, scientifiques ou statistiques de la zone de l'océan Indien, sur CD-rom ou en ligne. L'accès à ces ressources électroniques a été rendu possible dans les laboratoires du campus de Saint-Denis et par ligne spécialisée au Tampon et à l'IUT de Saint-Pierre. Le SCD devient ainsi une "bibliothèque hors les murs" ouverte 24 h sur 24.

6 - UN HANDICAP : LE PRIX DES LIVRES

Parmi les problèmes qui sont posés au Service de documentation, il en est un qui est sans doute commun à tous les établissements des départements d'outre-mer : celui du prix des livres. Actuellement, le prix des livres vendus dans les librairies de la Réunion est d'environ 20% plus élevé que celui de métropole. Certes cela n'a pas beaucoup d'incidence sur les achats du SCD, car le SCD a réussi à passer des marchés dans des conditions très favorables – même parfois meilleures qu'en métropole – avec les librairies locales. Mais le risque est très grand que les étudiants, qui sont en moyenne très peu fortunés, achètent de moins en moins de livres et que cette situation accroisse très fortement les charges du SCD. Des journées de débats ont été organisées à ce sujet en 2000 avec les éditeurs locaux, les libraires et des représentants d'Havas. C'est une vraie question qui déborde évidemment le cadre de l'université et même celui de l'Éducation nationale, mais qui doit trouver des solutions. La continuité territoriale pour le prix du livre pose un problème réel de compensation pour indemniser les libraires locaux. La mise en place du processus pour les libraires a été repoussée d'un an en concertation avec les ministères concernés, mais avec le risque, à terme, de voir se raréfier de façon importante le réseau des librairies locales, donc de l'offre documentaire.

II - MODES DE DÉCISION ET DE PARTICIPATION DES ACTEURS DANS L'ÉTABLISSEMENT

Les processus décisionnels et participatifs peuvent être évalués à travers le fonctionnement administratif de l'université, le fonctionnement des instances, conseils et commissions, l'implication des acteurs dans la politique contractuelle. Ces points seront successivement abordés.

1 - LA COORDINATION ENTRE PERSONNELS ADMINISTRATIFS DE L'UNIVERSITÉ

Les responsables administratifs sont associés périodiquement à des réunions de travail organisées à l'initiative des services centraux : deux ou trois fois par an, une réunion plénière rassemble les élus (vice-présidents ; directeurs de composante) et les responsables administratifs autour du président, qui expose les grands enjeux du développement de l'établissement. Toutes les six semaines environ, la secrétaire générale réunit ces mêmes chefs de service pour les informer sur des dossiers d'actualité (campagne d'inscription ; CPE ; etc.). Ponctuellement, des réunions sectorielles sont organisées pour traiter d'un problème particulier (ex : la gestion des conventions de recherche). Enfin, et dans la mesure où presque tous exercent leur activité sur le campus du Moufia, des rencontres bilatérales avec la secrétaire générale ont lieu très fréquemment.

Les relations de travail entre les différents responsables administratifs sont bonnes et marquées du sceau de la confiance réciproque. Cela est à mettre au crédit de l'équipe présidentielle, qui communique largement autour des projets qu'elle initie. Pour autant, les responsables administratifs des composantes s'estiment peu impliqués et peu mobilisés dans leur mise en œuvre. Peut-être conviendrait-il de les responsabiliser davantage en leur confiant des missions transversales, d'intérêt général, leur permettant d'obtenir une reconnaissance qui dépasse le cadre de leur composante d'affectation.

2 - LA STRUCTURE EXÉCUTIVE

L'exécutif. Il comprend le président, les trois vice-présidents élus des conseils (CA, CS, CEVU), un vice-président chargé des relations internationales. Leur mandat est au maximum de 4 ans et ne peut aller au-delà de la fin du mandat du président. Les vice-présidents des Conseils sont élus par le Conseil dont ils ont la charge, sur une proposition faite globalement par le président. Le vice-président chargé des relations internationales est élu par le Conseil d'administration sur proposition du président.

Ces deux dispositions assurent la cohésion de l'équipe présidentielle et facilitent les transitions lors des changements de président conformément à l'article 27 de la loi de 1984.

La Commission permanente. Celle-ci est composée du président, des vice-présidents, de la secrétaire générale, des doyens, des directeurs d'institut (IUT et IAE), du directeur du site universitaire délocalisé du Tampon. Des experts peuvent y être appelés. On notera dans cette composition l'absence de l'agent comptable, également chef des services financiers. Cette commission se réunit bi-mensuellement. Elle joue le rôle d'équipe de direction auprès du président, qui la consulte et discute en son sein les problèmes de politique générale de l'université.

Composée essentiellement de responsables investis d'une autorité et de délégation, elle contribue à la cohésion de l'établissement et assure un bon relais entre les décisions et leur exécution. Ce lien étroit entre le président et les responsables de la gestion est renforcé par trois autres réunions autour du président : la première, chaque semaine, avec les vice-présidents ; une deuxième, tous les quinze jours, avec les doyens des facultés ; une troisième, tous les mois, avec les directeurs d'institut (IUT, IAE).

Le directeur de l'IUT de Saint-Pierre participe aux réunions de la Commission permanente de l'université et à une réunion bi-mensuelle avec le président ; il participe également aux conseils de l'université. Son responsable administratif se rend à Saint-Denis pour les réunions qu'organise le président ou la secrétaire générale et pour la CPE. Les liaisons de l'IUT avec la présidence et les services centraux sont donc réelles et satisfaisantes.

Conclusions et recommandations. La structure exécutive mise en place assure un pilotage réel de l'établissement. Adaptée au découpage de l'université, elle veille à assurer la cohésion entre la présidence, les composantes de différentes natures (UFR, unités dérogatoires (art. 33), site délocalisé du Tampon). Elle permet aux responsables d'être associés à la définition de la politique de l'établissement et d'en être les relais. Il s'agit donc d'une structure qui vise à l'efficacité. On s'interroge néanmoins sur trois points d'inégale importance :

1- Au nom de l'efficacité voulue, il est peu compréhensible que l'agent comptable ne soit pas officiellement membre de la Commission permanente, d'autant plus qu'il est chef des services financiers. Non seulement il pourrait donner le point de vue financier, mais lui-même à son tour aurait une meilleure compréhension de la politique suivie et des difficultés rencontrées.

2- Le poids des facultés, terme constamment utilisé (et non celui d'UFR) et des instituts est considérable et leurs représentants sont les principaux interlocuteurs du président ; les vice-présidents eux-mêmes émanent chacun d'une des trois facultés, selon un savant équilibre. Ceci pèse sur la définition d'une politique générale transfacultaire.

3- Surtout, les instances ci-dessus évoquées sont composées exclusivement ou très majoritairement d'enseignants. Certes, la secrétaire générale réunit régulièrement les chefs de service ; la CPE fonctionne (cf. infra) et le président reçoit régulièrement les délégués des personnels. Mais les IATOS sont rencontrés pour leurs problèmes spécifiques, dans leur rôle institutionnel ou syndical. La structure qui leur permettrait, ainsi qu'aux étudiants, de participer plus activement à la définition et à l'exécution de la politique générale manque, alors qu'elle est prévue dans les statuts. L'art. 10 des statuts (cf. l'art. 27 de la loi de 1984), prévoit l'existence d'un Bureau d'au moins 6 membres élus sur proposition du président, parmi les enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs, les étudiants, les personnels IATOS, non soumis à la sectorisation. Tous doivent être élus au moins d'un des trois conseils.

3 - LES CONSEILS

La composition des conseils. Elle fait apparaître le souci majeur du respect de l'équilibre entre les composantes.

	<i>Total membres</i>	<i>% d'enseignants et chercheurs</i>	<i>% IATOS</i>	<i>% étudiants</i>	<i>% personnalités extérieures</i>
Le Conseil d'administration (CA)	41	44% (élus en nombre égal dans chacun des trois grands secteurs de formation)	14,5%	22% (trois pour chacun des secteurs de formation)	19,5% (dont 4 venant du secteur économique et 2 des collectivités locales)
Le Conseil scientifique (CS)	35	71,3%	8,6%	8,6%	11,5% (dont une personnalité venant du Conseil régional)
Le Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU)	31	38,7% (élus par secteur de formation)	9,6%	38,7% (élus par secteur de formation)	13% (dont une personnalité venant du Conseil général)

Le fonctionnement des conseils. Les conseils sont réunis régulièrement ; les procès-verbaux, facilement lisibles, sont établis et approuvés dans des délais raisonnables. Un relevé de décisions, apparemment fort apprécié de tous, est publié et transmis peu de temps après la réunion du CA. Quant aux documents préparatoires, ils sont transmis aux membres dans un délai convenable (huit jours maximum). Globalement, un sentiment de satisfaction est partagé par rapport au fonctionnement des conseils. Les principaux problèmes de la vie de l'université y sont abordés et débattus, et le projet d'établissement en particulier a été sérieusement examiné et préparé (cf. infra).

Les principales observations des représentants des IATOS, des étudiants et des personnalités extérieures portent surtout sur les interventions des enseignants dans ces conseils. Il leur est unanimement reproché d'abuser du temps de parole, avec des interventions trop longues. Une limitation de principe de celui-ci est même souhaitée, avec possibilité pour le président d'accorder un dépassement s'il le juge utile. IATOS et étudiants regrettent que les enseignants, tant au CEVU qu'au CA, ne s'intéressent pas assez aux problèmes qu'ils rencontrent. Les personnalités extérieures tiennent un langage proche, souhaitant que les questions "de boutique" ne prennent pas autant de place dans les débats. Certaines de ces personnalités sont assidues et impliquées ; elles soulignent aussi la progression dans la qualité des interventions des étudiants.

Les convocations et les procès-verbaux permettent de constater que les grands problèmes de l'université sont soumis aux conseils. Certes le CEVU consacre beaucoup plus de temps aux études qu'à la vie universitaire ; cet état de fait est partiellement une conséquence de la lourdeur répétée des procédures d'habilitation. Les étudiants souhaitent en particulier que l'on débâte davantage des problèmes de sécurité. L'utilisation du FAVE est la mieux traitée sur ce sujet. Par ailleurs les procès-verbaux par définition ne peuvent pas rendre compte de la longueur de certaines interventions, notamment lorsqu'elles ne sont pas essentielles.

4 - LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION PARITAIRE D'ÉTABLISSEMENT (CPE)

La CPE joue pleinement le double rôle de commission technique paritaire (elle intervient sur les mutations, les affectations des postes en interne etc.) et de pré-CAP (commission académique paritaire) en classant les dossiers des personnels susceptibles d'être promus en fonction de leur engagement professionnel dans l'établissement. Même si la CAP ne relaye pas suffisamment les propositions de l'université, privilégiant le plus souvent l'avancement à l'ancienneté, la CPE joue bien son rôle de pré-CAP. La lecture des procès-verbaux montre que tous les problèmes de sa compétence sont abordés et ne sont pas éludés par l'administration.

Quelques dysfonctionnements doivent cependant être relevés :

- les personnels contractuels ne sont pas représentés dans la CPE alors qu'ils ont un poids de 31% dans l'ensemble des personnels IATOS de l'université ;
- quant aux procès-verbaux des séances, il serait souhaitable qu'ils se limitent aux principes et décisions d'intérêt général, sans reproduire les interventions trop personnalisées. C'est aux membres de la commission eux-mêmes de ne pas exiger des rédacteurs un compte rendu dans le détail mais un procès-verbal.

5 - L'IMPLICATION DES ACTEURS DANS LA POLITIQUE CONTRACTUELLE

La construction du projet d'établissement 2002-2005. Il a été préparé, discuté au sein de l'université avec le sentiment qu'il était un élément fondamental de la politique de l'université. Une large concertation dans les UFR, instituts ou services communs est intervenue. L'exécutif a proposé des axes et ceux-ci ont été discutés au sein des conseils. L'ensemble a abouti à un projet cohérent, rédigé par une cellule efficace, animé par un attaché d'administration.

On constate simplement que, compte tenu des structures et des traditions, il est marqué par le poids des facultés et des laboratoires dans l'université.

L'université a respecté les délais pour la rédaction de son contrat. Il est souhaitable que le Ministère tienne les siens et que le prochain contrat soit conclu avec le moins de retard possible. Rappelons en effet que le contrat 1998-2001 n'a été signé qu'en juin 1999 au lieu de l'être en décembre 1997. Le problème récurrent du sous-encadrement pèse manifestement trop sur les discussions et les négociations du contrat lui-même et contribue à bloquer des projets innovants, car constamment les interlocuteurs soulignent qu'il faut d'abord encadrer les filières existantes.

Le bilan du contrat 1998-2001. Il laisse apparaître que l'État a tenu ses engagements pour les dotations financières et les habilitations, mais ne les a pas tenus pour les créations d'emplois, notamment le rattrapage du déficit.

L'université a construit un bilan honnête. La Commission permanente et les services du secrétariat général ont veillé à l'application du contrat et le bilan produit est correct. Mais l'université, confrontée à un déficit de contrôle de gestion, ne peut pratiquer une véritable auto-évaluation adossée à des indicateurs fiables.

Recommandations à l'attention du Ministère. Le contrat doit être conclu et signé au plus tard avant la fin du 1^{er} semestre 2002 pour que la politique contractuelle ait un sens et une traduction dans les faits.

Le Ministère doit régler les déficits d'encadrement et accompagner à l'avenir *a minima* la croissance des effectifs et des m² qui va se poursuivre.

III - LA PROCÉDURE BUDGÉTAIRE À L'UNIVERSITÉ

1 - LE BUDGET DE GESTION ET LE DÉCOUPAGE BUDGÉTAIRE

Rappel du cadre de la réforme budgétaire de 1994. Cette réforme incite les établissements à se doter d'un budget de gestion complétant le budget par nature. Le budget de gestion présente les dépenses par grande destination et sous-destination. Le découpage retenu doit permettre une lisibilité des efforts budgétaires faits par l'établissement au service des politiques et actions soutenues dans le projet d'établissement.

Le découpage budgétaire se fait selon une arborescence à trois niveaux : niveau 1 pour la présidence, niveau 2 pour les composantes ou les services, niveau 3 pour les centres de responsabilité (département ou laboratoire). Les centres de responsabilité doivent être en mesure de programmer puis d'engager leurs dépenses sur ces destinations et sous-destinations affichées, pour que le budget de gestion puisse être construit au niveau de l'établissement.

Un budget est préalablement construit sur la base d'une négociation entre les niveaux 1 et 2, puis entre les niveaux 2 et 3.

La mise en œuvre de la réforme par l'université. L'université s'est dotée d'un budget de gestion comprenant cinq destinations (documentation, vie de l'université, enseignement, recherche, logistique générale) divisées en quatorze sous-destinations.

L'arborescence financière se présente ainsi : le niveau 2 comprend douze unités budgétaires dotées d'un budget propre intégré : trois UFR, deux instituts et sept services communs. Chacune de ces unités budgétaires est constituée de centres de responsabilité au niveau 3, eux-mêmes divisés en "sous-centres de responsabilité" au niveau 4, voire en "sous-sous-centres de responsabilité" au niveau 5. On aurait donc 12 composantes ou services au niveau 2, 89 centres de responsabilité au niveau 3, 92 au niveau 4 et 36 au niveau 5.

Deux points faibles à souligner. Le découpage conduit à une atomisation de la répartition des crédits et à une multiplicité des points de décision d'engagement de la dépense publique. La notion de centre de responsabilité perd beaucoup de sa signification.

Le choix des destinations pour le budget de gestion ne permet pas de "lire" les efforts budgétaires faits par l'établissement en faveur des axes de développement. Mais un constat identique peut être fait dans un grand nombre d'universités.

2 - L'ÉLABORATION DU BUDGET DE L'ÉTABLISSEMENT

Les grandes orientations données dans la réforme de 1994 : Le budget doit être négocié selon un principe de navettes entre les niveaux hiérarchiques. Les centres de responsabilité ont des objectifs opérationnels compatibles avec ceux de l'établissement et bénéficient de moyens propres et d'un degré d'autonomie de gestion vis-à-vis des niveaux supérieurs. Les objectifs doivent être affirmés et négociés. Il y a un dialogue entre les niveaux 1 et 2, entre les niveaux 2 et 3, et toutes les prévisions de recettes et de dépenses des composantes et des services doivent être prises en compte pour réduire les DBM au minimum.

La conformité de la procédure budgétaire de l'université aux dispositions légales. Dès 1999, l'Université de la Réunion a mis en œuvre une procédure budgétaire conforme aux dispositions du décret de 1994 pour l'élaboration du budget primitif 2000.

Une lettre de cadrage émanant de la présidence a été élaborée en juillet ; elle rappelle les orientations fortes du contrat quadriennal (professionnalisation des formations ; accueil et suivi des étudiants ; ouverture de l'établissement sur son environnement ; qualité de la recherche et de la valorisation) et fixe des recommandations pour la confection du budget des composantes (respect des enveloppes ; politique des achats ; stabilisation des heures complémentaires et des vacances). Elle rappelle enfin les grandes étapes du calendrier de confection du budget.

Cette lettre fait l'objet d'une délibération du Conseil d'administration de l'établissement, après avis de la Commission du budget. En fait, c'est dans cette commission que s'effectue le véritable travail de réflexion et que s'élaborent les choix budgétaires. Sous l'autorité du président, elle réunit les acteurs institutionnels de l'université : secrétaire générale, vice-présidents, doyens, agent comptable. S'y ajoutent un représentant des personnels IATOS et deux étudiants. Le Conseil d'administration confirme le plus souvent les avis de la Commission du budget.

C'est en fonction de ce cadrage que les unités budgétaires sont invitées à présenter leurs projets et à chiffrer leurs besoins. Les montants évalués étant en général largement supérieurs à la masse à répartir, une négociation s'engage avec le président, préalable à la délibération du Conseil d'administration qui, en novembre, arrête les grandes masses par unité budgétaire. Là encore, la Commission du budget, dans laquelle les trois facultés jouent un rôle fort, est réunie et l'avis qu'elle émet est le plus souvent relayé par le Conseil d'administration.

Après le vote des grandes masses, chaque unité budgétaire dispose d'environ un mois pour voter son budget intégré. Le Conseil d'administration apporte un point final à cette procédure, en adoptant en décembre le budget primitif de l'université.

La modification des équilibres par des décisions budgétaires modificatives (DBM). Plusieurs DBM sont programmées par exercice.

Exercice	Budget primitif (BP)	Budget prévisionnel (BP + DBM)	Variation prévisionnelle du fonds de roulement après dernière DBM	Compte financier	Résultat global de l'exercice
1998	91 557 103	141 899 904	-17 628 417	92 467 456	-11 389 957
1999	99 853 109	129 388 145	+124 005	87 111 097	+2 558 930
2000	106 315 985	115 587 714	-8 250 465	90 151 271	+238 039

Source : Documents comptables remis par la Direction des affaires financières de l'université

On observe des écarts importants, entre le budget primitif et le budget après DBM. Cela s'expliquerait par le fait que certaines dépenses, pourtant obligatoires, comme les dépenses de fluides, ne seraient inscrites qu'en DBM et financées par un prélèvement sur les réserves disponibles.

Toutefois, les chiffres du compte financier sont en définitive beaucoup plus proches du budget primitif que du budget corrigé des DBM, ce qui prouve le caractère peu fiable des prévisions.

Il en résulte que le budget prévisionnel adopté définitivement par le Conseil d'administration en décembre traduit mal la réalité des engagements et que le pouvoir de contrôle au niveau financier de l'équipe présidentielle et du CA n'est pas pleinement exercé.

Il faut noter par contre qu'un véritable effort a été engagé depuis 1999 pour équilibrer les comptes, alors que dans la période précédente comme en 1998, l'université prélevait de façon non négligeable sur ses réserves.

3 - LE PROCESSUS D'ALLOCATION DES RESSOURCES EN INTERNE

L'allocation des ressources en interne porte sur les crédits de fonctionnement (le 36-11 sur dotation automatique et sur dotation contractuelle SAN REMO), les postes enseignants et IATOS.

Plusieurs voies pour répartir les moyens en interne dans un établissement. Les ressources attribuées à l'établissement par le Ministère peuvent être réparties dans l'établissement de différentes façons :

- de manière automatique, par duplication en interne des normes d'activité (nombre d'étudiants, de m² etc.) ;
- sur une logique de projets ;
- sur la base d'indicateurs pertinents d'activité.

Un mode de répartition en interne sur des bases historiques à l'Université de la Réunion. Il ne suit aucune des trois logiques évoquées ci-dessus.

Les arbitrages proposés d'une année sur l'autre ne permettent alors pas de faire évoluer des situations acquises.

Au niveau des crédits de fonctionnement par exemple, les mannes réparties sont d'une année sur l'autre identiques à celles des années antérieures. La majeure partie du 36-11 est absorbée par les trois facultés au détriment des services communs, et ce en raison essentiellement du poids très élevé qu'ont les heures complémentaires dans la DGF (cf. infra).

Au niveau des personnels IATOS, force est de constater que les composantes, avec un tiers des personnels statutaires de l'établissement, sont relativement peu dotées au profit des services centraux et services communs qui accueillent les deux autres tiers. Certes l'université est jeune et devait, dans un premier temps, doter ses services centraux pour gérer son développement. Mais il convient maintenant d'engager une politique de rééquilibrage, certaines fonctions (ou missions assignées dans le projet d'établissement) étant mal remplies, faute d'encadrement en personnel IATOS ¹.

4 - LA MÉCANIQUE DES HEURES COMPLÉMENTAIRES

Un important volume d'heures complémentaires. Il atteint en 2000 un poids de 65% de la DGF globale versée par le MEN. Alors que le MEN attribue dans la ligne "heures complémentaires" de la fiche SAN REMO 2000 une dotation de 8 180 345 F à l'établissement, celui ci verse sur son budget 2000 un montant de 10 000 000 F ², la différence étant "couverte" par un prélèvement sur les réserves.

Certes l'université est très sous-encadrée en personnels enseignants puisque seulement 68% ³ de la charge théorique d'enseignement est couverte par le potentiel statutaire de l'établissement. Toutefois, le montant des heures complémentaires versées par l'université en 2000 dépasse de presque 60% la dotation en heures complémentaires attribuée par le MEN.

Des problèmes de procédure. L'université calcule une charge théorique d'enseignement par composante et par diplôme pour l'année en cours à partir d'un modèle s'inspirant des normes GARACES. Son montant, rapporté au potentiel d'heures statutaires dont elle dispose lui permet de déterminer le volume des heures complémentaires. Cette charge théorique est calculée à partir de l'organisation pédagogique décidée par la composante sans contrainte, ni cadrage particulier. Or, la charge théorique d'un établissement calculée par le MEN l'est sur la base d'un cadrage particulier, les formations étant supposées avoir atteint des masses critiques (principe du E dans les H/E). Dans la mesure où de nombreuses formations sont en sous-effectif à l'Université de la Réunion, la charge théorique calculée par l'université sur la base de son modèle interne de type GARACES est forcément surévaluée par rapport à la charge théorique calculée par le MEN sur le modèle SAN REMO.

¹ cf. Annexe III. Le personnel IATOS en 2000-2001. Tableaux 2 à 5.

² Source : analyse du compte financier présenté par la Direction des affaires financières de l'université

³ cf. Annexe III. Le personnel enseignant en 2000-2001. Tableau 3. La charge théorique d'enseignement et le montant d'heures complémentaires SAN REMO

Le système d'alerte qui devrait fonctionner en interne est déficient : les fiches prévisionnelles de services des enseignants, remplies en début d'année universitaire, à partir de l'organisation pédagogique choisie par la composante, sont soumises à une simple vérification formelle et d'ordre strictement réglementaire (cumul prime HDR et heures complémentaires, par exemple) tout en étant successivement visées aux divers niveaux de la hiérarchie. Ces fiches, cependant, ne font l'objet d'aucune autre exploitation, ne donnent lieu à aucune totalisation, et ne sont pas comparées aux fiches de mise en paiement des heures complémentaires qui sont adressées directement par les composantes à la Division des affaires financières (DAF) lorsque les services des enseignants sont accomplis en fin d'année. Visées dans les mêmes conditions que les fiches prévisionnelles, elles présentent parfois d'importants écarts avec ces dernières sans que les dépassements fassent l'objet d'un refus de paiement.

L'absence globale de cohérence de ces procédures, aggravée par des facteurs d'ordre structurels (mode de détermination de la charge d'enseignement par les composantes, dépenses d'heures complémentaires n'affectant pas le budget de la composante mais celui des services centraux, contrôle formel et strictement juridique de la Division des personnels sur les états de service, régularisation systématique des dépassements des crédits ouverts au budget initial) ne peut aboutir, dans une conjoncture de hausse des effectifs et d'ouverture de formations nouvelles, qu'à une dépense insuffisamment maîtrisée.

La nécessité de maîtriser les dépenses d'heures complémentaires. La présidence de l'université a perçu les risques d'une telle dérive et a entrepris d'y remédier pour l'année universitaire 2000-2001. La principale mesure a consisté dans l'inscription, au budget primitif, d'un montant maximal d'heures complémentaires, ventilé par UFR, dont il a été annoncé qu'il ne serait pas dépassé. Les maquettes des diplômes sont en cours de révision, la mutualisation des cours au niveau des 1^{ers} cycles est mise en œuvre. Un cadrage d'ensemble doit être fondé en prenant résolument appui sur les outils existants et les moyens dont dispose l'établissement : ainsi, le calcul de la charge théorique d'enseignement sur la base du modèle SAN REMO doit être effectué avant le début de l'année universitaire et permettre la détermination d'une enveloppe limitative d'heures complémentaires par composante qui sera inscrite au budget de l'université. Un affichage politique fort doit accompagner cette réforme, et les composantes, qui continueront à disposer d'une entière latitude pour déterminer leur organisation pédagogique au sein de l'enveloppe globale ainsi arrêtée, seront clairement averties qu'aucun dépassement de cette dernière ne sera accepté. Par ailleurs, l'établissement ne trouvera qu'avantage à utiliser un logiciel de gestion des heures complémentaires.

IV - LES RESSOURCES HUMAINES, LA SITUATION D'ENCADREMENT EN PERSONNELS

1 - LES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Le potentiel enseignant réel de l'Université de la Réunion est de 332 enseignants en 2000-2001. La structure de ce potentiel est comparable à celle des très jeunes universités créées au début des années 90, dans lesquelles le pourcentage de professeurs est moins important que dans l'ensemble des universités et le pourcentage de PRAG-PRCE beaucoup plus important¹.

L'Université de la Réunion accuse un important déficit d'encadrement en personnel enseignant. Environ 35 000 h complémentaires (IUT compris) sont inscrites dans le calcul de la dotation théorique de fonctionnement SAN REMO 2000, ce qui correspond à 182 ETE (une quasi-moitié du potentiel actuel, qui est de 387,5 ETE²). Dans un tel contexte, l'accroissement des effectifs étudiants contribue à la dégradation du taux d'encadrement.

L'analyse du sous-encadrement par secteur disciplinaire³ fait apparaître des situations d'encadrement particulièrement critiques, notamment en droit-économie où le taux d'encadrement est de 47,1 étudiants par enseignant, en lettres et sciences humaines où il est de 33,2, contre 26 dans l'ensemble de l'université. Les sciences, l'IAE et l'IUT sont nettement mieux dotés mais cet écart favorable entre sciences, IUT ou instituts d'un côté et droit-économie, lettres de l'autre côté, se retrouve dans toutes les universités de métropole.

¹ cf. Annexe III . Le personnel enseignant en 2000-2001. Tableau 1. La structure du potentiel enseignant par statut

² cf. Annexe III . Le personnel enseignant en 2000-2001. Tableau 3. Charge théorique d'enseignement et dotation théorique heures complémentaires. SAN REMO. 2000

³ cf. Annexe III . Le personnel enseignant en 2000-2001. Tableau 2. Taux d'encadrement global dans l'université et par composante

2 - LES PERSONNELS IATOS

Le potentiel IATOS statutaire de l'université est de 214 en 2000, ce qui correspond à un taux d'encadrement de 47 étudiants par IATOS. L'université est sous-encadrée et son déficit d'encadrement reconnu par le MEN la même année est de 41 postes, soit 20% du potentiel actuel. Alors que le déficit au niveau de l'université est relativement conséquent, la situation est particulièrement tendue dans les composantes puisque les taux d'encadrement en droit-économie, LSH et sciences sont respectivement de 230 étudiants par IATOS, 220 et 94¹. En observant la répartition des postes dans l'université, on remarque en effet que les composantes n'accueillent qu'un tiers des personnels tandis que les deux autres tiers sont affectés aux services centraux et aux services communs². Les fonctions assistance à l'enseignement, assistance à la recherche sont ainsi très sous-dotées par rapport aux jeunes universités pluridisciplinaires comparables³.

Pour compenser ce handicap d'encadrement en postes statutaires, l'université recrute sur ressources propres des contractuels et des vacataires à hauteur de son déficit, voire au-delà, ce qui affecte son budget de fonctionnement de 15% du total en 2000 et pose un délicat problème de gestion des ressources humaines, les personnels non titulaires représentant 31% des personnels IATOS de l'université.

La répartition des postes IATOS en interne a permis jusqu'ici de doter prioritairement les services centraux de l'université et le SCD, mais a créé des situations de forte tension dans les composantes et dans plusieurs services communs, compte tenu du déficit de créations d'emplois. De nombreux services communs doivent accomplir de larges missions avec un encadrement très réduit⁴ : le Bureau de la recherche et des études doctorales avec deux personnes statutaires, le Bureau des relations université avec le monde institutionnel socio-économique et culturel avec une seule personne de catégorie A, le Service des relations internationales avec deux personnes statutaires.

3 - LES RECOMMANDATIONS

À l'attention de l'université. Il devient nécessaire que l'université procède à un bilan de sa répartition actuelle et entame une démarche de rééquilibrage au fur et à mesure des créations d'emplois dont elle bénéficiera, en faveur des fonctions sous-dotées et des services auxquels des missions prioritaires ont été confiées dans le cadre du projet de développement. Cette démarche peut être entamée en s'appuyant sur des indicateurs. Lire le poids de chaque fonction dans le potentiel IATOS et le rapprocher d'indicateurs de productivité de la fonction⁵ permet de montrer dans quelle mesure la fonction est tendue. Formaliser l'ensemble des missions affectées à un service et rapprocher ce bilan des moyens qui lui sont attribués (en tenant compte de la pyramide des qualifications) fera sans doute apparaître les situations les plus déséquilibrées. D'une façon générale, il est vivement recommandé à l'université d'analyser les charges de travail de chacun des services avec des critères explicites en vue d'atteindre un meilleur équilibre au niveau de la répartition des moyens IATOS.

À l'attention du MEN. L'État doit tenir ses engagements écrits pour combler le déficit de l'Université de la Réunion en personnels IATOS. La résorption du déficit était programmée pour la fin du contrat quadriennal 1998-2001 à condition que l'établissement s'engage à mener une politique de résorption de la précarité. L'université a fait des efforts en ce domaine et doit les poursuivre. Or, le déficit, qui était de 41 postes en 2000, a été ramené à 33 postes fin 2001, ce qui n'est pas satisfaisant.

¹ cf. Annexe III. Le personnel IATOS en 2000-2001. Tableau 1. Taux d'encadrement en personnel IATOS 2000-2001

² cf. Annexe III. Le personnel IATOS en 2000-2001. Tableau 2. Potentiel réel IATOS et répartition de ce potentiel dans l'université. 2000-2001

³ cf. Annexe III. Le personnel IATOS en 2000-2001. Tableau 2. Potentiel réel IATOS et répartition de ce potentiel dans l'université. 2000-2001

⁴ cf. Annexe III. Le personnel IATOS en 2000-2001. Tableau 3. Potentiel réel des services communs et répartition de ce potentiel entre les services

⁵ ex : Fonction logistique : nombre de m² par IATOS. Fonction personnels : nombre de personnels gérés par IATOS

V - LA GESTION FINANCIÈRE DE L'ÉTABLISSEMENT

1 - L'ÉQUILIBRE FINANCIER SUR LES PÉRIODES BUDGÉTAIRES

Au niveau des prévisions. Les dépenses totales de l'établissement (fonctionnement et investissement) sont chaque année supérieures aux recettes globales depuis 3 ans et l'université n'exécute son budget prévisionnel qu'en prélevant sur ses réserves¹.

En réalité. Les comptes financiers laissent percevoir des décalages beaucoup mieux maîtrisés.

2 - LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

L'université est un peu moins dépendante de l'État que les jeunes universités pluridisciplinaires pour ses recettes de fonctionnement puisque 53% de celles-ci proviennent de L'État contre 66% dans les autres universités. La forte implication des collectivités se lit dans les comptes financiers, la contribution des collectivités atteignant 14,58% du budget de fonctionnement contre 8,44% dans les universités comparables. On note les efforts importants faits dans le contrat quadriennal pour développer la formation continue, les ressources atteignant 7,68% en ayant suivi une progression régulière contre 6,65% dans le groupe comparable. On observe sur la période quadriennale une baisse en valeur relative assez importante des ressources propres qui passe de 34% en 1998 à 23% des recettes en 2000. Dans la mesure où le poids des réserves s'amenuise aussi, le risque de fragilisation de la situation financière de l'établissement apparaît. Le montant de contrats d'étude et de recherche est très peu important ainsi que le montant de la taxe d'apprentissage².

Au niveau des dépenses de fonctionnement, les postes "services extérieurs" et "autres services extérieurs" ont une part relative de plus en plus importante sur la période 1998-2001; les postes de frais suivants augmentent en effet beaucoup : fluides-entretien et réparations-nettoyage, en raison de la mise en service de nombreuses surfaces nouvelles ; frais de déplacement et de mission liés à l'éloignement de la métropole. De la même façon, on observe une hausse des rémunérations sur ressources propres, le poids des personnels non titulaires restant élevé ainsi que celui des heures complémentaires pour l'enseignement³.

Une particularité forte est à signaler au niveau de la dotation générale de fonctionnement (dotation automatique et contractuelle). Alors que dans la plupart des universités la part relative du contractuel dans le total de la dotation est comprise dans une fourchette de 5% à 12%, cette part est de 48% à l'Université de la Réunion⁴. On comprend que, dans ces conditions, un contrat quadriennal signé avec retard handicape sérieusement l'université au plan financier. Un dérapage chronologique incite beaucoup d'interlocuteurs à considérer les dotations financières prévues dans le contrat comme une aide ou une subvention complémentaire à leur dotation et non comme des sommes qui sont la traduction budgétaire de politiques soutenues.

3 - LE MODÈLE SAN REMO APPLIQUÉ À L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Le modèle SAN REMO est sans doute quelque peu pénalisant pour une université en pleine croissance avec des paramètres fluctuants d'une année sur l'autre. au niveau des effectifs et des m² notamment. Rappelons que cette université bénéficie d'importants programmes de construction dans les CPER successifs. Le modèle prend en compte la valeur des paramètres avec une à deux années de retard par rapport à la réalité à laquelle il s'applique.

¹ cf. Annexe IV. Tableau 1. Dépenses et recettes globales sur la période 1998-2000

² cf. Annexe IV. Tableau 3. Structure des recettes de fonctionnement sur la période 1998-2000

³ cf. Annexe IV. Tableau 4. Structure des dépenses de fonctionnement de l'université sur les trois dernières périodes budgétaires

⁴ cf. Annexe IV. Tableau 2. Dotation globale de l'université décomposée en dotation automatique et dotation contractuelle. Années 2000 et 2001

La DIPAL (Direction du patrimoine et de la logistique) a réalisé un important travail d'inventaire des surfaces (deux années de travail d'un vacataire à mi-temps) après que le MEN lui ait alloué 100 KF pour "l'informatisation du patrimoine" (évalué à 1 MF). Une démarche a alors été engagée auprès de la DPD pour rectifier les surfaces bâties recensées par le Ministère, car à l'évidence cette rectification s'impose : la dotation logistique est versée sur la base de 50 528 m² dans SAN REMO alors que le nombre de m² en service approche les 72 000 m². Chaque année, l'université enregistre un déficit d'environ 3 000 000 F entre ses dépenses de logistique et la dotation MEN reçue pour la logistique¹.

VI - LE PATRIMOINE IMMOBILIER

1 - UN VASTE PARC IMMOBILIER À L'UNIVERSITÉ

L'université gère un campus d'environ 70 000 m². De nombreuses constructions nouvelles seront mises en service sur le prochain CPER et concernent avant tout le site du Tampon. L'Université de la Réunion disposera, au terme de la période couverte par le présent contrat de plan État-Région (2000-2006), d'un parc immobilier de qualité correspondant bien aux objectifs de son développement. La gestion du patrimoine existant est confiée à la DIPAL.

2 - LA GESTION DU PARC IMMOBILIER

L'insuffisance de la ligne budgétaire pour la maintenance et la sécurité. Les sommes allouées dans le contrat quadriennal 1998-2001 pour la maintenance et la sécurité, environ 12,5 MF, ont été insuffisantes et l'université a fait de gros efforts pour apporter un complément sur son propre budget. Les principaux problèmes de maintenance rencontrés concernent les étanchéités et les toitures : aucun ravalement de façade n'a été effectué depuis que les bâtiments ont été mis en service, alors qu'il serait nécessaire d'en effectuer un tous les dix ans. Par ailleurs, la gestion de l'énergie, la climatisation notamment, pose des problèmes sur les plus anciens des bâtiments du campus du Moufia. Un projet de centralisation de la production de froid est actuellement à l'étude. Il devrait remplacer les appareils individuels (1 ou 2 par salle) actuellement installés. Le coût de cet investissement est important, même si des cofinancements peuvent être envisagés. Le retour sur investissement, estimé à 6 ans, justifie un engagement particulier du MEN sur ce projet.

Un système d'information sur le patrimoine à créer. Bien que ce projet ait été inscrit dans le dernier contrat quadriennal, l'université a pris du retard dans la mise en place de ce système qui représente une étape *"vers une optimisation de la gestion du patrimoine tant en termes de maintenance des bâtiments qu'en termes de redéploiement des activités pédagogiques, scientifiques et culturelles"*².

3 - LA SÉCURITÉ AUX ABORDS DU CAMPUS NORD DU MOUFIA

Le campus du Moufia souffre d'un problème particulier d'intégration dans son environnement du fait de sa proximité du quartier sensible du Chaudron. Il y règne un fort sentiment d'insécurité en raison de l'accroissement d'actes d'incivilité : vols ou détérioration de véhicules ; agressions d'étudiantes. Afin d'endiguer ce phénomène, la présidence a mis en place des mesures coûteuses, comme un gardiennage permanent assuré par deux vigiles 24 heures sur 24, pour un coût de 1,7 MF par an, la construction d'un grillage ceinturant le campus pour un coût de 700 000 F, la réquisition mensuelle de la police nationale, qui effectue quelques rondes régulières, un projet de construction d'une passerelle privée reliant les cités et chevauchant le boulevard sud pour un coût évalué à 6 MF.

¹ cf. Annexe IV. Tableau 5. Écart entre les dépenses réelles de logistique et la dotation du MEN en logistique

² Extrait du contrat quadriennal 1998-2001

4 - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

À l'attention de l'université. L'université doit désormais faire porter son effort sur des actions propres à maintenir en bon état de fonctionnement le parc immobilier de qualité dont elle bénéficie. La mise en place d'un système d'information sur le patrimoine et celle d'un schéma directeur axé tant sur le développement du patrimoine que sur sa gestion doivent faire l'objet de priorités. Le lancement du logiciel Neptune est en cours de réalisation.

À l'attention de la ville de Saint-Denis. Les problèmes de sécurité doivent être abordés en partenariat avec la ville de Saint-Denis et l'État, dans le cadre d'un contrat local de sécurité qui reste à négocier, en ouvrant des pistes de travail alliant éducation, prévention et sanction.

VII-RÉSEAU RENATER, ASSISTANCE INFORMATIQUE : INSUFFISANCE DES CAPACITÉS ET DES MOYENS HUMAINS

1 - LA PROBLÉMATIQUE DU RÉSEAU

Le constat : l'insuffisance de débit

Le réseau Renater met à disposition de l'île un débit de 1Mbit alors qu'il en faudrait 34 dans un premier temps pour s'aligner sur les universités métropolitaines, puis 155 ultérieurement, ce dernier chiffre correspondant à l'objectif des infrastructures pour une université standard selon le schéma directeur du ministère de l'Éducation nationale pour 2004.

L'enjeu

Le déficit important des capacités du réseau freine le développement des TIC à la fois dans l'université et dans l'île.

À l'université. Cette situation contrarie :

- l'implication de l'établissement dans les réseaux de recherche et d'enseignement compte tenu des difficultés de connexion avec la métropole et l'étranger, avec la pratique de la visioconférence ;
- l'expansion de l'enseignement à distance, la technologie faisant obstacle pour aller de l'avant ; en effet, l'université souhaite exporter des cours en recourant aux TIC dans le cadre de son rayonnement dans l'océan Indien (en partenariat avec l'AUF, l'Alliance française et l'UOI) avec ses expériences pédagogiques sur Maurice, Madagascar, les Seychelles, les Comores ;
- le rayonnement de la bibliothèque, les relations d'un point de l'île à l'autre (par exemple, entre les sites sud et nord) passant par le câble, comme avec la métropole.

Pour l'île de la Réunion. Il faut rappeler que l'un des piliers de développement du pôle technologique est les TIC. Sans solution acceptable trouvée dans un délai raisonnable, le tissu économique perdra une opportunité de se dynamiser.

L'obstacle à surmonter

L'écart à combler au niveau du débit est important et se pose, bien sûr, le problème du financement puisque la montée en charge du réseau pour accéder à 34 Mbits représente un coût de 30 MF pour la Réunion.

Les collectivités, les ministères de l'Éducation nationale et de l'Industrie, tout comme le secrétariat aux DOM-TOM sont interpellés fortement par cette problématique.

2 - L'ASSISTANCE INFORMATIQUE

Alors que la modernisation des services accentue le besoin d'informaticiens, notamment l'introduction et pour le développement de logiciels, le manque de personnel informaticien freine les efforts en ce sens. Les tâches à accomplir autour du réseau, de l'audiovisuel, de l'informatique de gestion et de l'informatique des composantes se multiplient, et l'équipe d'informaticiens, éclatée entre les composantes, est en nombre insuffisant. L'informatique au Tampon est très obsolète et le câblage doit être entièrement repris ; il le sera au moment des nouvelles constructions. À Saint-Pierre, les installations sont beaucoup plus modernes mais un seul assistant ingénieur s'occupe des deux sites du Tampon et de Saint-Pierre, ce qui est, là aussi, insuffisant.

VIII - EN CONCLUSION

1 - POINTS FORTS

Le Service commun de la documentation est très dynamique à l'Université de la Réunion et particulièrement apprécié des étudiants.

La communication interne est bonne, les acteurs sont associés aux mécanismes décisionnels ; la coordination est bonne entre les responsables qui travaillent dans une confiance réciproque.

La structure exécutive choisie (une commission permanente en lieu et place d'un bureau, composée du président, des vice-présidents, du secrétaire général, des doyens et des directeurs d'institut) permet un bon ajustement entre les décisions prises et leur mise en œuvre, ce qui favorise la cohésion de l'établissement et apporte une efficacité certaine au pilotage.

Les conseils et commissions fonctionnent globalement de façon très satisfaisante pour l'ensemble des élus (points abordés, qualité des documents remis en amont et aval des séances, qualité des débats).

2 - POINTS FAIBLES

Au niveau du gouvernement. Les IATOS et les étudiants ne participent pas suffisamment à la politique générale d'établissement (le bureau prévu dans l'article 10 des statuts n'a pas été créé ; les IATOS revendiquent la parole dans les conseils ; il n'y a pas de vice-présidence étudiante).

Le poids des facultés et des instituts est très fort, ce qui peut peser à terme sur la définition d'une politique globale d'établissement.

Au niveau de la gestion. L'essentiel des points faibles se situe à ce niveau.

L'université manque d'outils de pilotage. Elle n'a pas mis en place de véritable budget de gestion lui permettant de "lire" les efforts faits en faveur des politiques inscrites dans le projet d'établissement. Elle ne recourt pas à des méthodes d'allocation de ressources en interne pour répartir de façon efficace, en fonction d'indicateurs d'activité, les crédits de fonctionnement et les emplois dans l'établissement. Ainsi, on constate que la DGF est répartie sur des bases historiques (le plus souvent en faveur des facultés) et non sur des critères d'activité ; on remarque que certaines fonctions ou missions stratégiques (comme, par exemple l'assistance à la recherche, les relations avec le monde industriel etc.) sont très mal dotées à l'université et qu'il conviendrait d'opérer un rééquilibrage lors des créations futures d'emplois, en s'appuyant sur des indicateurs pertinents (mettant en évidence certains déséquilibres, et donc des priorités).

Le système d'information de l'université manque de fiabilité. Les statistiques livrées par l'université au CNE ont fait l'objet, à plusieurs reprises, d'amendements et des zones d'ombre demeurent. Le recrutement d'un cadre A affecté à du contrôle de gestion serait très bénéfique pour l'université.

Les prévisions budgétaires sont insuffisamment réalistes. Le pouvoir de contrôle de l'équipe présidentielle et du CA doit s'exercer davantage pour les améliorer en ce sens.

Il y a un déficit de procédures et de cadrage en interne pour mieux maîtriser la dépense en heures complémentaires. Le travail entrepris par l'université pour y remédier est vivement encouragé.

CONCLUSIONS
GÉNÉRALES
ET
RECOMMANDATIONS

I - BILAN DU FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Ce bilan peut être établi autour des différentes dimensions de la vie d'une université en montrant ce qui a été bien conduit dans cet établissement et ce qui, au contraire, présente des points de fragilité sur lesquels l'Université de la Réunion doit travailler.

1 - LES POINTS FORTS

La définition d'un positionnement viable dans un contexte atypique. Dans un environnement spécifique, offrant des facteurs favorables mais aussi de réels handicaps, il y avait un difficile équilibre à trouver¹ pour satisfaire des attentes le plus souvent contradictoires et l'Université de la Réunion a plutôt bien réalisé la synthèse entre ces divergences en optant pour un positionnement qui lui confère une véritable spécificité ainsi qu'une reconnaissance dans le champ des établissements d'enseignement supérieur.

L'appropriation de la démarche contractuelle comme outil fort de pilotage. L'université a fait de la politique contractuelle un véritable instrument de pilotage de son développement, lui faisant jouer à plein son rôle de fonction stratégique (diagnostic de l'environnement, des capacités et du savoir-faire de l'établissement ; définition d'axes de développement, de politiques et actions déclinées à partir des axes). Les axes formalisés dans le contrat et les politiques déclinées sur ces axes ont bien constitué la trame des missions et actions accomplies dans le temps par l'université, comme nous avons pu le vérifier dans chaque domaine de la vie de l'établissement (formation, recherche, relations internationales, vie sociale étudiante, etc.)

L'élargissement de la palette des formations offertes. L'offre de formation s'est considérablement enrichie durant la dernière décennie : non seulement la plupart des socles de formation de 1^{er} cycle permettant aux étudiants réunionnais de poursuivre leurs études en 2^e cycle en métropole ont été ouverts, mais des efforts non négligeables ont été faits en complément pour créer des formations professionnalisantes (adossées aux spécificités de l'île et de l'océan Indien) au niveau des 2^e et 3^e cycles dans chaque secteur disciplinaire. Des efforts à saluer ont été faits pour accompagner l'étudiant réunionnais dans son parcours de la réussite (information en amont de son inscription dans une filière, tutorat et ateliers de la réussite durant son 1^{er} cycle).

Un service documentaire de qualité en appui de la formation et de la recherche. Le Service commun de la documentation offre des prestations de qualité aux étudiants et enseignants. Cette structure d'appui fonctionne avec efficacité à l'Université de la Réunion (qualité des locaux ; qualité des services au niveau des collections, de l'accès aux ouvrages sur place, par prêt, en ligne ; flexibilité des horaires).

L'émergence d'une recherche lisible et attractive. L'activité de recherche a gagné beaucoup en lisibilité grâce au mouvement de structuration en pôles, en attractivité en raison de la montée en charge de la production scientifique (tant au niveau quantitatif que qualitatif), des labels MSU et bientôt CNRS, de la reconnaissance mondiale sur quelques thématiques très spécifiques (deux en sciences), du soutien fort des collectivités intéressées par les thèmes de recherche développés durant la dernière décennie.

Une ouverture sur le monde et particulièrement sur la zone de l'océan Indien. Des expériences dynamiques d'ouverture sur le monde ont été menées, notamment en direction de la zone de l'océan Indien, tant en matière de formation (délocalisations de formations, formations en réseaux) que de recherche (partenariats entre laboratoires de l'université et laboratoires de la région sur des thématiques de recherche identitaires) et de diffusion des techniques documentaires (exportation du savoir-faire du SCD dans la région de l'océan Indien par le biais de formations pilotées par le SCD).

Un investissement important dans la vie sociale étudiante. L'université fait beaucoup d'efforts, notamment sur ses ressources propres, pour assurer aux étudiants un service de médecine préventive performant et leur offrir une palette large de prestations culturelles et sportives.

¹ On se référera au chapitre "Une université aux traits originaux dans un environnement spécifique".

2 - LES POINTS DE FRAGILITÉ SUR LESQUELS L'UNIVERSITÉ DOIT TRAVAILLER

Le déséquilibre créé par le développement trop rapide de l'offre de formation. Le déséquilibre se constate à la fois en termes de gestion (charge d'enseignement réelle trop élevée au regard de la charge théorique accordée par le Ministère) et de compatibilité de missions pour les enseignants-chercheurs entre l'enseignement, la recherche et l'administration (enseignants trop sollicités pour l'enseignement et l'encadrement de filières, et détournés pour partie de leur mission de recherche).

La mission de formation des maîtres insuffisamment remplie par l'université. L'IUFM prend en charge la quasi-totalité des préparations aux concours de l'enseignement ; l'université apporte à l'IUFM un appui globalement marginal. On peut dire que l'implication de l'Université de La Réunion dans son IUFM est faible par rapport au niveau d'implication des universités de métropole dans leurs IUFM respectifs. Il conviendrait de l'amplifier en accentuant les efforts engagés depuis trois ans, et ce d'autant plus que la proportion des étudiants attirés par les concours de l'enseignement est plus importante à l'Université de la Réunion que dans les universités de métropole.

Un rôle de pilotage de la délocalisation dans le sud de l'île pas assez affirmé par l'université. La politique de délocalisation, si elle semble clarifiée dans l'esprit de l'équipe présidentielle, n'est pas suffisamment affichée et contrôlée dans les faits et, si l'université souhaite garder, dans le cadre de son autonomie, la vision stratégique du développement dans le sud, elle doit affirmer davantage son rôle de pilote. Il y a, par ailleurs, un véritable déficit de services à l'étudiant sur les campus du sud de l'île (offre de loisirs, culture, sport, médecine préventive). Même si plusieurs acteurs sont concernés par ce manque (Ministère et collectivités entre autres), l'université doit convaincre et impulser le développement de ces services pour une délocalisation réussie.

Un déficit d'instruments de pilotage et d'indicateurs de gestion. Les instruments de pilotage (contrôle de gestion, système d'information, d'aide à la décision, procédures d'allocation des ressources en interne) sont très peu développés et ce manque doit être comblé le plus rapidement possible pour clarifier les arbitrages en interne, convaincre en externe en argumentant autour des atouts et des difficultés de l'établissement, faire jouer au projet d'établissement et au contrat leur fonction de "programmation de moyens" et "d'évaluation", au-delà de la fonction stratégique qu'ils remplissent correctement.

II - RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DU CNE POUR LE DÉVELOPPEMENT FUTUR DE L'UNIVERSITÉ

1 - RALENTIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION DANS LE PROCHAIN CONTRAT QUADRIENNAL, SURTOUT À LA FACULTÉ DES SCIENCES ET À L'IAE

Force est de constater que le développement tous azimuts a provoqué une situation de forte tension interne, avec un déficit croissant d'encadrement en personnel enseignant et IATOS et un manque important de moyens financiers destinés au fonctionnement pédagogique.

La faculté des Sciences et l'IAE n'ont pas encore consolidé leur croissance. La priorité pour ces composantes doit être la mutualisation des formations au niveau des 2nds cycles pour mieux maîtriser les coûts de fonctionnement des formations et non l'ouverture de nouvelles formations. L'IAE doit donner priorité au développement de l'IUP Tourisme, qui offre de réelles perspectives d'insertion aux étudiants. Des synergies plus fortes avec la faculté des Lettres doivent être exploitées.

Le CNE recommande à l'université un développement très mesuré et sélectif de l'offre de formation durant le prochain contrat quadriennal, assorti d'une recomposition du portefeuille de formations, voire une "pause" dans certains secteurs disciplinaires permettant de consolider l'existant.

2 - PRIVILÉGIER UN DÉVELOPPEMENT SÉLECTIF ET MODÉRÉ DE L'OFFRE DE FORMATION DANS LES AUTRES COMPOSANTES AVEC UN REGARD SUR L'OcéAN INDIEN

Le CNE encourage ce développement autour de trois axes : le développement des formations transversales par rapprochement des disciplines de différents secteurs de formation pour consolider les efforts de professionnalisation, la montée en charge du site du Tampon autour de filières ciblées, le rayonnement de ces formations identitaires et professionnalisantes ainsi créées dans l'océan Indien.

Le CNE recommande un développement de la transversalité des formations. À ce titre, il insiste sur les synergies déjà mentionnées dans les développements du rapport et qui méritent d'être exploitées : il en existe dans le domaine du FLE entre les sciences du langage, la littérature, les langues, l'anthropologie et la géographie ; il en existe dans le domaine du tourisme entre la gestion d'un côté, les langues, le patrimoine et les sciences humaines de l'autre. La filière STAPS pourrait elle-même s'intéresser au développement d'une option Tourisme sportif, le secteur étant incontestablement porteur (possibilités de développement des pratiques sportives "extrêmes" comme l'escalade, ou à caractère "découverte de la nature" comme la randonnée). Dans le domaine des TIC, des collaborations peuvent être envisagées entre les sciences, qui ont développé un DESS Informatique, réseaux et multimédias, les lettres, qui ont créé un DESS Image et Société, et la filière Image, son, soutenue par le CPER et dans laquelle des laboratoires de recherche en sciences de l'université sont impliqués.

En tout état de cause, la création de mastaires et l'édification de l'espace européen de l'enseignement supérieur offrent de bonnes opportunités pour amorcer dans l'université une réflexion sur l'évolution des formations de 2^e et 3^e cycles pouvant conduire à l'identification de crédits transversaux et à la mobilité.

Le CNE recommande une montée en charge progressive et ciblée de l'offre de formation dans le sud. Pour la période 2002-2005, il suggère un développement autour des secteurs identifiés comme porteurs pour le développement de l'île et de la zone océan Indien : agro-alimentaire, bâtiment et travaux publics, tourisme et promotion du français langue étrangère.

Le CNE encourage un rayonnement accru sur l'océan Indien. Avec le développement de formations, au Tampon ou à Saint-Denis, articulées à des secteurs professionnels porteurs pour la région, un accueil plus systématique d'étudiants en provenance de l'océan Indien peut-être envisagé. Cette ouverture peut être facilitée par des délocalisations totales ou partielles des diplômes en recourant aux TIC.

3 - RENFORCER LA COOPÉRATION AVEC L'IUFM DÈS LE PROCHAIN CONTRAT QUADRIENNAL

Dans le chapitre de ce rapport consacré aux relations université/IUFM, le CNE fait des recommandations pour améliorer la coopération au niveau institutionnel entre les deux établissements, l'implication de l'université dans la préparation aux concours de l'enseignement et la coopération en recherche en éducation.

4 - METTRE EN PLACE UN CONTRÔLE DE GESTION SUR LES FORMATIONS ET PRENDRE DES DÉCISIONS DE RECOMPOSITION À LA FIN D'UN CONTRAT QUADRIENNAL

À l'Université de la Réunion, il s'agit de mettre en place un délicat compromis entre deux scénarios contradictoires difficiles : celui d'offrir une palette complète de formations pour répondre à un besoin croissant de formation au plan local, mais avec des difficultés certaines d'atteindre des masses critiques ; celui d'offrir une palette beaucoup plus restreinte et plus identitaire de formations, porteuse d'une vraie différenciation pour l'université avec la métropole, tout en prenant le risque de se couper d'un bassin large de recrutement local.

Cette complexité milite en faveur de la mise à disposition d'indicateurs sur les formations, actualisés année par année, sur une période quadriennale : effectifs de la formation et évolution, taux de succès au diplôme et taux de sortie, niveau d'encadrement en personnel enseignant, caractère professionnalisant de la formation et degré d'insertion, facteurs d'environnement favorables ou défavorables, articulation des enseignements avec la recherche de l'université.

Chaque formation pourrait alors être appréciée de manière favorable, moyennement favorable ou peu favorable sur chacun de ces critères, puis recevoir une appréciation sur l'ensemble des critères. Ainsi, à la fin d'un contrat quadriennal, après avoir observé sur 4 ans l'ensemble des indicateurs et leur évolution pour chaque formation, des décisions de recomposition du portefeuille pourraient être envisagées : fermeture, rapprochement de formations entre elles, transformation. En tout état de cause, cela amènerait à s'interroger sur les équilibres d'un portefeuille de formations.

5 - PRENDRE LA POSITION DE "TÊTE DE PONT" SUR UN PROGRAMME DE RECHERCHE

L'université doit se montrer résolument volontariste pour acquérir un rôle de "tête de pont" en région sur un axe fort, spécialité reconnue de l'université (exemple : l'hydro-volcanologie).

Elle s'appuiera sur le statut probable de future UMR entre le laboratoire de Physique de l'atmosphère et le CNRS, qui apportera moyens et ouverture supplémentaires pour poursuivre la stratégie de forte différenciation.

Elle élaborera un programme transversal dans lequel seront repérés les partenariats pertinents à mettre en œuvre (à l'échelle de l'océan Indien, de la métropole et de l'international) pour consolider son image de spécialiste et de tête de pont de la recherche dans l'océan Indien (le 6^e PCRD doit, à cet effet, retenir l'attention de l'université car il prévoit des financements importants dans des domaines qui sont la spécialité de l'université).

Elle développera ce type de savoir-faire sur un programme, de telle sorte de le transposer par suite à d'autres programmes et de devenir "tête de pont" de plusieurs recherches spécialisées dans l'océan Indien (ex. le multiculturalisme et le multilinguisme, l'agro-alimentaire, la géosphère, la physique de l'atmosphère, la gestion des entreprises etc.) sur lesquelles s'adosseront des formations identitaires rayonnant en région (FLE, master en agro-alimentaire comme celui prévu avec Maurice, formations à la gestion des entreprises, aux TIC dans le cadre de l'UOI etc.)

Pour conforter la stratégie précédente, l'établissement réfléchira à l'ouverture progressive de formations doctorales ciblées, prenant appui sur ces recherches très spécialisées afin de créer de l'attractivité pour les troisièmes cycles de l'Université de la Réunion. La création d'un mastaire en sceau propre, rattaché au laboratoire de Physique de l'atmosphère, pourra être envisagée. Il s'agira de concevoir l'ouverture de ces futures formations en gardant des contacts aussi étroits que possible avec les partenaires de métropole pour poursuivre le développement de la recherche dans un esprit d'ouverture.

6 - DÉVELOPPER LA VALORISATION DE LA RECHERCHE

Les structures d'interface comme le BRUMI et le BRED ainsi que l'école doctorale interdisciplinaire, qui a tenu ses premières doctorales au Tampon en mars 2001, avec la participation des entreprises, doivent contribuer au resserrement des liens avec le monde économique. Un appui supplémentaire pourra être apporté à la valorisation de la recherche avec la création récente d'un incubateur, localisé au Technopôle du Cerf et qui a pour objectif de piloter la création de 3 à 5 entreprises par an. Jusqu'ici les deux pépinières d'entreprises existant dans l'île n'ont porté aucun projet émanant de l'université, qui n'a par ailleurs jamais déposé de brevet.

Au moment où les partenaires institutionnels et socio-économiques montrent qu'ils ont pris conscience de l'importance des enjeux du transfert, il paraît vivement souhaitable que l'université accentue ses efforts pour développer la valorisation de sa recherche en s'appuyant le plus possible sur un partenariat fort avec les EPST ou des structures assimilées. Un service central pilotant la valorisation de la recherche doit être clairement identifié.

7 - METTRE EN ŒUVRE UN PILOTAGE FORT DE LA DÉLOCALISATION AU SUD

Le CNE recommande à l'université d'inscrire sa politique de développement du sud ¹ dans son contrat d'établissement.

De la même façon, il soutient le projet de mise en place d'un conseil d'orientation dont le rôle politique permettrait à l'université, en partenariat avec les collectivités et les représentants des forces économiques sociales et culturelles de l'île, de piloter et contrôler le développement des sites du sud.

Une structuration des sites sud, tant au plan administratif qu'au plan des services rendus à l'étudiant (offre de loisirs, médecine préventive, restauration, logement), doit être activement engagée pour réussir cette délocalisation et lui donner cette dimension programmée d'ouverture sur l'océan Indien.

8 - DÉVELOPPER LES INSTRUMENTS ET LE CONTRÔLE DE GESTION

Le CNE recommande à l'université de mettre en place le plus rapidement possible des procédures et méthodologies de travail permettant de mieux maîtriser les dépenses prévisionnelles et réelles des heures complémentaires, et de répartir de manière plus efficace les crédits de fonctionnement et les emplois en interne sur la base d'indicateurs d'activité et non plus sur des bases historiques.

Il insiste sur la nécessité de développer des systèmes d'information fiables sur les différentes dimensions de la vie de l'université, de construire des indicateurs de gestion, afin de mieux communiquer en interne et en externe sur les arbitrages décisionnels pris, de mieux convaincre sur la nécessité de privilégier telle option plutôt que telle autre. Les systèmes actuels manquent de fiabilité pour instruire les décisions.

III - RECOMMANDATIONS À L'ATTENTION DU MINISTÈRE ET DES COLLECTIVITÉS

1 - LE MINISTÈRE CONTRIBUERA AU DÉVELOPPEMENT DE L'UNIVERSITÉ EN INTERVENANT SUR QUELQUES ASPECTS SENSIBLES

Parmi ces aspects, on peut citer :

- la signature des futurs contrats d'établissement aux échéances prévues, le poids de la dotation contractuelle dans la DGF globale étant très élevé à l'Université de la Réunion ;
- l'inscription, dans le futur contrat d'établissement, de la politique soutenue par l'université pour développer et structurer les sites sud ainsi que les actions et moyens en découlant ;
- la résorption du déficit en emplois à la fois en personnel enseignant et en IATOS, la situation de sous-encadrement constituant, comme on l'a montré tout au long du rapport, un véritable facteur de blocage de la croissance ; la création de postes à responsabilités particulières, notamment pour faire du contrôle de gestion et développer les systèmes d'information ;
- la mise à jour de paramètres SAN REMO comme le montant des surfaces à financer, le chiffre actuel des 44 000 m² pour la dotation automatique et 50 000 m² pour la dotation contractuelle étant bien en-dessous des réalités (72 000 m²) ;
- une dotation particulière fléchée sur l'augmentation du débit du réseau RENATER afin de permettre à l'université de s'ouvrir sur le monde, et notamment sur l'océan Indien, en recourant aux TIC pour faire rayonner ses activités de recherche et de formation dans la région et réussir la stratégie de développement des sites sud.

¹ On se reportera au chapitre "Une université délocalisée".

Par ailleurs, il serait sans doute utile que le Ministère impulse et coordonne une étude sur les étudiants de la Réunion en mobilité : pourcentage d'étudiants concernés, critères d'attribution des bourses à la mobilité, pourcentage de ceux qui reviennent dans l'île après avoir suivi un cursus en métropole ou à l'étranger. Analyser, dans le cadre d'une étude approfondie, les incidences positives ou négatives de la mobilité étudiante peut, en effet, améliorer la réflexion stratégique relative au développement de l'Université de la Réunion.

2 - LES COLLECTIVITÉS, DÉJÀ TRÈS IMPLIQUÉES, SONT SOLLICITÉES SUR LES ASPECTS SUIVANTS

Les efforts faits par les collectivités pour le développement de l'université sont très importants. L'attention particulière apportée par les collectivités depuis plus d'une décennie à l'enseignement supérieur dans l'île a permis à l'université de se doter des nombreux atouts indéniables évoqués plus haut.

Pour l'avenir, la poursuite de l'investissement des collectivités dans le développement de l'université est vivement souhaitée. À court terme, nous rappelons les quelques préoccupations fortes qui émergent :

- la problématique du développement de la délocalisation au sud doit être abordée sur un double plan : le plan politique, car il convient de réaliser des arbitrages consensuels qui peuvent être faits dans le cadre d'une commission d'orientation ; le plan financier, car le site doit se structurer, notamment sous l'angle de la vie sociale étudiante, le campus sud étant actuellement dépourvu de nombreux services destinés, à l'étudiant, à la différence du campus nord ;
- le réseau RENATER présente une insuffisance de débit pour les raisons évoquées ci-dessus ;
- les travaux de mise en sécurité du campus du Moufia doivent être conduits dans un délai raisonnable.

LISTE
DES
SIGLES

AES	Administration économique et sociale
AMN	Assistant moniteur normalien
ANT	Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer
APASU	Attaché principal d'administration scolaire et universitaire
APL	Aide personnalisée au logement
APOGÉE	Application pour l'organisation et la gestion des enseignements et des étudiants
APS	Activités physiques et sportives
ASCUR	Association sportive et culturelle de l'Université de la Réunion
ASU	Administration scolaire et universitaire
ATER	Assistant temporaire d'enseignement et de recherche
ATOS	(Personnels) administratif, technique, ouvrier et de service
AUF	Agence universitaire de la francophonie
BP	Budget primitif
BQR	Bonus qualité recherche
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
BTCR	Bureau du troisième cycle, de la recherche et des publications
BTP	Bâtiment travaux publics
BTS	Brevet de technicien supérieur
CA	Conseil d'administration
CAAE	Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises
CAP	Commission administrative paritaire
CAPE	Certificat d'aptitude au professorat des écoles
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire
CAPET	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique
CEC	Contrat emploi consolidé
CEP	Certificat d'études politiques
CES	Contrat emploi solidarité
CEVU	Conseil des études et de la vie universitaire
CIEP	Centre international d'études pédagogiques (de Sèvres)
CIFRE	Convention industrielle de formation pour la recherche
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CIRCI	Centre interdisciplinaire de recherche sur la construction identitaire
CLES	Certificat de compétence en langue pour l'enseignement supérieur
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
CNED	Centre national d'enseignement à distance
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CNU	Conseil national des universités
COI	Communauté de l'océan Indien
CPC	Commission paritaire consultative
CPE	Commission paritaire d'établissement
CPER	Contrat de plan État-Région
CPU	Conférence des présidents d'université
CPU-COREX	Commission des relations extérieures de la CPU
CRITT	Centre régional d'innovation et de transfert de technologie
CRLH	Centre de recherches littéraires et historiques
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires

CS	Conseil scientifique
CSP	Conseil scientifique et pédagogique (de l'IUFM)
CSP	Catégories socio-professionnelles
CTP	Comité technique paritaire
CURAPS	Centre universitaire de recherche en activités physiques et sportives
DAF	Division des affaires financières
DASE	Division des affaires scolaires et des enseignements
DBM	Décision budgétaire modificative
DEA	Diplôme d'études approfondies
DES	Direction de l'Enseignement supérieur
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales
DEUST	Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DOCUP	Document unique de programmation
DR	Direction de la recherche
DRT	Diplôme de recherche et de technologie
DS	Direction scientifique
DSR	Diplôme supérieur de recherche
DU	Diplôme d'université
DUT	Diplôme universitaire de technologie
EA	Équipe d'accueil
EAD	Enseignement à distance
ECOMAR	Laboratoire d'écologie marine
EDI	École doctorale interdisciplinaire
ENA	École nationale d'administration
EPS	Éducation physique et sportive
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique
ETE	Équivalent temps d'enseignement
ETP	Équivalent temps plein
FACIREM	Centre franco-australien de recherche en marketing
FAVE	Fonds d'amélioration de la vie étudiante
FDGDEC	Fédération départementale des groupements de défense contre les ennemis des cultures
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
FLE	Français langue étrangère
FSEF	Fondation santé des étudiants de France
FSU	Fédération syndicale unitaire
GARACES	Groupe d'analyse et de recherche sur les activités et les coûts des enseignements supérieurs (système de répartition remplacé par SAN REMO)
GEA	Gestion des entreprises et des administrations
GREGOI	Groupe de recherche en gestion des entreprises de l'océan Indien
GRH	Gestion des ressources humaines

HDR	Habilitation à diriger des recherches
IAE	Institut d'administration des entreprises
IATOS	(Personnels) ingénieur, administratif, technique, ouvrier et de service
IEP	Institut d'études politiques
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
ILA	Institut de linguistique et d'anthropologie
INFOSUP	Base de données informatiques sur l'enseignement supérieur français
INSA	Institut national des sciences appliquées
INSCAE	Institut national de commerce et d'administration des entreprises
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IRD	Institut de recherche pour le développement
IREMIA	Institut de recherche en mathématiques et informatique appliquées
ITA	(Personnels) ingénieur, technique et administratif
ITARF	(Personnels) ingénieur, technicien, administratif, de recherche et de formation
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
IUP	Institut universitaire professionnalisé
IUT	Institut universitaire de technologie
KF	Kilofranc(s)
LAP	Licence d'administration publique
LBPV	Laboratoire de biologie et physiologie végétales
LEA	Langues étrangères appliquées
LPA	Laboratoire de physique de l'atmosphère
LSH	Lettres et sciences humaines
LST	Laboratoire des sciences de la terre
MASS	Mathématiques appliquées et sciences sociales
MCF	Maitre de conférences
MEN	Ministère de l'Éducation nationale
MF	Million de francs
MIASS	Mathématiques et informatique appliquées aux sciences sociales
MSG	Maitrise de sciences de gestion
MST	Maitrise de sciences et techniques
MSTCF	Maitrise de sciences et techniques comptables et financières
MSU	Mission scientifique universitaire
NABUCO	Nouvelle approche budgétaire et comptable
NTE	Nouvelles technologies éducatives
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
ORACLE	Observatoire de recherche sur les anciennes colonies et leurs liens avec l'Europe
OVE	Observatoire de la vie étudiante

PAST	Professeur associé en service temporaire
PCRD	Programme-cadre de recherche et de développement
PE	Professeur des écoles
PIR	Programmes d'intérêt régional
PLC	Professeur de lycée et collège
PLP	Professeur de lycée professionnel
PPF	Programme pluri-formations
PR	Professeur des universités
PRAG	Professeur agrégé
PRCE	Professeur certifié
PRESUP	Programme de renforcement de l'enseignement supérieur
SAN REMO	Système analytique de répartition des moyens
SCD	Service commun de documentation
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
STI	Sciences et techniques pour l'ingénieur
STS	Section de technicien supérieur
STT	Sciences et technologies tertiaires
SUAPS	Service universitaire des activités physiques et sportives
SVT	Sciences de la vie et de la terre
TAAF	Terres australes et antarctiques françaises
TD	Travaux dirigés
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TICE	Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement
U 2000	Université 2000
U3M	Université du 3 ^e millénaire
UE	Unité d'enseignement
UFR	Unité de formation et de recherche
UMR	Unité mixte de recherche
UPR	Unité propre de recherche
UV	Unité de valeur
ZEE	Zone économique exclusive

RÉPONSE
DU
PRÉSIDENT



**REPONSE DU PRESIDENT
DE L'UNIVERSITE DE LA REUNION
AU RAPPORT ETABLI PAR LE COMITE NATIONAL D'EVALUATION**

1/ L'évaluation

Pour la deuxième fois de son histoire, l'Université de La Réunion a fait l'objet en 2001 d'une évaluation par le Comité National d'Evaluation.

Certes l'établissement très sollicité pendant la période où devait être réalisé le travail d'auto-évaluation (Chambre régionale des comptes, Trésor Public, Cour des Comptes, Ministère pour la préparation du prochain contrat), n'a pas pu consacrer autant de temps qu'il l'aurait souhaité pour finaliser le rapport dans les délais fixés.

Néanmoins, le déroulement de l'évaluation pendant les mois qui ont suivi au travers des nombreux entretiens, en interne comme en externe a permis des échanges de fond solides et constructifs autour des thèmes d'expertises qui avaient été retenus. Toute la communauté universitaire qui a su se rendre disponible au-delà même de ce qui lui était demandé, a relevé et apprécié la qualité des rencontres avec les différents experts. Elle a noté la richesse et l'intérêt des débats qui ont eu lieu à cette occasion, qui restera comme un moment fort de la vie de notre Université.

2/ Les points forts

Le rapport fait apparaître plusieurs points forts, résultat du travail important accompli depuis plusieurs années par les différentes équipes qui se sont succédées à la tête de l'établissement et de l'implication forte de l'ensemble des personnels.

- *Un positionnement viable dans un contexte atypique*
- *La démarche contractuelle comme outil fort de pilotage*
- *La palette des formations offertes*
- *La qualité du service documentaire*
- *Une recherche lisible et attractive*
- *L'ouverture internationale, en particulier sur la zone Océan Indien (que vient de renforcer la décision de la Commission de l'Océan Indien d'installer à l'Université de La Réunion le siège de l'association Université de l'Océan Indien)*
- *L'investissement dans la vie sociale étudiante*

3/ Les fragilités

Ses fragilités, l'Université de La Réunion les connaît, et les experts du CNE les ont bien relevées.

Bien sûr, nous devons poursuivre le travail déjà commencé afin de parvenir à un développement plus équilibré et mieux maîtrisé.

Quelques précisions s'imposent néanmoins à propos de certaines remarques certes pertinentes mais qui doivent être nuancées.

→ *Le développement trop rapide de l'offre de formation en premier cycle*

Cette remarque contredit le caractère positif attribué à notre palette de formations. Elle est à rapprocher par ailleurs du commentaire selon lequel nos prévisions de développement manquent de réalisme.

La probabilité de 20 000 étudiants en 2020 est une hypothèse basse, l'hypothèse haute renvoyant à une éventualité de 25 000 étudiants. Dans tous les cas il est donc certain que l'Université doit viser un élargissement de l'éventail de ses formations afin de permettre aux jeunes réunionnais de se former sur place en disposant de choix comparables à ceux proposés sur le territoire métropolitain.

Contrairement à ce que suggèrent les résultats de l'évaluation, le développement rapide de la carte des formations en premier cycle répond à une attente réelle de la population et les départs massifs pour la métropole après le bac (qu'il faut relativiser car le nombre de bacheliers s'inscrivant à l'Université de La Réunion est équivalent) s'expliquent essentiellement par l'absence de nombreuses filières de premier cycle dans notre établissement.

→ *La grande faiblesse du troisième cycle en général*

Il existe actuellement 12 DESS dans notre université et non pas 9 comme cela est mentionné dans le rapport.

Il semble plus pertinent de rapprocher le nombre d'étudiants de 3^{ème} cycle du nombre d'étudiants inscrits en 1^{er} cycle il y a 5 ans, que de le rapporter aux effectifs actuels.

Il convient de comparer ce qui est comparable : de nombreuses filières en Lettres et Sciences Humaines n'ont pas de 3^{ème} cycle et celles qui en disposent proposent le plus souvent une option au sein d'un DEA pluridisciplinaire. Un projet de partition d'un DEA regroupant 6 disciplines a d'ailleurs été conçu pour mieux répondre à la demande des étudiants désireux d'aborder le cycle doctoral sans être contraints de rechercher en métropole des DEA mieux ciblés par rapport à leur projet de recherche.

→ *Les faiblesses de la recherche et de la formation doctorale : non positionnement de l'Université comme tête de réseau dans un programme régional transversal, valorisation insuffisante, formation à la recherche insuffisamment autonome et donc fragile*

Ces points faibles ont essentiellement pour cause la jeunesse de l'établissement et le sous-encadrement. Ils devraient disparaître peu à peu.

Les DEA cohabilités sont toutefois, dans le domaine des Sciences et Technologies, une très bonne solution d'attente. En outre, la Faculté de Droit et d'Economie est à l'origine de nombreux projets et la récente relance de la Revue Juridique de l'Océan Indien s'inscrit tout à fait dans une démarche de développement de la recherche intégrant une ouverture à l'international.

→ *Le pilotage de la délocalisation dans le Sud de l'île*

Il a semblé à la mission d'évaluation que la délocalisation était conduite sans choix stratégique clair permettant de conduire une politique à moyen terme sur le site du Tampon.

Or cette politique existe, qui consiste à ne plus dédoubler les formations (à l'instar des STAPS) implantées sur le site principal et à créer des filières, exclusivement sudistes, à caractère professionnalisant ou technologique (*). Ce schéma de développement combine donc complémentarité et spécificité, dans le but de limiter les risques d'une coûteuse et inutile scission institutionnelle (2^{ème} université).

La création d'une commission de réflexion stratégique associant toutes les parties prenantes paraît cependant judicieuse et pourrait être proposée au Conseil d'administration.

(*) Ont été programmés dans le contrat quadriennal 2002-2005 une licence professionnelle "Carrières Juridiques, options "collectivités locales" et "secteur privé" ainsi qu'un IUP Génie Civil.

→ *Le déséquilibre entre les dotations en postes IATOS des services centraux et des composantes*

Dans un contexte de sous encadrement important et dans un souci de bonne gestion, le choix fait par l'Université dès l'origine a été de centraliser les missions de base : ressources humaines, finances, gestion du patrimoine, scolarité. Ce choix induit effectivement une dotation sur les service centraux qui peut paraître importante par rapport à d'autres établissement ayant opté pour une autre organisation.

Il convient donc là aussi de relativiser ce déséquilibre "théorique" et de le mettre en regard des missions dévolues aux différentes entités.

→ *Les outils de pilotage et les indicateurs de gestion*

Le CNE a noté le manque d'outils de pilotage, inexistants ou peu développés dans le domaine de l'évaluation des formations mais aussi en ce qui concerne la gestion (moyens d'enseignement, postes, budget).

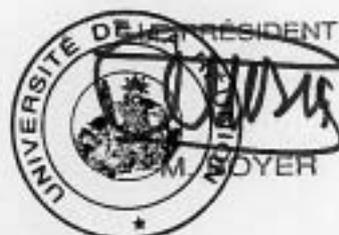
Le gouvernement de l'Université, conscient de cette lacune, a pris ces derniers mois plusieurs décisions importantes visant à un développement mieux maîtrisé, anticipant ainsi certaines des recommandations du Comité :

- la restructuration des services financiers en septembre 2001 : la création d'un service de gestion financière (indépendant de l'agence comptable) permettra de disposer rapidement d'outils d'anticipation, d'analyse et de suivi en matière budgétaire et financière. L'étude des prochains budgets et comptes financiers devrait le confirmer.
- la création du centre des services informatiques en octobre 2001 : ce nouveau service a pour mission de mettre en œuvre la politique informatique de l'Université dans le cadre d'une mutualisation des ressources, humaines et matérielles, pour une meilleure utilisation de celles-ci.
- l'arrivée d'un responsable recruté dans le cadre du mouvement 2002 des attachés d'administration scolaire et universitaire à responsabilité particulière (affectation prévue en août 2002) : chargé de mission auprès du Président et du Secrétaire Général, il devra élaborer et mettre en œuvre les outils de pilotage dont l'Université doit se doter pour mieux utiliser ses ressources.

L'Université de La Réunion va continuer à se développer dans les années à venir en liaison avec l'accroissement de la démographie étudiante (25 000 étudiants prévus à l'horizon 2020).

C'est une Université jeune (20 ans cette année) qui a su au fil des ans se faire reconnaître comme établissement d'enseignement et de recherche à part entière. Elle aura à relever demain d'autres défis : valoriser sa recherche, asseoir son rayonnement dans la zone Océan indien, réussir ses délocalisations dans le Sud de l'île... Si elle en a la volonté et la capacité, elle ne pourra atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés qu'avec le soutien du Ministère et des collectivités territoriales qui doivent continuer à s'impliquer dans son développement.

Pourtant il existe un frein important, soulignés de nombreuses fois dans ce rapport, à ce développement : le déficit d'encadrement en enseignants et en IATOS. Les négociations en cours sur le prochain contrat sont de nature à nous rendre plutôt optimistes. Rendez-vous est pris pour 2005...



PUBLICATIONS DU
COMITÉ NATIONAL
D'ÉVALUATION

ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES

Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987
L'université d'Angers, 1987
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988
L'université de Savoie, 1988
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989
L'université de La Réunion, 1989
L'université Lumière Lyon II, 1989
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989
L'université Rennes I, 1989
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J. Fourier - Grenoble I, 1991
L'université Strasbourg II, 1991
L'université de Nantes, 1991
L'université de Reims, avril 1991
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991
L'université de Rouen, 1991
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992
L'université Montpellier I, 1992
L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992
L'université de Nice, 1992
L'université du Havre, mai 1992
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992
L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993
L'université René Descartes - Paris V, 1993
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993
L'université de Metz, 1993
L'université d'Orléans, 1993
L'université de Franche-Comté, 1993
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994
L'université François Rabelais - Tours, 1994
L'université d'Aix-Marseille II, 1994
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994
L'université Bordeaux II, 1994
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994
L'université Nancy II, 1994
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995
L'université de Bourgogne, 1995
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

L'université d'Artois, 1996
L'université de Cergy-Pontoise, 1996
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996
L'université du Littoral, 1996
L'université de Marne-la-Vallée, 1996
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

L'université de La Rochelle*, 1997

L'université de technologie de Troyes*, 1998

L'université de Bretagne-sud*, 1999
L'université française du Pacifique*, 1999

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

Les écoles et autres établissements

L'École française de Rome, 1986
L'École nationale des Ponts et chaussées, 1988
L'École normale supérieure, 1990
L'École supérieure de commerce de Dijon, 1991
L'École nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991
L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991
L'École française d'Athènes, 1991
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991
L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991
L'École des Chartes, 1992
L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992
L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992
L'École nationale vétérinaire d'Alfort, 1992
Les Écoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992
Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992
Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993
L'École nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993
L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994
L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994
L'École nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques de Besançon, 1995
L'École nationale supérieure de chimie de Paris, 1995
L'École nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995
Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996
L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*, 1996
L'IUFM de l'académie de Caen*, 1996
L'IUFM de l'académie de Grenoble*, 1996
L'IUFM de l'académie de Lyon*, 1996
L'Institut national des sciences appliquées de Lyon*, 1996
L'École centrale de Lyon*, 1996
L'École normale supérieure de Lyon*, 1997
Le Palais de la découverte*, 1997
La Casa de Velázquez*, 1997
L'École française d'Athènes*, 1997
L'École française de Rome*, 1997
L'IUFM de l'académie d'Amiens*, 1998
L'IUFM de l'académie de Reims*, 1998
L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais*, 1998
L'IUFM de l'académie de Rouen*, 1998
L'IUFM de l'académie de Bourgogne*, 1998
L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours*, 1999
L'École nationale de formation agronomique*, 1999
L'Institut français d'archéologie orientale*, 1999
L'IUFM de l'académie de Paris*, 1999
L'IUFM de l'académie de Créteil*, 1999
L'IUFM de l'académie de Versailles*, 1999
L'IUFM de l'académie de Besançon*, 1999
L'École supérieure d'agriculture d'Angers, 2000
L'École supérieure d'agriculture de Purpan, 2000
L'École supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture, 2000
L'École supérieure du bois, 2000
L'Institut supérieur agricole de Beauvais, 2000
L'Institut supérieur d'agriculture de Lille, 2000
L'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes, 2000
L'IUFM du Pacifique*, 2000
L'IUFM d'Aquitaine*, 2000
L'IUFM de l'académie de Toulouse*, 2000
L'IUFM d'Auvergne, 2000
L'IUFM d'Aix-Marseille*, 2000
L'IUFM de Poitou-Charentes*, 2001
L'École nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges, 2001
L'IUFM des Pays de la Loire*, 2001
L'IUFM de Bretagne*, 2001
L'IUFM du Limousin*, 2001
L'IUFM de La Réunion*, 2002
L'IUFM des Antilles et de la Guyane avant sa partition, 2002
L'École centrale de Paris, 2002

Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994
L'université de Nantes, 1995
L'École centrale de Nantes, 1995
L'université Rennes I, 1995
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996
L'université Claude Bernard-Lyon I*, 1996
L'université Jean Moulin-Lyon III*, 1996
L'université Lumière-Lyon II*, 1997
L'université de technologie de Compiègne*, 1998
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen*, 1998
L'université de Rouen*, 1998
L'université du Havre*, 1998
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement*, 1998
L'université de Caen*, 1998

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

L'Institut polytechnique de Sévenans*, 1998
 L'université de Reims - Champagne-Ardenne*, 1999
 L'université de Picardie - Jules Verne*, 2000
 L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse*, 2001
 L'université de Limoges*, 2001
 L'université de Savoie*, 2002
 L'université des Antilles et de la Guyane, 2002
 L'université Grenoble II - Pierre Mendès France et l'Institut d'études politiques de Grenoble*, 2002

ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989
 Les Sciences de l'information et de la communication, 1993
 L'Odontologie dans les universités françaises, 1994
 La formation des cadres de la Chimie en France, 1996
 Le 3ème cycle de médecine générale dans les universités françaises, 1998
 La formation des pharmaciens en France (vol. 1), 1998
 La formation des pharmaciens en France (vol. 2 : les 24 UFR de pharmacie), 1998
 Les formations supérieures en mathématiques orientées vers les applications, 2002

RAPPORTS SUR LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987
 Rapport au Président de la République, 1988
 Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989
 Rapport au Président de la République, 1990
 Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991
 Rapport au Président de la République, 1992
 Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation Française, 1993
 Rapport au Président de la République, 1994
 Évolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation Française, 1995

Rapport au Président de la République, 1996
 Les missions de l'enseignement supérieur : principes et réalités, La Documentation Française, 1997
 Rapport au Président de la République, 1998
 Enseignement supérieur : autonomie, comparaison, harmonisation (rapport 1995-1999), La Documentation Française, 1999

Rapports thématiques

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard
 L'enseignement supérieur de masse, 1990
 Les enseignants du supérieur, 1993
 Le devenir des diplômés des universités, 1995
 Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service dans les établissements d'enseignement supérieur, 1995
 Les magistères, 1995
 Les universités nouvelles, 1996
 Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997
 Les universités de Normandie, 1999
 La valorisation de la recherche : observations sur le cadre, les structures et les pratiques dans les EPCSCP, 1999
 Les formations supérieures soutenues par la Fondation France-Pologne, 1999
 Le sport à l'université : la pratique du sport par les étudiants*, 1999
 Les écoles et instituts français en Méditerranée, 2000
 Les IUFM au tournant de leur première décennie : panorama et perspectives, 2001
 Le site universitaire d'Aix-Marseille*, 2001

BULLETINS n° 1 à 33

PROFILS n° 1 à 53

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

COMPOSITION
DU
COMITÉ

Monsieur Gilles BERTRAND, *président*

Monsieur Michel DELEAU, *vice-président*

Madame Claire BAZY-MALAUURIE

Monsieur Claude LAUGENIE

Monsieur Michel BORNANCIN

Monsieur Michel LEVASSEUR

Monsieur Jean-Claude BOUVIER

Monsieur Jean-Pierre NOUGIER

Monsieur Charles DEMONS

Monsieur Michel PINAUD

Madame Claude GAUVARD

Monsieur Marcel PINET

Monsieur Pierre GILSON

Madame Hélène RUIZ-FABRI

Madame Rose KATZ

Monsieur Jean-Louis WALTER

Monsieur Jean-Loup JOLIVET, *délégué général*

43, rue de la Procession 75015 PARIS Tel. : 01 55 55 60 97 - Télécopie : 01 55 55 63 94

Internet : <http://www.cne-evaluation.fr>

Autorité administrative indépendante

Directeur de la publication : Gilles Bertrand
Édition-Diffusion : Francine Sarrazin